

POITIERS. — TYPOGRAPHIE DE A. DUPRÉ.

ÉTUDE

SUR LE

RÔLE DE L'ACCENT LATIN

DANS LA LANGUE FRANÇAISE

A

MONSIEUR FRÉDÉRIC DIEZ

PROFESSEUR ORDINAIRE A L'UNIVERSITÉ DE BONN

CORRESPONDANT

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

CET ESSAI

D'UN DE SES DISCIPLES

EST RESPECTUEUSEMENT DÉDIÉ

TABLE DES CHAPITRES.

AVANT-PROPOS.

Cette étude est la thèse que j'ai soutenue à l'École des Chartes, pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe. La bienveillance avec laquelle elle a été accueillie m'a encouragé à la publier, bien que je ne me fasse pas d'illusions sur le nombre de lecteurs qu'elle peut raisonnablement espérer. Les amateurs de philologie française sont toujours bien rares, et la plupart même de ceux qui s'occupent de notre vieux langage en font uniquement une affaire de curiosité. Je serais heureux si je pouvais contribuer à faire voir que c'est une science aussi bien que la philologie classique ou orientale, et qu'elle demande aussi des principes certains, des travaux assidus et des raisonnements suivis. En cherchant à ne rien dire qui ne soit appuyé sur ces bases, j'aurai autant servi à en démontrer la nécessité par les erreurs où je serai tombé

que par les résultats que j'aurai obtenus : car ces erreurs ne peuvent venir que d'une ignorance des règles fondamentales, d'un labeur insuffisant ou d'un défaut de logique. Les conseils et les observations de M. Guessard, professeur à l'École des Chartes, ont apporté à cet essai des modifications de forme et de fond dont la valeur peut être appréciée par tous ceux qui connaissent son érudition profonde et sûre, la finesse de son esprit et la netteté de ses vues. Si l'amitié qu'il a bien voulu me témoigner lorsque j'étais son élève me rend un peu suspects les éloges qu'il a donnés à ma thèse, elle ajoute plus de prix, au contraire, à ses critiques, inspirées non par la satisfaction de trouver mon travail défectueux, mais par le désir de le rendre moins imparfait : je tiens à lui en exprimer ici toute ma reconnaissance.

G. P.

29 janvier 1882.

INTRODUCTION.

C'est une vérité à peu près reconnue aujourd'hui que les langues ne sont ni une invention ingénieuse ni une convention due au caprice et au hasard. La parole est une fonction de l'espèce humaine qui a, comme toutes les autres, son développement régulier et ses lois organiques. Les langues, dans leur période primitive, sont dirigées et dominées par des forces instinctives dont l'ensemble constitue leur génie. Mais la puissance de création et la régularité de mouvement qui caractérisent les langues qui sont à leur époque de formation les abandonnent du moment qu'elles sont arrivées à l'état de langues littéraires. La nation, obéissant à son insu aux lois éternelles qui dirigent toujours la marche de l'esprit humain, était arrivée à créer une langue qui représentait aussi parfaitement que possible son esprit, son caractère et son développement intime. La période littéraire se marque par la séparation de la nation en deux corps, les lettrés et les illettrés; et tandis que les premiers, appliquant à la langue une demi-science plus funeste encore que l'ignorance, faussent souvent son génie et altèrent sa physionomie native, les autres perdent

peu à peu le sentiment juste et instinctif des lois de la langue qu'ils parlent, et la laissent se corrompre dans leur bouche suivant les hasards des temps, des besoins nouveaux, du caprice et de l'erreur. La troisième période est, si je ne me trompe, contenue virtuellement dans la seconde. Il arrive un moment où la civilisation dont une langue a été l'instrument et l'image s'écroule pour faire place à un nouvel ordre de choses ; alors la langue des lettrés se perd peu à peu, l'idiome corrompu des basses classes devient le seul usité, mais il doit périr à son tour pour enfanter un langage en rapport avec le nouvel ordre de choses ; il faut qu'il se décompose, et que de ses éléments, tels qu'il les fournit après un temps de dépravation plus ou moins long, se forment de nouveaux idiomes. Ceux-là seront doués à leur tour pour un temps de la puissance vitale et des facultés organiques ; mais comme, au lieu de se créer de première main, ils n'auront eu pour se construire que des matériaux déjà incohérents et dégradés, ils seront inférieurs en beauté et en logique aux langues qui les auront précédés. Eux aussi passeront du reste par les phases que je viens d'énumérer, et leur littérature créera un jour dans leur sein la même division en langue lettrée et langue populaire.

Je le répète, et ce point me semble de la plus grande importance, les langues ne sont organiques que dans la période de leur formation ; du moment qu'elles ont fini ce travail préparatoire et qu'elles deviennent lettrées, elles commencent à se dépraver, et elles le font sans logique et sans ordre. La langue populaire, tant qu'elle n'est que l'idiome des gens sans lettres, par opposition à celui des classes cultivées, n'est ni régulière ni conséquente ; elle abandonne beaucoup au hasard, et il faut renoncer à se

rendre compte de toutes ses excentricités. C'est donc une idée malheureuse que celle d'un littérateur de nos jours qui pensait retrouver dans le français que parle actuellement le peuple les restes de l'organisme du premier âge de la langue; c'est aussi une idée peu exacte, bien qu'elle ait pris grande faveur dans ces derniers temps, de voir dans les langues romanes un développement régulier et logique du latin populaire tel qu'il se parlait à Rome au temps de Plaute.

Depuis le IIe siècle avant Jésus-Christ jusqu'au Ve siècle de l'ère chrétienne, le latin populaire exista sans doute à côté de la langue lettrée; les différences qui séparaient ces deux langages ne firent qu'augmenter; mais il ne me paraît pas raisonnable de croire que la marche de l'idiome populaire fût soumise à des lois organiques. De toutes les langues populaires, le latin devait être le moins susceptible de régularité : parlé par les peuples de toute l'Europe romaine, mélangé de mots et de locutions empruntés à vingt nations différentes, il dut plus que toute autre subir des modifications fortuites et des altérations illogiques. Les faits confirment cette théorie : les débris les plus anciens du latin populaire que nous ont conservés soit les inscriptions, soit les citations d'auteurs, soit les comiques, nous offrent bien quelques formes qui ont passé dans les langues romanes, mais nous en présentent un bien plus grand nombre qui leur sont étrangères ou qui sont même tout à fait opposées à leur esprit; et de même la plupart des caractères les plus saillants des langues romanes ne se retrouvent dans aucun monument de ce genre, ou n'apparaissent qu'isolément et sans qu'on puisse en conclure à un usage général.

Il n'en est plus ainsi quand du latin populaire, devenu le

seul langage de tout l'empire d'Occident, se dégagent les idiomes néo-latins : des lois générales dominent l'ensemble de cette formation tumultueuse, qui n'offre un chaos qu'à l'observateur inattentif; et, à de rares exceptions près, toutes les particularités qui la caractérisent peuvent recevoir une explication historique. Seulement, comme je viens de le dire, n'ayant à leur disposition que des éléments très-peu primitifs et très-peu logiques, les nouvelles langues ne pouvaient atteindre à la conséquence et à l'harmonie des idiomes de première ou de seconde formation. Aussi offrent-elles des contradictions fréquentes. Les lois d'après lesquelles elles se sont développées agissent souvent les unes en sens contraire des autres, et produisent par leur opposition soit des formes doubles, soit des bizarreries apparentes. Mais ce qui est important, c'est que ces langues, tant qu'elles sont dans leur première période, n'offrent que bien peu de faits dont on ne puisse rapporter la raison à un des principes de leur organisation.

L'ensemble de ces principes a été exposé, avec autant de science que de profondeur et d'esprit philologique, dans les trois volumes de la Grammaire des langues romanes de M. Frédéric Diez. On ne peut jamais dire, il est vrai, dans les matières de cette nature, que les résultats acquis sont définitifs; on peut se séparer de l'illustre professeur sur quelques points isolés ; il a déclaré lui-même renoncer à éclaircir certaines questions; mais il est incontestable que tous les progrès qu'on fera dans la philologie romane seront dus à ce livre et ne pourront être obtenus qu'en travaillant sur les bases qui y sont posées. C'est dans cet esprit que j'ai entrepris d'étudier spécialement une des lois fondamentales des langues de l'Europe latine, dans son application au français.

La persistance de l'accent tonique latin dans les langues romanes est certainement un fait de la plus haute importance philologique; il a eu pour conséquences, spécialement en français, des changements profonds mais réguliers dans la forme des mots, des altérations dans la nature des voyelles, des modifications dans le système de formation des composés et des dérivés. Il n'est donc pas indifférent de mettre ce fait hors de doute et de déterminer ses principaux effets.

Les syllabes réunies en mots pour constituer un langage sont soumises à une double modalité qui établit entre elles, indépendamment de leur valeur phonique, des distinctions sensibles, la *quantité* et l'*accent*. Il y a entre ces deux modalités une première et notable différence, c'est que la quantité est absolue, tandis que l'accent est purement relatif. La quantité porte sur telle ou telle syllabe prise isolément; l'accent ne qualifie les syllabes que par rapport à celles qui se trouvent former avec elles un mot ou une phrase. Aussi l'accent est-il susceptible de changer de place suivant les modifications apportées au mot ou à la phrase où il se trouve, tandis que la quantité ne varie qu'avec la nature même de la syllabe qui la porte. Ces deux modalités exercent du reste l'une sur l'autre, suivant les langages, une influence plus ou moins grande; et on remarque généralement que dans les langues les plus anciennes c'est la quantité qui domine et détermine l'accent, tandis que plus tard l'accent l'emporte sur la quantité (1).

Le mot latin *accentus*, de *ad* et *cantus*, indique que l'accent est la notation de ce qu'il y a de musical dans la

(1) Cf. Weil et Benlœw, p. VIII. Voy. ce que j'ai dit sur les mots grecs adoptés par le latin, au chap. II de cette étude.

prononciation, de la mélopée du langage. Il distingue en effet les syllabes sur lesquelles on doit élever la voix de celles sur lesquelles on doit l'abaisser, et procure ainsi, en faisant alterner les sons aigus et les sons graves, un chant qui lui a valu son nom. Ce chant n'est pas marqué au même degré, tant s'en faut, dans toutes les langues; il était beaucoup plus fort dans les langues anciennes qu'il ne l'est dans les modernes; parmi celles-ci, et même dans le cercle plus restreint des langues néolatines, nous le trouvons bien plus sensible chez certains peuples que chez d'autres; et jusque dans le domaine d'un de ces idiomes, nous remarquons quelques dialectes ou patois qui *chantent* beaucoup plus que les autres. J'examinerai plus tard ce qu'est la langue française sous ce rapport.

On distingue deux accents, l'accent tonique et l'accent oratoire ou phraséologique : le premier s'exerce sur les syllabes dans l'intérieur des mots, le second sur les mots dans l'intérieur des phrases. L'accent oratoire rentre dans le domaine de l'art de la déclamation, et n'a pu naturellement exercer aucune influence sur la transformation des mots latins en mots français; je n'aurai donc à m'en occuper qu'accidentellement, pour examiner certains cas, où il modifie l'accent tonique.

L'accent tonique est ce qui donne au mot de l'unité et de l'individualité, ce qui fait d'une réunion de syllabes un ensemble parfait et distinct (1). C'est l'âme du mot, *anima vocis* (2), suivant l'heureuse expression du grammairien Diomède; c'est ce qui le vivifie et le caractérise. On ne

(1) Cf. Weil et Benlœw, p. 2, 3.
(2) Diomède, éd. Putsche, II, 45.

peut concevoir une langue où l'accent n'aurait pas une place fixe dans chaque mot, et où les syllabes pourraient recevoir au gré de chacun une valeur tonique plus ou moins élevée : un tel système suffirait pour rendre tout à fait incompréhensibles les phrases de la langue qui l'appliquerait, et pour enlever aux mots non-seulement leur sens, mais leur existence même. Il faut absolument à chaque mot une syllabe dominante qui en soit comme le centre et autour de laquelle les autres viennent se grouper. L'importance de l'accent tonique dans les langues est donc beaucoup plus grande que celle de la quantité, qui peut varier sans atteindre les mots dans leur essence, et on a eu raison aussi de lui attribuer une nature plus noble, plus immatérielle qu'à celle-ci. La quantité n'indique que les diverses manières d'être des voyelles, et ne rappelle tout au plus que des contractions antérieures; l'accent montre l'intelligence groupant un certain nombre de lettres pour attacher un sens à leur assemblage, et, séparant souvent le radical primitif du dérivatif et celui-ci de la terminaison, indique dans les mots les modalités des idées qu'ils représentent.

L'accentuation d'une langue est donc un de ses caractères essentiels, et contribue beaucoup à déterminer sa nature et son génie. Si un idiome changeait après un certain temps tout son système tonique, il cesserait d'être le même et deviendrait presque complétement étranger à ce qu'il était auparavant; au contraire, dans une langue qui périt et qui en engendre d'autres, si ces langues nouvelles conservent l'accentuation de celle dont elles sont sorties, leur parenté se marquera toujours et avec la langue primitive et entre elles, et ce seront réellement des langues filles et des langues sœurs. C'est ce qui est arrivé pour les

langues romanes. Si elles avaient perdu l'accentuation latine, si chacune d'elles avait substitué à la tradition romaine un système tonique original, fondé soit sur le caprice, soit sur les idiomes indigènes qu'avait supplantés le latin. elles se méconnaîtraient entre elles, elles méconnaîtraient leur auteur commun. Ni la forme des mots, ni la conjugaison, ni la dérivation ne seraient analogues ; il n'y aurait pas pour l'ensemble de ces langues de lois générales, il n'y aurait que des règles particulières à chacune d'elles. Il est facile de constater ce fait par le rapprochement curieux qu'on peut établir entre les langues latines et les langues germaniques. A deux reprises les langues germaniques ont été pénétrées de mots latins ou romans : une première fois quand la conquête romaine eut uni à l'empire une partie de la Germanie, une seconde fois quand les Français portèrent avec leurs lois leur idiome en Angleterre. Mais les mots latins qui passèrent à la première époque dans l'allemand prirent une forme germanique, et les mots français qui forment les deux tiers de la langue anglaise n'empêchent pas cette langue d'être une langue germanique. C'est que dans les deux cas les Germains ont détruit l'accentuation latine et lui ont substitué la leur, qui a changé complétement la physionomie du mot qu'ils empruntaient (1). Il n'en a pas été ainsi pour les langues ro-

(1) Il est curieux de comparer quelques mots latins adoptés ainsi par l'allemand et accentnés à l'allemande avec les mêmes mots en français : *(ad)vocátus* , *præpósitus* , *hospitális*, *angústia* , donnent en français, conformément à l'accent latin : *avoué*, *prévôt*, *hôpital*, *angoisse* ; l'accent est le même dans toutes les langues romanes ; mais les mots allemands sont *vógt*, *próbst*, *spítel*, *ángst*, où on reconnaît à peine le mot latin. Il en est de même des noms propres : *Colónia*, *Mogúntia*, ont donné en français *Cologne*, *Mayence*; en allemand *Cöln*, *Mainz*. Si chaque langue romane avait ainsi modifié chaque mot suivant une accentuation à elle propre, on voit ce qui serait advenu. — L'anglais

manes : l'accent latin a persisté et a été l'anneau commun qui les a reliées entre elles et au latin.

Ce fait, qui est le sujet principal de l'étude qu'on va lire, a déjà été affirmé par plusieurs des savants qui se sont occupés de la formation des langues néo-latines : « L'accent, a dit M. Diez, est le pivot autour duquel tourne la formation des mots dans les langues romanes. La chute de la quantité avait bien altéré les dimensions des syllabes, dimensions qui étaient il est vrai fondées sur les bases mêmes de l'édifice de la langue ; mais par la chute de l'accent, le mot serait devenu un autre mot ; la langue aurait perdu son cachet romain (1). » Depuis M. Diez, d'autres philologues, Fuchs (2), MM. Egger (3), Baudry (4), Littré (5), Benlœw (6) et Weil (7), ont reproduit cette opinion et ont cherché à la démontrer. Si

a de même reculé sur la syllabe radicale ou sur la première syllabe l'accent des mots français qu'il a adoptés : *inimitié* — *énmity*, *extravagant* — *extrávagant*, *justice* — *jústice*, etc. ; mais il a du moins respecté la forme de ces mots. De là vient l'accentuation fausse que donnent à nos mots les Anglais qui parlent notre langue.

(1) *Grammatik*, t. I, p. 468-69.

(2) Fuchs, p. 235 : « Nous pouvons admettre comme règle générale que dans les langues romanes l'accent reste sur la syllabe qu'il avait en latin. »

(3) *Grammaire comparée*, p. 13.

(4) *Revue de l'instruction publique* (21 mai 1857 et 7 janvier 1858).

(5) *Journal des Savants*, année 1857, p. 499 : « La syllabe accentuée a été le point fixe et invariable autour duquel le mot roman s'est constitué. »

(6) *De l'accentuation dans les langues indo-européennes*, p. 209 : « Il faut bien le dire, le français doit sa forme actuelle surtout à l'empire exclusif de l'accentuation latine outrée à une époque *où les influences germaniques dans le langage gaulois* ont été sans doute très-puissantes. » C'est une singulière manière d'expliquer le phénomène ; en tout cas, le fond de la phrase est juste, si ce n'est que la forme actuelle du français est moins due à l'empire de l'accentuation latine que sa forme ancienne.

(7) *Théorie de l'accentuation latine*, p. 274 sq. : « L'accent moderne des idiomes néo-latins est le continuateur de l'accent latin. »

elle n'est pas universellement reçue, du moins en France, c'est qu'on n'a pas encore entrepris de rassembler tous les faits qui en prouvent l'exactitude, d'expliquer les exceptions qui peuvent la faire révoquer en doute, de généraliser les observations particulières dont on s'est servi pour l'appuyer.

C'est ce travail que j'essaye de faire pour une région du vaste domaine roman : le temps et la science me font défaut pour étendre mes recherches aux autres provinces qui le composent, et les rendre ainsi plus complètes à la fois et plus sûres. Restreintes comme elles le sont toutefois, elles ne seront peut-être pas dépourvues d'utilité, et pourront contribuer à jeter quelque lumière sur l'organisme de notre langue, sa naissance et ses développements.

CHAPITRE PREMIER.

RÈGLES DE L'ACCENTUATION FRANÇAISE.

Pour peu qu'on jette les yeux sur la question qui fait l'objet de ce chapitre, et qu'on se rende un compte exact de ce qu'on entend par accent tonique, on est frappé d'un fait qui s'impose tout d'abord et qu'on peut ériger en règle.

RÈGLE.

L'accent tonique est toujours en français sur la dernière syllabe des mots à terminaison masculine (1), sur la pénultième des mots à terminaison féminine, en d'autres termes sur la dernière syllabe sonore : *pain, fémme, maisón, ils combáttent, sacremént, espéránce, fidélité.*

Je ne sais s'il est besoin de donner des preuves de ce fait, qui est évident pour l'oreille et qui n'a pu être con-

(1) Voyez là-dessus M. Quicherat, note 20, p. 383. M. Diez, t. I, p. 476, remarque fort bien que la langue française ne peut faire, comme l'italienne, de vers *sdruccioli*, c'est-à-dire rimant sur l'antépénultième.

testé que par des critiques qui ne connaissaient d'autre langue moderne que le français, et n'avaient de la nature de l'accent qu'une idée confuse ; en voici deux qui me paraissent le mettre hors de doute : 1° l'hémistiche et le vers français ne peuvent se terminer que par une syllabe accentuée ; or ils finissent toujours avec la dernière syllabe d'un mot masculin ou l'avant-dernière d'un mot féminin (1) ; 2° la dernière syllabe sonore des mots français correspond, au moins dans les anciens mots, à la syllabe accentuée des mêmes mots italiens ou espagnols : *table,* it. *távola,* esp. *tábla; majesté,* it. *maestá,* esp. *magestád; meuble,* it. *móbile.*

Cette vérité a cependant été obscurcie pendant longtemps, et l'accentuation de notre langue a donné lieu aux systèmes les plus aventureux et les plus opposés. La principale cause des erreurs qu'on a commises est la confusion qu'on a faite de l'accent et de la quantité ; or, comme la quantité de la langue française est très-vague, qu'en dehors d'un certain nombre de mots elle est tout à fait indécise, que la longueur par nature y existe seule et n'est certaine que dans quelques cas, et qu'on avait cependant trouvé moyen de déterminer par des règles arbitraires la quantité de tous les mots français, en voulant ensuite fixer la place de l'accent d'après la quantité, on arriva au chaos le plus complet. Il n'est pas intéressant d'exposer et de discuter ici dans leurs détails les divers systèmes qui se sont produits ; je citerai seulement quelques-unes des opinions soutenues, pour faire ressortir leur commune fausseté par leur divergence même.

(1) Pour être plus bref, j'emploie les expressions : *mot masculin, mot féminin,* pour signifier mot à terminaison masculine, mot à terminaison féminine.

Le premier qui ait parlé de l'accent est Théodore de Bèze ; voici la règle qu'il posa : « On peut dire sans hésiter que, dans la langue française, l'accent aigu s'accorde si bien avec le temps long, qu'il n'y a pas une syllabe longue sur laquelle on élève la voix, et on n'élève la voix sur aucune syllabe qui ne reçoive l'aigu ; en sorte que c'est une seule et même chose que syllabe aiguë et syllabe longue, syllabe grave et syllabe brève (1). »

Périon, dans son livre assez extravagant sur l'origine de la langue française et sa parenté avec le grec, déclare, entre autres choses, que tous les disyllabes ont l'accent sur la première, quelle que soit la quantité des syllabes (*míen, coúrroux, dócteur, príeur*), et que les mots qui forment leur féminin par l'addition d'un *e* muet déplacent l'accent dans ce cas (*boúrgois*, p. ex., et *bourgoíse*) (2).

L'abbé d'Olivet, après avoir rapporté le passage précité de Bèze et un autre assez obscur d'Érasme, conclut en avouant qu'il n'ose s'aventurer à déterminer la place de l'accent français, et qu'au delà de ce principe que toute langue doit élever et abaisser la voix sur certaines syllabes, il ne trouve plus qu'un chaos (3).

L'abbé Batteux admet que la voix s'abaisse sur toutes les finales, masculines ou féminines, et que l'accent porte sur l'antépénultième ou la pénultième, jamais sur la dernière. Voici comment il accentue les premiers vers d'Athalie :

Oui, jé viens dans són temple adórer l'Étérnel,
Jé viens, sélon l'úsage ántique et solénnel,

(1) *De francicæ linguæ recta pronunciatione tractatus*, p. 74.
(2) *Joachimi Perionii dialogorum de linguæ gallicæ origine ejusque cum græca cognatione libri quatuor.* Paris, 1554, fol. 112 *b*, 114 *a*.
(3) *Traité de la prosodie française.* Nouvelle édition, revue par M. Mangard. Paris, 1812, p. 21.

Célèbrer àvec vous la fameùse journée
Où sùr le mont Sina là loi nous fut donnée (1).

Durand, dans sa dissertation sur la prosodie française, divise les mots disyllabes en trois catégories : ou ils commencent, ou ils finissent par le *coup* (il nomme ainsi l'accent, non sans justesse), ou ils le reçoivent dans chaque syllabe (2).

Dubroca et Levizal ont fixé l'accentuation de tous les mots français, suivant en partie le système de Batteux, le modifiant en partie d'après des théories de leur cru, et ne sont guère arrivés qu'à des erreurs et à des ténèbres profondes (3).

Ces systèmes différents mettent en lumière du moins un fait incontestable, qui sert à expliquer leur variété : c'est qu'il faut qu'en français l'accent soit bien faiblement marqué pour que des divergences de cette nature puissent se produire.

Cette observation suffit, je crois, pour donner la clef de toutes ces variations. MM. Benlœw et Weil ont déjà fait ressortir la différence qui sépare l'accent des langues anciennes, sorte de notation musicale riche en nuances et pleine d'harmonies cachées, de celui des langues modernes, qui n'est en réalité qu'un point d'appui pour la voix, et constitue l'unité du mot sans lui prêter le charme que

(1) *Lettre à M. l'abbé d'Olivet sur la prosodie* (à la suite du traité de l'abbé d'Olivet), p. 79, 81.

(2) *Dissertation en forme d'entretien sur la prosodie française* (à la suite des deux précédents), p. 108.

(3) On peut voir dans Diez, t. I, p. 478-79, le résumé du système de Dubroca. M. Diez, après avoir très-bien reconnu d'après la versification la place de l'accent en français, a attaché trop d'importance aux systèmes des grammairiens, et admis un accent de prononciation, opposé à l'accent métrique, qui n'existe pas.

devait donner l'accent, par exemple, à la langue grecque (1). Mais la langue française a été dans cette voie plus loin que toutes les autres, et en même temps qu'elle a supprimé le plus possible le chant de sa prononciation, au point qu'on a pu poser en règle que « pour bien parler il ne faut pas avoir d'accent », elle a développé les accents secondaires aux dépens de l'accent principal, et elle a donné à l'accent oratoire une puissance exceptionnelle ; elle a, en un mot, effacé l'accent tonique autant que le lui a permis la nécessité de conserver l'unité et le caractère de ses mots. Cet affaiblissement de l'accent doit avoir été en croissant depuis l'origine de la langue, car de nos jours il est beaucoup plus avancé dans les classes polies et lettrées que dans le peuple. Il a pour cause la monotonie produite par la place unique de notre accent. Il est bien évident que si on appuyait fortement sur toutes les syllabes accentuées, si on n'esquivait pas au contraire par un parler rapide, par des inflexions de voix variées, la rigueur de la règle, il en résulterait une insupportable uniformité de prononciation.

Voilà pourquoi les premiers grammairiens, qui, pleins des doctrines antiques, essayèrent de les appliquer à notre langue, dont ils n'avaient étudié ni le développement historique, ni les alliances étrangères, se perdirent dans cette étude. Dès 1807 cependant, l'Italien Scoppa avait reconnu que l'accent français relève toujours la dernière syllabe des mots (2). Adoptée par M. Mablin, consacrée par M. Quicherat, cette théorie est devenue tout à fait classique dans la grammaire comparée de M. Egger (3).

(1) *Passim.*

(2) *Traité de la poésie italienne rapportée à la poésie française.*

(3) *Notions élémentaires de grammaire comparée.* Paris, 1852, p. 12.

Je n'ai donc pas besoin d'insister plus longuement sur ce point, qui ne sera sans doute aujourd'hui contesté par personne.

Il serait plus intéressant de déterminer le rapport exact qu'il y a en français entre l'accent principal et l'accent secondaire, d'étudier les modifications que l'accent oratoire leur fait subir, et de marquer les différences que peuvent introduire dans l'accentuation ainsi embrassée sous son point de vue le plus général les divers dialectes ou patois qui existent encore en France. Mais cette étude, qui serait la vraie prosodie de la langue française, sort des limites de mon sujet, qui ne comprend que l'accent tonique et étymologique ; je me bornerai donc, sans entrer dans les détails qu'elle comporte, à l'observation suivante, qui est fondamentale :

Les diverses modifications apportées à l'accentuation française soit par l'accent oratoire, soit par les prononciations provinciales, se bornent à donner à un mot deux accents et à restreindre la valeur de l'accent principal, mais elles ne le détruisent jamais (1).

(1) Excepté la prononciation qu'on trouve dans plusieurs patois de la 3e pers. plur. de l'ind. présent : *ils voulont, ils marchont.* Cette prononciation vicieuse provient d'une assimilation erronée à la 1re pers. : *nous voulons, nous marchons,* à laquelle on a aussi rapporté la 1re pers. du singulier : *je voulons, je marchons.* Ces confusions sont fréquentes ; on dit de même *j'ons* pour *j'avons* à cause de *ils ont,* par une influence contraire de la 3e pers. sur la 1re. On trouve, il est vrai, *volunt, furunt,* dans saint Léger et dans une très-ancienne épître faite pour le jour de S. Étienne (publiée dans le *Jahrbuch für romanische Literatur* de M. Ebert, année 1862) ; mais il faut prononcer *volent, furent,* comme le prouve ce vers de l'épître en question :

Tam dolent furunt, por poi ne s'esragerent.

On doit expliquer de la même manière les troisièmes pers. plur. de l'imparfait du subjonctif accentuées sur la dernière, comme *fussient* ou même *fussant,* citées par M. Burguy (I, 266) ; c'est une assimilation erronée et fort rare de la 3e pers. à la 1re.

Les pronoms, articles, prépositions, conjonctions monosyllabiques, sont dépourvus d'accent en français ; ces mots peuvent être appelés proclitiques, car ils s'appuient généralement sur le mot suivant : *Je viens te voir, le roi que j'aime, si tu crois que je suis.* La suspension de la phrase sur un de ces mots leur donne naturellement l'accent :

..... Le ...— Plaît-il?—Je n'ose. (Mol., École des femmes, II, 3.)
Je devrais sur l'autel où ta main sacrifie
Te... Mais du prix qu'on m'offre il faut nous contenter. (Athalie, V, 6.)

On sent bien que si la phrase n'était pas interrompue dans ces exemples, s'il y avait *le ruban, te frapper, le* et *te* n'auraient pas d'accent.

Dans certaines locutions, comme les verbes interrogatifs, *crois-je, sais-je*, ou bien *par ce, tuons-le*, ces mots sont enclitiques; pourvu qu'ils soient en *e*, comme *je, le; tu, vous, il*, dans ce cas, prennent l'accent, et c'est le verbe qui les précède qui devient proclitique par rapport à eux : *Sais-tu, voulez-vous, tuons-les.* Je parlerai, au chapitre de la versification, de la manière dont on a traité les enclitiques dans les vers français aux différentes époques.

Il y a dans l'histoire de l'accent français deux séries de faits importants qui intéressent aussi l'histoire de la langue elle-même : ce sont les cas de synérèse et les cas de diérèse amenés par le cours du temps. Ces deux phénomènes regardent l'accent, puisque par le premier l'accent tonique porte sur deux voyelles réunies soit en une seule, soit en diphthongue, au lieu de ne frapper que la seconde d'entre elles, et que le second produit l'effet contraire.

La synérèse est un fait tellement fréquent en français

qu'il faut lui attribuer la forme actuelle d'une partie considérable des mots de notre langue : elle s'exerce sans interruption depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, et semble n'avoir pas encore arrêté ses progrès, qui ont pour effet de rendre les mots de plus en plus brefs. A l'origine, les syllabes qui précèdent la syllabe accentuée du mot latin sont toutes reproduites ou représentées dans le mot français, consonnes et voyelles : *ministerium-menestier*, *magistra-magistre* (Tristan, I, v. 309), *videre-vedeir*. Dès les premiers siècles de la langue, on supprime volontiers dans ces syllabes les consonnes intermédiaires entre les voyelles, et on a *meestier, maïstre*, *véoir*. Puis par la suite des temps la synérèse réunit ces voyelles ainsi rapprochées, et on finit par avoir *mestier, maistre*, *voir*. Si nous ne possédions pas les intermédiaires entre les formes modernes et les mots latins, on croirait à un déplacement de l'accent latin dans les mots *magistra*, *videre* (de même dans *regina-reine, cathedra-chaire*, autrefois *reïne*, *chaëre*). Il résulte de cette constatation que la langue française à son origine ne contracte pas plus que les autres langues romanes les syllabes qui précèdent la syllabe accentuée ; les contractions sont postérieures à sa première période. Dans quelques mots, la synérèse n'a eu lieu que très-tard : *biais* est disyllabe dans Racine, *viande* est trisyllabe dans Thomas Corneille, *fiole* dans Desportes, *mouëlle* dans Ronsard, *fuir* est disyllabe dans Segrais (1). De nos jours la prononciation fait la synérèse dans beaucoup de mots

(1) Ces exemples sont tirés de la riche collection de citations que donne M. Quicherat, note 1, p. 299-312. M. Quicherat remarque que l'infinitif de *fuir* est le seul temps où *fui* soit disyllabique dans les anciens poëtes ; c'est qu'on avait affaibli *fugere* en *fugire* (voy. chap. II), tandis que *fúgio* donnait régulièrement *fuis*, *fug-ié-bam fui-oi-e*, etc. Il

et de finales où la poésie compte encore deux syllabes par habitude: *poëte*, *nation*, *Maria*, *athénien*, etc. (1).

La diérèse est un fait plus rare et plus moderne. Il est en contradiction avec l'étymologie, et ne s'exerce guère que dans un cas spécial. La diphthongaison à laquelle sont sujettes les voyelles accentuées (voy. chapitre IV) s'opère sur l'*e* par l'adjonction d'un *i* qu'on a désigné sous le nom d'*i* parasite : *chien*, *pied*, *collier* pour *chen*, *ped*, *coller*. L'*i* parasite, que nos anciens poëtes ne font jamais compter que pour une syllabe avec l'*e* suivant, s'en est séparé dans un certain nombre de mots où cette prononciation a semblé trop dure : ce fait ne date guère que du XVI[e] siècle. Ainsi *hier*, *bouclier*, *sanglier*, *voudriez* ne comptaient autrefois *ie* que pour une syllabe comme *fier*, *singulier*, *aviez* (2).

Les Français, on le sait, ont l'habitude d'appliquer leur système d'accentuation à tous les mots étrangers qu'ils introduisent dans leur langue, ou même aux noms propres étrangers qu'ils viennent à prononcer : qu'il soit allemand,

ne faut donc pas voir avec M. Qnicherat une diérèse de l'imparfait, qui ne l'a jamais eue, dans ce vers de Villon :

Mais quoi! je fuiais l'école.

Le vers est :

Mais quoi ! je fuioie l'école.

(1) Quelques poëtes de nos jours ont fait la synérèse dans ces mots; et bien que leur exemple n'ait pas été généralement suivi, il est à croire qu'il le sera de plus en plns, et que la versification de l'avenir adoptera cette quantité.

(2) Voyez les exemples dans Quicherat, *loc. cit.* Il faut ajouter à la diphthongue *ie* la finale *ions* quand elle se trouve dans les mêmes conditions d'harmonie : *nous voudrions*, *nous craindrions*, étaient anciennement disyllabes, comme *nous pourrions*. — Dans les imparfaits, au contraire, la synérèse s'est faite partout, excepté dans le cas où le conditionnel fait la diérèse : on disait au moyen âge *nous aimions*, *vous deviez* en trois syllabes, comme on dit encore *nous entrions*, *vous sembliez*.

latin, grec ou italien, un mot, du moment qu'il entre dans notre phrase, prend l'accent sur la dernière ; nous disons *dominùs, Schillér, lazzaroní, pathós*, et nous les faisons rimer sur la dernière voyelle, assez barbarement il faut l'avouer. Cette incapacité de l'organe des Français à porter l'accent autre part que sur la dernière syllabe choque énormément les étrangers et leur fait reconnaître un Français à la simple prononciation d'un des mots de leur langue. On ne pourrait, du reste, y remédier qu'en altérant le mot étranger suivant les règles de transformation de l'ancienne langue, c'est-à-dire en supprimant ou en convertissant en *e* muet les syllabes qui suivent l'accent. Ce système était le plus ordinaire au moyen âge : on aimait mieux franciser les mots que de les accentuer à faux ; on disait *Constantinople*, *Marignan*, *Venise*, tandis que nous disons *Sebastopól*, *Melegnanó*, *Civita-Vecchiá*. Le latin, tel que nous le prononçons aujourd'hui, est soumis à l'accentuation à laquelle nous sommes exclusivement habitués. On ne peut déterminer au juste à quelle époque l'accentuation latine a cessé d'être observée en français et où tous les mots latins sont devenus oxytons. Dans quelques vers on trouve des mots latins paroxytons dont la césure ou la rime frappent la syllabe accentuée ; ce fait prouve qu'on suivait encore l'accentuation latine :

En icest siecle nus acat pais.........
Et en cel altra la plus durable glorie
En ipse verbe (1). Si 'n dimes *Pàter Nóster*.—Alexis, str. 125.
El quart lieu seit danz *Nicodémus* ;
Chescons i ad od sei les soens.— Résurrection, prologue.
Vade retro, Sathánas ! sainz Thomas respundi.— S. Thomas, v. 1825.

(1) *Ipse verbe* est simplement *ipso verbo*, où l'*e* remplace l'*o*, pour permettre l'accentuation latine, preuve que déjà elle n'était plus guère en usage.

Mais déjà au XII[e] siècle ces exemples sont très-rares, et il est beaucoup plus fréquent de rencontrer des exemples comme ceux-ci, où l'accentuation française est évidemment appliquée aux mots latins :

> Qui funda *templum domini*,
> Si come Dex l'ot establi. — Brut, v. 1661.
> Va s'ent au temple *Veneris*.
> Couche soi sur un marbre bis. — Piramus, v. 203.

L'ancienne langue nous offre un certain nombre de cas où la règle donnée en tête de ce chapitre est violée ; ces cas se rapportent à deux séries : 1° l'accent porte sur la pénultième dans des mots terminés par *a* ; 2° l'accent porte sur l'antépénultième.

La première faute ne se trouve que dans les textes les plus anciens, les Serments de 842, la cantilène de sainte Eulalie, la chanson de saint Alexis. Ainsi, dans les Serments *séndra, dúnat, adiúdha, cadhúna, cósa, frádra, consécrat, cóntra*. Il faut bien se garder de prononcer ces mots oxytons comme *tiendra, donna, cela*, etc. L'*a* qui est à la fin de tous ces mots est inaccentué ; il joue le rôle que l'*e* a pris plus tard ; c'est un *a* muet (1). Il est tout naturel que les premiers scribes qui essayèrent de noter les langues romanes, trouvant plusieurs sons nouveaux, aient hésité avant d'adopter définitivement une manière de les rendre ; de là ces perpétuelles divergences d'orthographe dans les textes du moyen âge. La notation par un *e* du son étouffé que cette lettre représente aujourd'hui après une syllabe accentuée est cependant aussi ancienne que la notation par un *a*, qui disparut très-promptement devant elle, car on trouve dans les Serments *Karle*,

(1) Par *muet* il ne faut pas entendre aussi effacé que l'*e* muet actuel ; l'expression juste serait plutôt *sourd*.

et *fradre* à côté de *fradra ;* mais il n'en est pas moins certain qu'on avait essayé de systématiser l'emploi de l'*a* dans ce cas, puisqu'on l'appliquait à des mots où il n'est nullement étymologique, comme *fradra* (*fratrem*), *sendra* (*senior*) (1). Le poëme sur saint Alexis offre bien nettement les deux systèmes : tous les mots qui ont la dernière sans accent prennent indifféremment *a* ou *e*, quelle que soit leur étymologie. On y trouve, p. ex. : *nostra (nostra ancеisur)*, *batesma*, *compta* (*comitem*), *estra* (être), *pedra* (père), *medra* (mère) ; mais aussi : *nostre*, *estre*, *pedre*, *medre*, etc. Depuis le XIIe siècle, on ne rencontre plus que l'*e* muet à la dernière syllabe des mots accentués sur la pénultième.

La seconde violation des règles de l'accent n'est, comme celle-ci, qu'apparente, et touche plus l'orthographe que la prononciation : c'est l'accentuation de l'antépénultième. Les anciens textes nous offrent souvent des formes comme *virgene*, *ordene*, *aneme*, *angele*, *vivere ; glorie*, *palie ; filie*, *estudie ; termine*, *havene ;* ces mots sont accentués sur l'antépénultième ; il faut bien se garder de les accentuer sur la pénultième, comme l'ont fait plusieurs éditeurs ; ce sont tous des mots qui ont en latin la pénultième brève et inaccentuée, et qui ne peuvent pas l'avoir accentuée en français ; on en a la preuve par les vers où ils figurent : ils ne comptent jamais la pénultième pour une syllabe, et la rime ne porte que sur l'antépénultième. En voici des exemples que j'ai cru devoir multiplier afin de mettre hors

(1) Les Serments sont le seul texte qui nous offre l'*o* inaccentué à la fin des mots *nóstro pόblo*, *Kárlo ;* mais celui-là est étymologique et ne se trouve pas dans des mots où le latin ne l'offre pas. Il faut excepter *suo*, *de sùo part ;* mais M. Diez regarde *suo* comme une faute de copiste pour *sua ;* s'il en était autrement, il faudrait regarder l'*o* comme une troisième notation de l'*e* muet.

de doute le fait qui est avancé ici ; je ne les prends que dans des textes en vers, pour qu'on ne puisse pas en discuter l'accentuation :

Buona pulcella fu *Eulália*,
Bel avret corps, bellezour *ánima*. — Eulalie (1).
Par souve *cleméntia*. — Eulalie (1).
Dunc li acatet *filie* d'un noble franc. — Alexis, str. 8.
Pur une *imágine* dunt il oït parler,
Qued *ángeles* firent par cumandement Deu,
El num la *virgine* ki portat salvetet. — Alexis, str. 18.
Ço dist l'*imágena* : fai l'ume Deu venir. — Alexis, str. 35 (1).
Preste est la *glórie* qued il li volt duner. — Alexis, str. 59.
Deseivret l'*áneme* del cors saint Alexis. — Alexis, str. 67.
Filz, la tue *áname* el ciel seit absoluthe. — Alexis, 82 (1).
Et l'*ánema* en est enz el paradis Deu. — Alexis, 109 (1).
Marsilies fait porter un *livere* avant. — Rol., str. 46.
E tuz ses *ýdeles* que il soelt adorer. — Rol., str. 185.
Fruissent *ymágenes* e trestutes les *ýdeles*. — Rol., str. 258.
Alum *despéndere* nostre rei. — Résurrection, p. 16.
A ma *imágene* t'ai fait de terre. — Adam, p. 3.
De martirs e de *virgines* e de grant majestez. — Charlem., v. 125.
Faites c mulz *receivere* d'or e d'argent trusset. — Charlem., v. 220.
Atant ast-vus un *ángele* que Deus i aparut. — Charlem., v. 673.
La *glórie* de cest munt n'est feus ne eritez. — S. Thomas, v. 128.
A son *arcediákene* cel honur porchaça. — S. Thomas, v. 268.
E tut si *aversárie* l'en ourent relaissié. — S. Thomas, v. 823.
Vicáries est saint Pierre, n'est pas le vent qui vole. — S. T., v. 3289.
Pur *gévene* gent fas cest traitié. — Tristan, I, p. LXIV (Donez des Amans).
Par le saint *ángele* Gabriel. — Viol.
Sire, bon jour vous doinst li Pere.
Ki de la *Virgene* fist sa mere. — Viol., v. 1720.
Et el chiel les *ángeles* mesis. — Viol., v. 5191.
Et puis à vos *apósteles* chiers. — Viol., v. 5319.
E de ses *archángeles* celestes. — Mahomet, v. 1350.
Si moru *jóvenes* bacelers. — Phil. Mousk., v. 489.
Dagobert ot nom, pour son *ávie*,
A preu le tinrent e à *sávie*. — Phil. Mousk., v. 1488-89.
Et saint *Estiévenes* papes fu. — Phil. Mousk., v. 2069.
Pour la *virgene* de toutes *virgenes*,
Dont li lius est sacrés et dignes. — Phil. Mousk., v. 2578 (2).

(1) Ces cinq exemples nous montrent, outre l'accent sur l'antépénultième, l'emploi signalé plus haut de l'*a* pour l'*e* muet. *Anima, anema, aname, aneme*, sont évidemment la même chose.

(2) Ces mots sont très-fréquents dans Philippe Mousket. L'éditeur,

L'accent est bien, comme on le voit, sur l'antépénultième dans tous ces mots ; mais ce n'est que l'orthographe qui viole la règle ; la prononciation s'y conformait certainement, et on prononçait *anjle, virjne, jovne, receivre, arcediakne* (1). D'où viennent donc cet *e* ou cet *i* qui se trouvent même intercalés dans des mots qui ne les avaient pas en latin, comme *livere, avie?* C'est encore une manière employée par les scribes de noter une prononciation inconnue au latin. Le *g* devant l'*n* aurait donné *gn:* pour l'éviter, on écrivit *virjne;* devant *l* il aurait donné *gl*, on écrivit *anjele.* On ne savait comment rendre les sons nouveaux de *ai, oi*, et on écrivit *glorie, palie,* avant d'adopter l'orthographe *gloire, paile.* Le *v* devant une consonne aurait été pris pour un *u,* et on écrivit *jovene* pour ne pas prononcer *joune.* On ne trouvait pas en latin de notation de l'*l* mouillé, et on écrivit *filie* (2). Plus tard, la langue eut recours à divers moyens pour faire disparaître ces irrégularités : dans les mots comme *aneme, angele, jovene,* elle supprima l'une des deux consonnes, et dit *âme, ange, jeune;* elle écrivit par *aire*, *oire*, les mots en *arie* et *orie;* elle redoubla l'*l* dans *fille;* elle changea l'*n* en *r* dans *diacre, ordre;* elle supprima le son mouillé devant toutes les consonnes autres que l'*l*, et dit *étude, misère*,

qui ignorait l'accentuation véritable, a vu un vers faux dans chaque vers qui les offre, ou a proposé des corrections inadmissibles. Au vers 1489, il lit *sa vie,* ce qui ne donne pas de sens. Au vers 489 et à beaucoup d'autres semblables, il dit qu'il faut lire et prononcer *jouène.* C'est une erreur, comme le prouvent les formes *jofne* (Horn, v. 227; S. Thomas, v. 448) et *juefne* (Rois, p. 282).

(1) C'est aussi l'opinion de M. Diez, I, p. 411.

(2) On n'a pas évité du reste pour quelques mots la prononciation qu'on voulait empêcher par l'introduction de l'*e* ou de l'*i;* on a dit, mais seulement aux XII[e] et XIII[e] siècles, *anme*, *angle.* La forme *arme* est un adoucissement de l'*n* devant l'*m*, conforme aux habitudes de la langue; mais *anrme* est une prononciation tout à fait vicieuse.

fleuve, au lieu d'*estúdie*, *misérie*, *flúvie*, etc., etc. (1). Mais il se produisit alors pour quelques-uns de ces mots un fait curieux, résultat de la méprise de quelques poëtes, qui crurent que ces mots étaient, comme tous les autres mots féminins, accentués sur la pénultième ; on trouve par exemple *estudie*, *termine*, *angéle :*

Et Baudes Becons, qui met s'*estudie*
En trufe et en vent et en merderie. — Chanson sur Arras.
Car chis *termines* est mout cours. — S. Nicolas, p. 199 (2).

Mais cette prononciation est isolée et n'a pas empêché ces mots de conserver l'accent latin dans la forme qu'ils ont définitivement prise.

(1) Il faut remarquer dans les anciens poëmes allemands, qui n'admettent pas en général à l'hémistiche de mots proparoxytons, des exemples nombreux de mots tout à fait analogues aux nôtres :

Darumbe muosten *dégene* vil verliesen den lip. — Niebelungen, str. 2.
Erslagen von den *vrémeden :* in gebrast des mânen schinen. — Gudrun, str. 890.
Daz wolde Got von *himele*, unde wærest du min suon. — Otnit, str. 23.

(2) Voy. aussi *termines* dans Tristan, I, p. 127 ; mais le même poëme, p. 114, 120, 128, dit *termes*.

CHAPITRE DEUXIÈME.

PERSISTANCE DE L'ACCENT LATIN EN FRANÇAIS.

RÈGLE.

L'accent latin persiste dans la langue française, c'est-à-dire que la syllabe des mots français sur laquelle porte l'accent principal, autrement dit la dernière syllabe sonore, est la même que celle qui a l'aigu en latin.

L'accentuation latine, on le sait, a des règles très-simples qui permettent de constater facilement l'évidence du principe que je viens de poser : l'aigu est toujours sur la pénultième quand elle est longue, et quand elle est brève sur l'antépénultième. L'accent n'est donc pas comme dans les langues germaniques fixé sur la syllabe radicale ; il varie dans le même mot suivant les flexions qu'apportent à ce mot la dérivation et la conjugaison : aussi dans les mots français qui ont eu plusieurs formes copiées sur celles des mots latins, elles ont été déterminées par les différentes places de l'accent. Exemples de la règle ci-dessus : *fémina-femme, ámo-aime, amámus-aimons, pállidus-pâle, sénior-sire, seniórem-seigneur, subtílis-subtil, móbilis-meuble, Pátroclus-Perle* (voc. hag.), *Útica-Ouche*, etc.

La forme de la langue française a été le résultat de la règle qui vient d'être énoncée, ou plutôt du fait que cons-

tate cette règle. Ce fait est commun à toutes les langues romanes, et a eu pour la langue française des résultats particuliers : j'insiste un moment sur ces deux points.

Le latin populaire est la source des langues qu'on désigne sous le nom de romanes, néolatines ou novolatines : c'est un fait admis aujourd'hui par tout le monde. Or le latin populaire a commencé à être distinct du latin littéraire dès l'époque où il y a eu une littérature, et surtout une littérature imitée de la Grèce. On a relevé beaucoup de différences de ces deux idiomes, qu'il ne faudrait pas croire cependant aussi distincts qu'on l'a parfois supposé (1), et on a remarqué que plusieurs de ces différences constituaient des analogies entre le latin populaire et les langues romanes. Il en est de même de l'opposition des deux langues dans leur système prosodique, la langue populaire continuant à lui donner l'accent tonique pour base, tandis que la langue savante le fondait, à l'imitation des Grecs, uniquement sur la quantité. Ce n'est point ici le lieu d'exposer les preuves de cette assertion ; elle est démontrée, il me semble, par la nature même des choses et par deux faits importants : l'accent a été le principe de la versification au temps où le peuple romain ignorait l'art grec et où les lettrés n'avaient pas encore imaginé de reproduire en latin les types des vers d'Homère ou de Sophocle (2); et ensuite, à l'époque

(1) On a été jusqu'à dire que le latin populaire était aussi éloigné du latin littéraire que l'italien moderne. Voy. l'Introduction du livre de Fuchs.

(2) Ce fait a été très-contesté. M. Corssen a détruit, je crois, le système de M. Ritschl, d'après lequel l'accent jouerait un rôle dans la versification des comiques (II, p. 400 et suiv.); mais ni lui, ni MM. Weil et Benlœw (p. 66 et suiv.), ne me paraissent avoir démontré qu'il n'entrait pour rien dans le vers saturnien. Ces derniers savants prétendent, il est vrai, que la domination de l'accent est un événement postérieur, et que la plus antique versification latine était basée sur la quantité ; mais ils disent eux-mêmes (p. 225) : « Il devait donc leur arriver (aux

où la littérature savante tombe en décadence, au moment même où la langue se décompose, où de tous côtés on voit poindre les idiomes populaires qui bientôt vont triompher complétement, l'accent latin rentre dans ses droits usurpés pendant des siècles et sert de base à des vers composés dans le système du peuple (1). Les grammairiens eux-mêmes n'ont plus de la quantité qu'une idée vague ; ils hésitent pour la déterminer, sauf les cas où elle coïncide avec l'accent ; ils ne la fixent qu'à l'aide d'exemples tirés des poëtes (2). Le même fait se présente pour certaines formes grammaticales ou lexicographiques qu'on trouve dans les premiers siècles de la langue latine et qui ne reparaissent qu'au moment de la décadence. Dans l'un et l'autre cas, cette coïncidence prouve bien que le phénomène ou le mot dont il s'agit est populaire (3).

C'est ce qu'on ne saurait contester pour l'accent : aussi les langues modernes qui s'appuient sur le latin rustique ont fait de l'accent la base de leur organisme, et le seul fait de la persistance générale de l'accent sur la syllabe où il était en latin dans les six langues qui sont sorties de la souche romaine prouve combien il était fortement marqué

premiers poëtes), *en reconstruisant sur les bases de la quantité prosodique le système de la langue latine,* de se tromper quelquefois dans l'emploi de matériaux dont les uns étaient déjà trop usés, et dont les autres avaient besoin d'être polis par le travail des siècles. » La quantité prosodique n'était donc pas, avant les poëtes imitateurs des Grecs, la base de la langue, et par suite de la versification latine.

(1) Voy. là-dessus Weil et Benlœw, p. 260 et suiv.

(2) Voy. encore là-dessus Weil et Benlœw, p. 253 et suiv., et notamment ce passage qu'ils citent de Servius : *Nam quod pertinet ad naturam primæ syllabæ, longane sit an brevis, solis confirmamus exemplis ; medias vero in latino sermone accentu discernimus ; ultimas arte colligimus (Serv. ad Aquilinum de finalibus,* éd. Putsche, p. 1803).

(3) Par exemple, la suppression de la pénultième brève et inaccentuée est fréquente dans le latin des anciens poëtes, *vinclum, periclum, caldus,* et se retrouve dans les langues romanes.

dans la langue mère. Ce qui le prouve encore mieux, c'est que certaines exceptions et dérogations à la règle commune de l'accentuation latine se trouvent systématisées dans toutes les langues romanes (1), que certains mots, même isolés, qui ont subi un déplacement arbitraire dans le latin rustique, offrent ce déplacement dans toutes les langues qui en sont nées, ou dans quelques-unes seulement, donnant ainsi la preuve de certaines différences d'époque et de lieu dans l'adoption de cette infraction à la règle (2).

Pour étudier convenablement l'histoire de l'accent latin après la chute du latin, il faudrait donc embrasser toutes les langues qui en sont sorties. Ce n'est pas là le travail que je me suis proposé ; j'ai voulu seulement exposer ce qu'est devenu l'accent latin spécialement dans la langue française.

J'ai déjà dit que le principe commun de la persistance de l'accent latin avait eu pour le français des conséquences toutes particulières. J'ai établi dans le chapitre précédent que l'accent principal portait toujours en français sur la dernière syllabe sonore : or, comme cet accent porte sur la même syllabe que dans le mot latin d'où vient le mot français, et que cette syllabe peut être en latin la pénultième ou l'antépénultième, il en résulte que la dernière ou les deux dernières syllabes de chaque mot latin manquent au mot français correspondant, ou ne sont représentées que par un *e* muet. Pour expliquer ce phénomène, on a prétendu que le français, ayant une grande disposition à la syncope et à l'apocope, avait, sous l'influence de cette

(1) J'en donnerai divers exemples dans le cours de ce travail; je cite seulement l'abréviation de l'*e* dans les troisièmes pers. en *erunt* et l'accentuation nouvelle des lettres *io*.

(2) Par exemple : *búccina*, accentué *buccina; ficátum*, accentué *ficatum*, etc. Je reparlerai de ces mots.

disposition, retranché ou rendu muettes toutes les finales latines, et qu'ainsi l'accent s'était trouvé porté sur la dernière syllabe des mots français. Ce système me paraît peu conforme au génie des langues et aux lois qui en régissent la formation. Je crois non pas que la syllabe accentuée se trouve la dernière en français parce qu'on a apocopé les syllabes suivantes, mais bien qu'on a apocopé ces syllabes pour que la syllabe accentuée fût la dernière. Les faits viennent à l'appui de cette opinion et détruisent la théorie contraire : les syllabes qui précèdent la syllabe accentuée n'ont pas subi de syncopes, ou du moins n'en ont subi que de rares, pour la plupart autorisées déjà par l'usage latin et communes aux autres langues romanes ; il faut donc que ces retranchements considérables que le français fait subir aux mots latins pour se les approprier aient pour cause le besoin éprouvé par ceux qui ont créé cette langue d'accentuer la dernière syllabe, combiné avec la fidélité à l'accentuation latine. Pourquoi, par exemple, a-t-on fait des contractions comme *frêle* de *frágilis*, *esteule* de *stípula*, *sire* de *senior*, tandis qu'on disait sans contraction *olifant* de *elephántem*, *ennemi* de *inimícus*, *seigneur* de *senióream?* Évidemment parce que dans les mots cités en premier il fallait contracter violemment pour que l'accent fût sur la dernière, tandis que dans les seconds la contraction était inutile. On m'opposera des mots comme *juger* de *judicare*, *chalenger* de *calumniare* pour *calumniari* (1), *combler* de *cumulare,* qui présentent une syncope avant la syllabe accentuée ; mais ces infinitifs ne sont ainsi contractés que par analogie avec

(1) Je citerai dorénavant les verbes déponents sous la forme active qu'ils ont toujours prise dans les langues romanes. Cf. chap. II, § III.

leurs indicatifs présents, pour lesquels l'accentuation rendait la contraction nécessaire : *juge* de *jŭdico*, *chalenge* de *calúmnio*, *comble* de *cúmulo*. Dans tous les autres cas, à peu d'exceptions près, la langue française à son origine ne syncope ou n'apocope pas plus que les autres langues romanes (1).

Il faut donc que les peuples qui ont fait du latin rustique la langue française aient été portés par leurs habitudes de prononciation à marquer très-fortement l'accent au détriment des syllabes qui le suivaient ; c'est cette tendance qui a fait tomber dans les mots latins toutes les syllabes finales et toutes les pénultièmes non accentuées, et qui a par conséquent constitué la langue française telle qu'elle est. Il est à remarquer que le provençal est analogue sous ce rapport à la langue d'oïl ; il ne peut jamais reculer l'accent sur l'antépénultième, et n'accentue la pénultième que dans les mots correspondant aux mots féminins de la langue française : la cause de ce phénomène doit donc être cherchée dans une disposition particulière aux peuples qui habitaient la Gaule. Quant à l'époque où il s'est accompli, comme les plus anciens textes français et provençaux nous le présentent (2), il faut sans doute placer du Ve au VIIIe ou IXe siècle le développement de cette tendance qui a créé notre langue.

Quoi qu'il en soit, du reste, de la cause de ce phéno-

(1) Plus tard, comme je l'ai dit dans le chapitre I, beaucoup de contractions eurent lieu dans l'intérieur des mots ; mais elles n'existent pas dans les textes anciens. — L'aphérèse est un fait très-rare en français, et qui ne peut entrer en ligne de compte.

(2) Voy. ce que j'ai dit au chapitre I sur les apparentes dérogations qu'on y rencontre.

mène, il est certain qu'il se manifeste dès les plus anciens monuments de notre langue, et il ne cesse pas d'exister jusqu'à nos jours. Mais il a donné lieu à un autre fait non moins important, qui entre pour une large part dans la composition du français actuel et qui n'a pas peu contribué à en faire une des langues les plus irrégulières et les plus difficiles à étudier qui existent.

On a distingué plusieurs fois, et avec beaucoup de raison, les deux couches de mots qui forment la langue française et qui ont une origine bien distincte : les mots qui sont le fruit de la formation spontanée, ceux qui sont le produit d'une formation réfléchie ; en d'autres termes, les mots de première et de seconde formation, les mots populaires et les mots savants. On a remarqué que les mots populaires ont en général une forme plus courte, plus originale et plus éloignée du latin ; que les mots savants, au contraire, sont calqués sur le vocable latin qui leur a servi de modèle, et le reproduisent servilement : des formes doubles comme *raide* et *rigide*, *frêle* et *fragile*, *enterve* et *interroge*, permettent de constater la vérité de cette observation. La principale cause de cette différence, c'est encore l'accent : la formation populaire connaît l'accent latin et le laisse à sa place en apocopant ou syncopant les syllabes qui le suivent ; la formation savante, au contraire, quand elle a affaire à un mot latin proparoxyton, transporte dans le mot français la pénultième non accentuée ; mais comme l'oreille française s'était habituée à accentuer toujours la dernière syllabe sonore, les mots formés par les savants ont subi la règle commune, et on a eu ainsi des mots formés contrairement aux lois de la langue française, et accentués contrairement aux lois de la langue latine, des mots qui sont vraiment barbares, puisqu'ils sont directement

opposés au génie de l'idiome où ils se sont introduits (1). Comme l'a fort bien dit M. Baudry (2), il serait ridicule de vouloir revenir aujourd'hui sur un fait accompli et de tenter de proscrire les mots qui violent la loi de l'accent ; mais il est permis de regretter que leur introduction dans la langue ait troublé la netteté de son courant, détruit le bel organisme d'après lequel elle s'était construite, et l'ait éloignée si malheureusement du chemin suivi par les langues ses sœurs.

Dans les autres pays latins, en effet, l'accent, ayant gardé la force qu'il avait en latin et pouvant porter sur l'antépénultième, se conserva dans la prononciation de la langue latine dans les écoles ; et quand les savants formèrent des mots, ils leur laissèrent leur bonne accentuation. (Comparez, par exemple, les mots italiens *único*, *státua*, *cómodo*, les mots espagnols *único*, *estátua*, *cómodo*, avec les mots français *unique*, *statúe*, *commóde*.) En France, au contraire, l'habitude de donner au latin l'accentuation française s'introduisit de bonne heure (3), et on prononça comme on prononce encore aujourd'hui :

Tityré, tu patulaé recubáns sub tegminé fagi,

au lieu de :

Tityre, tu pátulæ récubans sub tégmine fági.

Le moment où le sentiment de l'accentuation latine se perd tout à fait clôt en France la première période de la langue ; la seconde se marque par l'introduction d'un certain nombre de mots savants : on peut fixer approximativement cette époque au commencement du XII[e] siècle. Le

(1) Sur ces mots et leur différence d'accentuation, voy M. Littré, *Journal des Savants*, 1857, p. 500.
(2) *Revue de l'instruction publique*, 7 janvier 1858.
(3) Voy. le chapitre précédent.

Psautier d'Oxford offre un certain nombre de ces mots calqués sur le latin :

Passer, de *pásserem* (X, CI, CIII). Ce mot est peut-être moins un mot savant qu'une accentuation populaire vicieuse ; cependant l'italien dit *pássere*.
Enlumine, de *illúmina*. On doit peut-être prononcer *enlum'ne*. Voy. le chapitre I.
Calice, de *cálicem*. Ce mot se rattache à la classe des mots liturgiques, qui ont eu de très-bonne heure la forme savante. Voy. plus loin.
Espirit (XXX). C'est aussi un mot liturgique à l'origine.
Devorent (LII).
Encrepent (LXVII).
Estatue (CXIII). Peut-être *estátve*. Cf. *tenve*, de *tenuis*.
Organes (CXXXVI). Peut-être *org'nes*.

On voit que ces mots sont en très-petit nombre ; il n'y a même de positivement sûrs que les deux verbes (1). Mais dans les temps suivants les fautes se multiplient, les mots savants deviennent plus fréquents. Enfin, au XIVe siècle, avec Nicole Oresme, la troisième période de la langue littéraire se marque par une inondation de mots savants, qui ne s'arrête un peu que quand Rabelais a fait justice sur le dos de l'écolier limousin des grotesques excès auxquels en étaient arrivés les pédants. Mais la science et les besoins nouveaux continuèrent à introduire dans la langue une masse de ces mots tirés du latin sans l'observation des règles de formation, et aujourd'hui ils sont peut-être aussi nombreux que les bons et vieux mots, et beaucoup d'entre

(1) Si le français possédait le simple *vorer*, *devorent* pourrait s'expliquer par la règle qui régit l'accentuation des verbes composés. Voy. chapitre II.

eux ont passé des livres dans le langage commun (1).

Il est bien entendu et il doit être établi une fois pour toutes que les mots savants ne peuvent compter pour rien dans un travail sur la formation de la langue : spécialement pour l'accent, il suffit de dire qu'ils n'en ont pas connu la règle pour n'avoir plus à s'en occuper. Parfois cependant j'en mentionnerai quelques-uns, soit pour les comparer à des mots populaires, soit pour leur assigner leur véritable origine. Mais cette étude ne comprend essentiellement que la partie ancienne et populaire de la langue française. Je chercherai même à prendre la plupart de mes exemples dans les textes les plus anciens, où se trouvent souvent les formes primitives et correctes de mots qui semblent aujourd'hui irréguliers, et où l'on rencontre aussi des mots fort intéressants qui ont depuis disparu de la langue.

Avant d'étudier dans les détails des déclinaisons et des conjugaisons la persistance de l'accent latin, je ferai quelques observations générales sur certaines exceptions systématiques :

1° Les deux lettres *iŏ*, par exemple dans les terminaisons en *iolus, iola, iolum*, ont subi en français, comme dans toutes les langues romanes, une diphthongaison qui en a fait une seule syllabe longue *ío* (2) ; les mots *filiolus, aviolus, lusciniola*, ont été accentués par le roman rustique *filíolus, avíolus, luscinióla*, et, par conséquent, au

(1) Il faut noter que pour quelques suffixes les savants ont adopté une forme populaire et conforme à l'accentuation, parce qu'elle était peu contractée. Ainsi des mots en *arius, abilis, entia*, ils ont tiré des mots en *aire, able, ence*, et non en *arie, abile, entie*.

(2) J'emploie ce signe ⏜́ pour marquer l'union de deux voyelles en une diphthongue accentuée.

lieu de donner *filile, avile, lousignile*, ont donné *filleul, aïeul, louseignol* (*rossignol*).

La même observation s'applique au latin *éŏ* dans les mots *capréŏlus, lintéŏlum*, qui ont donné *chevreuil* et *linceul*. Le son de *eu* est noté par *eo* dans les plus anciens textes, qui ne savaient comment le rendre (1).

2° *Ie* subit le même changement que *io*; on accentue *íe* et non *ie*; de là *paroi*, *muiller*, de *paríetem, mulíerem*, pour *parietem, mulierem*.

3° Les lettres *ue* ont généralement été traitées comme une diphthongue brève, ou plutôt on a généralement fait de l'*u* latin une consonne dans cet assemblage de lettres. Ainsi *consúere, battúere, volúerunt* (2) ont été accentués *cónsvere, báttvere, vólverunt*, et ont donné *coudre, battre, voldrent*. Ce déplacement est commun à toutes les langues romanes; il est très-naturel et remonte sans doute à la prononciation populaire du latin. Il n'a pas lieu pour les composés de *struere* qui ont passé en français : *destruere, instruere, construere*, ont donné *instruire, destruire, construire;* la raison en est facile à comprendre : on ne pouvait mettre encore un *v* après les trois consonnes qui précèdent l'*u*.

4° Quelques mots terminés en *ius, ia, ium*, et ayant l'antépénultième brève, ont reculé l'accent sur la quatrième syllabe : ce phénomène, qui n'est qu'exceptionnel, est

(1) Je m'étonne que M. Diez (*Altrom. Sprachd.*, p. 7) ait dit qu'il fallait prononcer *Deo* dans les *Serments* et *Eulalie Déo*, et plus tard *Deu Déu*; c'est une accentuation contraire aux règles de l'accent français. Il en donne pour preuve que *Deu* rime en *e* dans les tirades monorimes; mais *breu*, de *bref*, rime aussi en *e* dans les poëmes à assonances, et il est certain qu'on ne peut accentuer *bréu*. Il en est de même de beaucoup d'autres mots.

(2) Sur l'abréviation de l'*e* dans les finales en *erunt*, voy. ci-dessous, sur le verbe.

assez difficile à expliquer : car, si l'*i* s'est changé en *j*, il a allongé l'antépénultième devenue pénultième, et l'accent n'a pu se reculer. La plupart des mots de ce genre sont des noms de saints : *Eutychius—Oye, Hesychius—Hisque, Romadius—Rome, Sinerius—Sendre, Venerius—Vendre*, *Basilius—Vèle*. Ajoutez *trifolium—trèfle, brunitius—bronze.*

Le même fait se produit pour la première personne de l'indicatif de quelques verbes terminés en *io* : *cooperio—couvre, aperio—ouvre* (1).

5° Les voyelles suivies en latin de deux consonnes dont la seconde est une liquide sont douteuses, c'est-à-dire peuvent être brèves ou longues : les Romans les ont regardées comme longues, et leur ont donné l'accent : *tenĕbræ—ténèbres*, *tonĭtru—tonnerre*, *colŭbrum—couleuvre*, etc. (2).

6° Enfin il y a quelques mots qui dérogent aux lois de l'accentuation, sans qu'on puisse expliquer pourquoi et en vertu de quelle règle. Ces mots, très-peu nombreux, se trouvent en leur lieu dans le cours de ce travail.

7° Les mots liturgiques, ou qui ne sont arrivés dans la langue populaire que par l'intermédiaire de l'Église, ont

(1) Il y a encore quelques mots qui paraissent avoir reculé l'accent sur la quatrième syllabc : *gemvre* ou *joindre*, de *juvenior* (voy. ci-dessous sur l'adjectif) ; *sezme*, de *sexdecimus* (voy. ci-dessous sur les noms de nombre); *niche*, de *nidifico*, sans doute *nid'fico*, et *chauffe*, de *calefico*, sans doute *cal'fico*. *Chauffe* ne vient pas en effet de *calefacio*, comme on le dit habituellement; c'est un verbe de la première conjugaison à tous les temps. *Caleficare* est une très-bonne forme, qui se trouve dans Ducange, comme d'Eckehard II.

(2) On trouve cependant dans le Ps. Oxf. l'accent reculé sur l'antépénultième dans le mot *palpebræ*, qui a donné la forme *paupières*, plus conforme à l'analogie :

> Li oil de lui el povre reguardent, les *palpres* de lui demandent les fiz des humes. — Ps. Oxf., X, 5.

en général une accentuation fausse ; ils ont reçu de très-bonne heure l'accentuation savante. Voici, je crois, à quoi tient cette particularité : le latin littéraire étant resté la langue sacrée, on ne *romanisa* pas ces mots dans la première période de la formation ; ce n'est que plus tard, quand le latin fut devenu tout à fait inintelligible aux masses, qu'on les traduisit en français ; or l'accentuation du latin à la française est très-ancienne, comme je l'ai dit plus haut : ces mots furent donc accentués tous sur la pénultième pour être transportés en français, suivant la règle que se posèrent aussi plus tard les savants, qui firent des mots calqués sur le latin ; car un sentiment instinctif de l'esprit de la langue les a empêchés au moins de conserver les désinences qu'ils voyaient tomber dans tous les mots : ils ont donc dit *industrie, préambule*, etc., mais ils n'ont pas osé transporter en français la dernière syllabe du mot latin, à quelques rares exceptions près, qui sont généralement très-modernes, par exemple : *virus*, *acacia*, *omnibus, opium*, etc.

Les mots liturgiques les plus saillants sont : *hostie*, *calice* (de *càlicem*, prov. *caltz*), *catholique* (*cathólicus*, gr. καθολικός) ; le singulier parfait *engénui*, qui n'a pas d'infinitif et ne vient que du *genuit* si fréquemment répété dans la généalogie de Jésus (peut-être aussi : *resurresqui*, *benesqui*, voy. plus bas). *Esprit* ou *esperit*, de *spiritus*, me semble aussi un mot venu par l'Église ; je ne m'expliquerais pas autrement son accentuation (1). Sur *patène*, voy. ci-dessous.

(1) On trouve aussi la forme *espir*, qui est accentuée suivant les règles. *Spiritus*, souffle ou pensée, a sans doute donné *espir* ; *spiritus*, l'esprit saint, a donné *esperit* ; puis on a confondu l'emploi des deux mots. *Espir* n'est pas rare (voy. entre autres Job, p. 450. 502 ; Huon de Bordeaux, v. 1546 ; Trubert, v. 1781).

Mots étrangers. — 1° Les mots grecs introduits dans la langue latine à la bonne époque ont pris l'accentuation romaine en gardant leur quantité : Βοιωτοί — *Bœoti*, πορφύρα — *púrpura*, Ἀλεξάνδρος — *Alexánder*. Ainsi, à cette époque, la quantité est plus puissante que l'accent, elle le déplace. Plus tard, le phénomène contraire se produit, et nous voyons beaucoup de mots grecs, surtout de ceux qui s'introduisent avec le christianisme, c'est-à-dire au moment où l'accentuation devient de plus en plus puissante à mesure que la langue populaire gagne sur la langue savante, sacrifier la quantité à l'accent. C'est ainsi que *blasphemus*, de βλάσφημος, a été prononcé *blásphĕmus;* si ce mot avait été introduit dans la langue au temps de Cicéron, il serait devenu *blasphémus*. Au reste, les lettrés, même au temps de la décadence romaine, essayèrent de conserver la quantité des mots grecs, qui la perdaient pour maintenir leur accent, et il en résulta deux formes parallèles, qui se trouvent souvent toutes deux représentées dans les langues romanes (1). Elles ont pourtant choisi d'ordinaire, comme il est naturel, la forme populaire : *blásphemo* a donné *blasme ; idŏlum*, de εἴδωλον, a donné en vieux français *idle :*

> Les *idles* des genz argent et or, ovres des mains d'umes. — Ps. Oxf., CXXXIV, 15.
> Entur que sa mort fust annonciée el temple des *ydles*. — Rois, p. 119.
> E tuz ses *ýdeles* que il soelt adorer. — Rol., str. CLXXXV.
> Fruissent ymágenes e trestutes les *ýdeles*. — Rol., str. CCLXVIII.

Cependant le mot *idole* doit être assez ancien. — *Encaustum*, de ἔγκαυστον, a donné *encre*, et il a fallu que

(1) Voy. les livres de M. Corssen ou de MM. Weil et Benlœw.

l'accent fût bien marqué pour faire abréger dans ce mot une syllabe comme *caus* :

> Quer mei, bel frere, et *enca* e parcanuis. — Alexis, str. 57; Trist., I, p. 117.

L'italien dit *inchióstro* , mais le sicilien *inga.* — Πά-τροκλος, nom d'un saint, a été accentué *Pátrŏclus,* d'où le français *Perle* (voc. hag.).

2° La langue française ne contient pas seulement des mots latins; elle compte aussi des mots d'origine germanique ou celtique. Ces mots peuvent se diviser en deux grandes classes, suivant l'époque de leur admission dans la langue : ou bien ils ont été introduits dans le latin rustique, et de là ils ont passé dans le français, ou bien ils n'ont pénétré dans la langue française que quand elle était déjà constituée. Pour les premiers de ces mots, il n'y a rien à dire de particulier, puisqu'en prenant la forme latine ils avaient pris aussi l'accentuation latine; ils rentrent dans les mots latins ordinaires. Ceux de la deuxième classe n'appartiennent pas à cette étude pour une autre raison : ils ont été faits quand les lois de formation avaient cessé d'être actives; ils doivent leur forme soit au hasard, soit aux savants, et ils ne sauraient rien nous apprendre sur l'organisme intime de notre langue.

3° Les noms propres hébreux ont tous l'accent sur la dernière dans la langue grecque, d'où ils ont passé en latin. Ils ont conservé cette accentuation, par une exception unique, dans le latin, et par suite dans le français; de là la fidélité avec laquelle ces mots ont été reproduits par le français : *Jacób*, *Rachél*, *Moysés-Moysén* (1), *Jesús-*

(1) La forme *Moïse* ne se trouve pas dans les anciens textes.

Jesón (1), etc. Mais cette accentuation ne se maintient pas toujours quand le nom hébreu a pris une forme latine et se décline au lieu de rester invariable ; il en résulte parfois deux formes, l'une accentuée sur la dernière suivant l'usage hébraïque, l'autre accentuée sur la pénultième ou l'antépénultième suivant l'usage latin : *Jacób* a fait *Jacob*, mais *Jácobus* a donné *Jacques;* de même *Judás* et *Júde*. *Maria*, *Eva*, ont donné *Marie*, *Eve;* mais *Debora*, *Lia*, *Sara*, ont gardé leur accentuation.

I. SUBSTANTIF.

I. PREMIÈRE ET DEUXIÈME DÉCLINAISONS.

1° Les mots de ces deux déclinaisons, terminés en *us*, *a*, *um*, ne déplacent l'accent du nominatif à aucun autre cas qu'au génitif pluriel ; aussi ce cas est-il le seul qui, dans quelques mots très-usités et transmis sous la forme du génitif par suite d'une alliance habituelle avec un autre mot, ait produit une forme différente par l'accent de la forme du cas sujet. Le génitif en *órum* et celui en *árum* ont également donné *òr*, *ur* ou *eur*.

Génitifs en *órum.*

Paienur.

Sulunc l'usage *paenur.*— Rois, p. 420.
Si veit venir cele gent *paienur.*— Rol., str. LXXVIII.
E si escriet l'enseigne *paienor.*— Rol., str. XCII.

Francor.

Geste *Francor* XXX escheles i numbrent.—Rol., str. CCXXXVI.

(1) Compains ert à celui qui creoit en *Jheson.*—Ch. d'Antioche, I, p. 11.
Quant ci avons trové la maisnis *Jheson.* — Ch. d'Antioche, I, p. 35.

Sarasinor.

Prist en la teste au branc *sarasincr.*—Aubry le B., p. 35.

Diablor.

Ci oiez ovre *deiablor*
E angoissose e renoiée.— Benoit, II, p. 421.

Milsoldor, mille solidorum (peut-être aussi *mil sols d'or?*). — Benoît, II, p. 34 et *passim.*

Muls ne somers, cevals ne missodor. — Og., v. 6655.

Vavassour, de *vassus vassorum.*

M. Diez cite encore *macedonor* et *martror* qui sont évidemment des mots mal forgés sur ce modèle. C'est à la même faute que me semble se rapporter le mot *frarur,* dans ce vers :

Et Peres et Andreus furent frere *frarur.*— S. Thom., v. 111.

On peut encore hésiter sur le mot *ancianor :*

Bons fut li secles al tans *ancianur.* — Alexis, str. 1.

C'est ou le génitif pluriel ou le comparatif du mot *ancien.*

Génitifs en *arum.*

Pascor, pascharum.

Au novel temps *pascour* que florist l'aubespine.—Rom. Fr., p. 21.

Chandeleur, candelarum. La *chandeleur*, pour *Dies candelarum.*

Ténébrur.

Or s'en vont en la pluie et en la *ténébrur.*— S. Thom., v. 1984.

Je ne sais trop s'il faut compter ce mot parmi les génitifs pluriels; il est certain que le suffixe fém. *eur,* comme *larg-eur, lu-eur, chal-eur*, n'a jamais été ajouté à un

substantif. Le mot *ténébreur* a pu venir de l'office des ténèbres, où on disait *primâ horâ tenebrarum, secundâ horâ tenebrarum.*

Erbour. Ce mot me paraît être originairement le gén. plur. d'*herba.* De là le mot *herboriste*, qu'on a si souvent critiqué et auquel on a voulu substituer le mot *arboriste*, fait par des gens qui ne connaissaient pas l'origine du vocable et voulaient lui en substituer un autre dénué de sens (1).

> Si s'entrebaisent par doçour
> Qu'andui chaïrent en l'*erbour.* — Rom. Fr., p. 9.

2° Quelques mots en *er* déplacent aux cas obliques l'accent du nominatif : *ármiger-armígerum.* Le français n'a adopté qu'un seul mot de cette classe, c'est *présbyter-presbýterum*, et lui a donné une double forme correspondant aux deux positions de l'accent : *prestre* et *provoire* (2).

3° Certains mots de cette classe offrent une difficulté assez sérieuse ; ils paraissent avoir des accusatifs avec déplacement de l'accent, bien que le type latin ne puisse les leur avoir fournis. Ces accusatifs ne sont en réalité que des diminutifs, en *on* pour les masculins, en *ain* pour les féminins. Ceux en *on* n'affectent que les noms propres ; parmi ceux en *ain* il se trouve trois noms communs, ni plus ni moins.

(1) Dans un Traité de médecine conservé à la bibliothèque de Turin (Mss. K. V., 13) on trouve une plante désignée sous le nom de *mère herbur*, et cette double définition : « La *mère des herbes* est artemesia (fol. 72 v°) » et : « La *mère erbor* est artemisia (fol. 73 r°) ». *Erbor* est donc bien un génitif. Je dois ce renseignement à M. Paul Meyer.

(2) M. Littré a très-bien expliqué la formation de *prestre* et *provoire* ; c'est donc une simple faute d'impression qui a fait donner, dans un de ses articles du *Journal des Savants* (1855, p. 301), à *presbyter* pour accusatif *presbyterem.*

Accusatifs en *on*.

Charlon, de *Charles*. Cette forme est très-fréquente dans les chansons de geste.

Lazaron, de *Lazare* (1).

Glorious peires ke soufris passion,
Et suscitais de mort saint *Lazaron*. — Ger. de Viane, v. 2493.

Garsilion, de *Garsile* (*Garsilio*, *ônem*), a sans doute servi de type à *Marsilion*, de *Marsile*.

Seignurs baruns, qui i enveieruns
En Sarraguce al rei *Marsiliun?* — Rol., str. XVII.

Pierron, de *Pierre*.

Li comencemens ert de la muete *Pieron*. — Chans. d'Antioche, I, p. 13.

Accusatifs en *ain*.

Antain, *nonnain*, *putain*, de *ante*, *nonne* et *pute*.

Bertain, de *Berte*. — Berte, XI, XXII, et *passim*.

Evain, de *Eve*.

Les *Evain* asauvagissoient
Et les Adam aprivoisoient. — Ren., I, p. 4.
A tei parlerai jo, *Evain*. — Adam, p. 4.
Ce fu Adam, la mère ot nom *Evain*. — Adam, p. 44.

Blerain, de *Blere*.

Por l'amor Dieu *Blerain* vous doing. — De Brunain, v. 27.
Mes *Blere* ne l' vout endurer. — *Id.*, v. 48.

Ydain, de *Yde*. — P. Paris, Mss. franç., t. III, p. 206.

Voici quelques observations pour appuyer mon opinion

(1) Une autre forme de ce mot est *Lazre* (S. Thomas, v. 1864) ou *Ladre* (Dit des Perdriz, p. 67). *Ladre* et *Lazare* sont entre eux comme *Jacques* et *Jacob* (voy. plus haut).

sur ces formes en *on* et en *ain* (1) : 1° Si la forme en *ain* était, comme on l'a dit, la reproduction de l'accusatif en *am*, elle n'existerait pas au pluriel, et cependant les mots *nonnains* et *putains* sont loin d'être rares. 2° On trouve d'autres formes diminutives employées dans le même cas ; ainsi, par exemple, le fabliau d'*Aucassin et Nicolette* offre les deux formes *Nicole* et *Nicolette*, et on remarque que la forme *Nicole*, sauf une fois, n'est employée qu'au nominatif; dans le fabliau de *Cortois d'Arras*, le nom de femme *Porre* ou *Pourre* (v. 394, 401) donne également *Porrete* (v. 148, 211, 404) et *Porrain* (v. 239); dans le roman de *Raoul de Cambrai*, le nom de *Bernier* fait le plus souvent au cas-régime *Berneçon*, et il est évident que c'est un diminutif; la forme *Ayen*, qui joue le même rôle dans le poëme d'*Aye d'Avignon*, ne peut guère s'expliquer autrement: il faut donc admettre que les textes poétiques affectionnent en général au cas-régime la forme diminutive ; cette tendance s'explique d'ailleurs par l'habitude qu'avaient fait prendre les mots de la 3e déclinaison d'un régime plus long que le sujet. 3° A l'exception des trois mots féminins, cette forme n'affecte que des noms propres, bien plus sujets que les autres à recevoir des diminutifs. 4° Nous connaissons d'autres diminutifs analogues qui ne sont certainement pas des accusatifs : ainsi, *Catin*, de *Catherine* (2); *Robin*, de *Robert; chaton*, de

(1) M. Baudry la partage: « Les accusatifs en *on* masc. et en *ain* fém. ne sont pas de vrais accusatifs, mais des espèces de dérivatifs familiers » (*Rev. de l'instr. publique*, 21 mai 1857). Il n'est pas besoin de supposer avec M. Littré une forme *Evanem*; les diminutifs dans les langues romanes sont bien souvent étrangers à tout modèle latin; ce sont des suffixes nouveaux appliqués à des mots latins d'origine.

(2) Il est à remarquer que les diminutifs de femmes sont généralement masculins, c'est-à-dire d'intention neutres (cf. grec ιον, lat. *ium*, allem. *chen*): Margot, Toinon, Catin, Bertain.

chat (1) ; *Henrion*, de *Henri*. 5° Ces mots ne se trouvent pas dans les plus anciens textes ; il est très-probable que pour quelques-uns des masculins on aura cru avoir affaire à des mots de la 3e déclinaison, à une époque où on commençait à ne plus se rendre compte du système primitif de la déclinaison romane : *Hues Huon* a dû influer sur *Charles Charlon ;* M. Diez cite même le bas-latin *Petronem*. Ce qui est inadmissible, c'est que la terminaison *am* ou *um*, à peine sensible en latin, inaccentuée, et effacée complétement de la prononciation dès les plus anciens temps de la langue (2), ait pu recevoir l'accent à une époque quelconque et servir à composer des mots oxytons comme *Evain* ou *Pierron*. Le seul mot pour lequel on puisse admettre cet accusatif est *Jheson :* en effet, dans ce mot, la désinence a reçu l'accent même au nominatif, et par conséquent ne l'a pas changé à l'accusatif (v. plus haut).

II. TROISIÈME DÉCLINAISON.

C'est dans cette déclinaison que l'accent joue le plus grand rôle. Elle présentait un grand nombre de mots imparisyllabiques qui déplaçaient aux cas obliques l'accent du nominatif, et offraient ainsi aux Romans deux formes à s'approprier : *cántor-cantórem*, *nátio-natiónem*, *paupértas-paupertátem*, *sénior-seniórem*. Les langues italienne, espagnole et portugaise n'ont pris que l'une de ces

(1) Ce mot a justement été pris pour un accusatif par Ramon Vidal dans sa Grammaire.

(2) Si Lodhuwigs *sagrament* (*sacramentUM*), Serm. de 842. Ne por *or* (*aurUM*), *figure* (*figurAM*), Eulalie. Comment peut-on supposer qu'on ait fait revivre et qu'on ait accentué aux dépens de la syllabe qui avait l'accent étymologique une terminaison si complétement éteinte ?

deux formes, et presque toujours celle des cas obliques; le français et le provençal ont reproduit dans un grand nombre de mots, et peut-être à l'origine dans tous, la double forme latine. En français, cette imitation de la déclinaison latine, fruit spontané des habitudes et de l'instinct plutôt sans doute que d'une intention grammaticale, va en s'effaçant depuis les premiers monuments de la langue jusqu'au XIVᵉ siècle. A partir du XVᵉ, elle a tout à fait disparu; car les doubles formes que conservent encore aujourd'hui quelques mots *(pâtre-pasteur, sire-seigneur)* ont reçu chacune une acception propre, et ne se comportent plus entre elles comme deux cas d'un même mot, mais bien comme deux mots différents. Le cas-régime, qui seul a été admis dans presque tous les pays étrangers à la France, qui dès les premiers temps de la langue existe seul pour bien des mots dans les monuments qui nous sont parvenus, est aussi celui qui a triomphé dans ce travail, et la plupart des mots n'ont conservé que lui des deux cas qu'ils avaient auparavant. Quelques mots perdent la double forme dès le XIIᵉ siècle; celle de quelques autres ne se trouve dans aucun texte qui nous soit connu. Il est bon d'étudier séparément chaque grande classe de ces mots imparisyllabiques qui déplacent aux cas obliques l'accent du nominatif (1).

(1) Les mots imparisyllabiques qui ne déplacent pas l'accent, comme *hómo hóminem*, *córpus córporis*, n'ont pas non plus en français de formes qui le déplacent, bien qu'ils puissent avoir deux cas, comme *hom* et *home*. — L'addition de l'*s* au nominatif des mots qui ont une double forme est une erreur du XIIIᵉ siècle qui a détruit le système de la déclinaison française. — M. Littré (*Journ. des Sav.*, 1855, p. 301) a relevé deux mots de cette classe qui violent, dit-il, la règle de l'accent: c'est *autour* de *ásturem* et *vautour* de *vúlturem*. Le savant philologue s'est trompé pour ces deux mots: *autour* vient d'*acceptórem* (*acceptor*, mot populaire pour *accipiter*, voy. Diez, Etymol. Wörtb., s. v. *astore*), et *vautour* vient de *vultúrius*, comme l'italien *avoltojo*.

1° Mots en *tor* formés des supins de la 1re et de la 4e conjugaison. C'est dans cette catégorie de mots que s'applique le mieux la double forme. Les mots en *ator* donnent au nominatif *aire, ère,* à l'accusatif *edor, éor, éur, éeur,* contracté plus tard en *eur :*

Imperator-emperaire, imperatorem-emperéor.

Portator-porterre (Ps. Oxf., LXXXIII), *portatorem-portéor, porteur.*

Adjutator-ajuere (Ps. Oxf., IX, LVIII), *adjutatorem-ajuedur* (Ps. Oxf., v ; Benoît, v. 36900).

Il est à noter que l'on donna la double forme à des mots qui n'avaient jamais été latins et que l'on formait de verbes français de la première conjugaison. Je ne sais si ce fait ne prouve pas l'existence de ces mots en latin rustique :

Trouvère-trouveor, fait sur *trouver.*

Hurterres (Gloss. Chassant) — *hurtéor,* de *heurter.*

Gablere, usurier, sans doute de *gabelle gabeler.*

Escerst li *gablere* tute la substance de lui (*fœnerator*). — Ps. Oxf., CVIII.

Raachaterre (Ps. Oxf., XVIII)— *racheteur.*

Les mots *itor* font aussi *eire* ou *itre, itor* ou *éor éeur,* et il est à remarquer que les verbes forts de la 3e conjug., qui ont été affaiblis et assimilés à ceux de la 4e par les Romans, forment des substantifs en *itor* qui suivent la même loi que les autres (1).

Mentitor-menterre, mentitorem-mentéor (Horn, v. 1126; Brut, v. 2376).

(1) Sur cet affaiblissement, voyez plus bas.

Traditor-trahitre, traïtre; traditorem-traïteur (1). De *tradíre* pour *trádere*.

Ne creire jà le traïtour;
Il est traïtre. — Adam, p. 25.

Recipitor-receverre; recipitorem-receveur. De *recipíre* pour *recípere*.

Mais tu, Sire, ies li miens receverre et la meie glorie e exalchanz mun chief. — Ps. Oxf., III (add. LIII, 4).

2° Mots en *tor* ou *sor* formés des supins forts de la 2e ou 3e conjugaison.

Cantor-chantre, cantorem-cantor (2).

Pastor-pâtre, pastorem-pasteur.

Ductor-duitre, ductorem-duitur duiur.

Tu acertes huem d'unei curage, li miens *duitre* et li miens coneuz. — Ps. Oxf., LIV, 14.
E tant cume Saül regnad sur nus, nostre *duitre* fus. — Rois, p. 139.
Li prince de Juda sunt *duitur* d'els. — Ps. Oxf., LXVII, 30.
E David lo trovat e donat à mangier e fist *duior* de sa voie. — Job, p. 510.

Factor-faitre, factorem-facteur faiteur.

Vraiement nos *faitres* est pius et justes. — Job, p. 506 (3).

Nota. Ces mots en *or* semblent avoir autrefois conservé au pluriel l'*e* latin, et avoir donné, par exemple, *chantores, emperéores*, d'après la forme en *ures* qui se trouve deux fois dans le livre des Rois.

E la hanste fud grosse e ahuge cume le suble as *teissures (liciatorium texentium*, ensouple de tisserand). — Rois, p. 62.
E ore me vint la nuvele que tes *pastures* tundereient les fulcs. — Rois, p. 97.

(1) *Tráditor* semble avoir formé avec sa bonne accentuation *traître*, qui paraît de trop bonne heure pour être une synérèse de *traïtre*; on trouve aussi *traiteur* à côté de *traïteur*.

(2) *Chanterre, chantéor chanteur*, ne vient pas de *cantor*, mais bien de *cantator cantatorem*.

(3) Ajoutez *antecessor-ancestre, antecessorem-ancissour*.

3° Mots en *or* pur formés d'un radical.

Ces mots n'ont que la forme du cas-régime, excepté deux (sur *senior*, voy. l'adj.) :

Soror-suer, *sororem-sereur*.

La tierce *seur* Mahaut out nun.— Rou, v. 5426.
Il ot une soe *serur*.—Marie de France. Lai d'Ywenec, v. 33.

Calor-caurre, *calorem-chaleur*.

Caurre en froidur, refroidemens d'ardure.— Altfr. Lieder, xxxix, 25.
La caurre del jour les agrie. — Phil. Mousk., v. 10195.

4° Mots masculins en *o*, *onis*.

Ces mots ont généralement les deux formes : *latro-lerre*, *latronem-larron* ; *falco-faus*, *falconem-faucon* ; *baro-ber*, *baronem-baron*. Sur ce modèle on a donné les deux formes à des mots non latins, comme *compainz-compagnon*, *fel-felon* ; ces mots avaient d'abord passé par le latin rustique.

Cette classe comprend un grand nombre de noms propres : *Hugo-Hue, Hugonem-Hugon, Drogo-Dreux, Drogonem-Drogon* ; *Burgundio-Bourgoing, Burgundionem-Bourguignon* (1) ; *Wenilo-Guenles-Guenes*, *Wenilonem-Ganelon*. De là peut-être, comme je l'ai dit plus haut, la confusion qui a fait donner une double forme à des noms propres de la première déclinaison, comme *Pierre, Charles*.

5° Mots en *ans, antis* ; *ens*, *entis*.

Ces mots sont en réalité des participes présents ou des adjectifs ; cependant quelques-uns sont devenus de vrais substantifs. Ils n'offrent que le cas-régime : *sergent*, *régent, parent*. Excepté :

Infans-énfes, *infántem-enfant*.

(1) Notez que *Saxo, Sáxŏnem,* imparisyllabique sans déplacement de l'accent, n'a aussi qu'une forme : *Saisne* ; la forme *Saxon* est moderne.

Serpens. Ce mot paraît avoir eu les deux formes ; il était originairement féminin.

Voire mais, dis-je, vous vous damnez comme une *sarpe*.— Rabel., l. II, c. 17.
La *serpent*. — Tristan, I, p. 26.

6° Mots féminins en *tas*, *tatis* (1).

Plusieurs de ces mots ont les deux formes dans les anciens textes ; quelques-uns les ont conservées plus tard pour la commodité du vers, mais généralement sans leur assigner leur signification grammaticale. Le cas-régime a prédominé là comme ailleurs, excepté pour le mot *tempête*.

Tempestas-tempeste, *tempestatem-tempesté*.

Je atendeie lui chi salf me fist de petitece de espirit e de *tempestet*. — Ps. Oxf., LIV, 8.

Potestas-podeste, *poeste*; *potestatem-podesté*, *poesté*.

Kar la *podeste* de Deu est. — Ps. Oxf., LXI, 11.
De *poeste* et de seignorie. — Adam, p. 22.
Alques par pri e le plus par *podeste*. — Alexis, str. 113.
Li Griu si estoient appresseit de la *poosteit*. — S. Bern., p. 536.
Seat jurz le tenent sor terre à *podestet*. — Alexis, str. 115.
Par *poestet* serez pris e liez. — Rol., str. XXXV.

Paupertas-poverte, *povrete*; *paupertatem-poverté*, *povreté*.

A grand *poverte* deduit sun grant parage. — Alexis, str. 50.
Des grans *povretes* qu'as eües tous dis. — Romvart, p. 236; Altfr. Lied., v, 22.

Civitas-cit, *civitatem-cité*.

Constantinoble, cele mirable *cit*. — Mort de Garin, p. XXXI.

(1) Il faut ranger dans cette classe le mot *amitié*, qui vient, non pas de *amicitia*, mais du bas-latin *amicitatem* (cf. *moitié*, *pitié*). En effet, le provençal dit *amistad*. *Amisté* est l'ancienne forme (Horn, v. 4253; Altfr. Lied, XXXIX, 16; XXI, 10), *amistet* dans le Prologue de S. Alexis. Sur ce modèle on a fait *inimitié*.

7° Mots féminins en *io* formés des verbes.

Ces mots n'ont, en règle générale, que la forme du cas-régime ; cependant il y a quelques exceptions. *Préface* et *dédicace* représentent certainement le nominatif de *præfatio* et *dedicatio*. *Confesse*, qui ne s'emploie plus qu'au régime dans l'expression consacrée *aller à confesse*, semble bien être le nominatif de *confessio*, dont l'accusatif *confessionem* a donné *confession ;* mais c'est plus probablement le participe féminin de *confiteri* (voy. sur le verbe), ou bien le substantif du verbe *confesser*. J'en dirai autant de *défense*, *offense*, qui ne représentent qu'en apparence *defénsio* et *offénsio ;* ce sont les participes féminins de *offendere, defendere*, comme le prouve l'italien, *offesa, difesa*. *Tence*, dispute, querelle (*tence-rixa*, Gloss. Chassant), a bien l'air d'être le nominatif de *tençon ;* il est cependant plus probable que c'est le substantif du verbe *tencer*.

Extractio paraît avoir donné *estrace*, au cas-régime *estracion ;* on trouve ces deux mots pris indifféremment l'un pour l'autre.

Li flateres de pute *estrace*
Fait cui il vuet vuidier la place. — Rutebeuf, 1, 22.
Quant un clerc de Caen, ki out nom mestre Vace,
S'entremist de l'estoire de Rou et de *s'estrace*. — Chron. ascendante.
Pauvres je sui de ma jeunesse,
De pauvre et de petite *extrace*. — Villon, Gr. Test., huit. XXXV.

Ocise peut être le nominatif d'*ocision* ou le part. passé d'*ocire ;* je n'affirme ni l'un ni l'autre.

Adont crut la noise et l'*ocise*. — Brut, v. 917.
Onques l'*ocise* ne fina. — Brut, v. 3067.

Mais *suspense*, dans l'expression consacrée *suspense à divinis*, est sans doute le nominatif de *suspension*, d'au-

tant plus que le bas latin n'offre pour rendre ce mot que *suspensio* et l'italien *suspensione*.

8° Il y a encore quelques mots qui ne rentrent dans aucune de ces catégories et qui ont une double forme, comme : *abbas-abes*, *abbatem-abé*; *nepos-niès*, *nepotem-neveu*.

III. QUATRIÈME ET CINQUIÈME DÉCLINAISONS.

Ces deux déclinaisons, n'ayant pas d'imparisyllabiques, offrent peu de chose à noter sous le rapport de l'accent. Les mots en *ies* suppriment naturellement l'*i* : *rabies-rage*, *facies-face*, *temperies-tempoire* (1).

II. ADJECTIF.

Sur les divers suffixes, voyez le chapitre de la dérivation.

Ce qui a été dit sur les substantifs s'applique aux adjectifs qui se déclinent sur leur modèle. Seulement ici le déplacement de l'accent dans le type latin est beaucoup plus rare : il a lieu, par exemple, dans les adjectifs en *ax*, *acis*; *ox*, *ocis*; *ans*, *antis*; *ens*, *entis*. Les premiers n'ont pas donné de mots ou n'ont donné que le cas-régime *(verai, féroce)*. Dans la seconde catégorie, le mot *præ-*

(1) *Tempoire* me semble bien venir de *temperies*. On peut cependant admettre que la formule *in illo tempore* qu'on entendait tous les jours à l'église ait donné lieu à la locution *en cest tempoire*. *Tempoire* rentrerait alors dans la classe des mots liturgiques qui déplacent l'accent (voy. plus haut).

gnans, enceinte, a donné la forme du cas-sujet, *prains*, et celle du cas-régime, *pregnant* ou *prenant*.

Oiés, vos die, oiés, vos tace
De vos sui *prainz*. — Richaut, v. 175.
Escoutés que no vache muit;
Maintenant la vois faire *prains*.— Th. Fr. au M. A., p. 69.
Une povre chienne truande,
Et *prainz*, à une autre demande
Que pour Dieu lui prest son osté. — Ysopet I, dans Robert, I, 116.
Une chienne *prenant*
Vit une autre gisant. — Ysopet II, dans Robert, I, 118.

On serait tenté de croire que *sage* correspond à *sápiens* et n'est que le nominatif de *savant*, sans l'italien *sápio*, qui indique le bas-latin *sápius*. Il est plus probable que *prud*, dans *prud'homme*, est le nominatif de *prudent* : *prúdens-prud*, *prudéntem-prudent*.

Quelques adjectifs ont conservé ou avaient conservé en vieux français leur comparatif et leur superlatif; leur forme étant généralement déterminée par l'accent, j'énumérerai ici ceux que j'ai rencontrés.

I. COMPARATIFS.

Masculins et Féminins.

Sénior-sendre, *sire*; *seniórem-seigneur*.

Carlos meos *séndra*. — Serm. de 842.

De même que *prensus* est devenu *pris*, *sendre* est devenu *sire*.

Melior-mieldre, mieudre; melióorem-meilleur.

Minor-mendre; minorem-menour, meneur.

Grandior-graindre, graigne; grandiorem-graigneur.

Respunt Rollans : Mis talentz en est *graigne*. — Rol., str. LXXXIV.

Major-maire; majorem-majour, maïeur.

Fortior, fortiorem-forceur.

De sa terre ot honte et pesance,
Et de sa moillier mult *forçor*. — Brut, v. 2683.
Si aurez tel mari dunt li reis ert *forçur*. — Horn, v. 1221.
Et s'ele fu en paine de l'entrer, encore fu ele en *forcheur* de l'issir. — Aucassin et Nicolette.

Altíorem-halzor (Adam, p. 26), *halchur* (S. Thomas, v. 2854, 3024), *altéor* (Horn, v. 317), *hautor* (Trist., I, p 44).

Juvenior-joindre, *gemvre*, *givre* (1); *juveníorem-joveinor*, *juveigneur*, *juigneur*.

La *joindre* ot num Samburc, ki esteit sage asez. — Horn, v. 2391.
Jumens prennent qui poulains ont,
Quant *genvres* et alaitant sont. — Bestiaire, dans Ducange, s. v.
...... Iseut la *givre*. — Tristan, I, p. 60.
Et si sui *juvenur* de els tuz par eage. — Horn, v. 311.
Li vieil ot les *juignurs*. — Ps. Oxf. CXLVIII, 12.

Sordidíorem-sordéior. Cf. Raynouard, Lex. Rom., V, 267.

Mais li Breton furent *millor*,
Et li Norois li *sordéor*. — Brut, v. 2598.
Se nous somes li *sordoior*,
Et de cest camp n'aions honor. — Brut, v. 12392.

Bellatiorem-bellezeur.

Bel avret corps, *bellezour* anima. — Eulalie.
Eslire i doit la *bieilleiseur*
Et la plus sage et la milleur. — Eracles, v. 2679 (2).

Genceseur, *gentieur*.

Unc ne vi *gencesors*, par ma salvaciun. — Horn, v. 147 (var.).
Et amout une dame, la *gentchur* de l'empire. — S. Thomas, v. 303.

(1) *Joindre*, etc., viennent sans doute plutôt de *juvenior* que de *junior*, comme l'indique le cas-régime. *Juvenior* se trouve d'ailleurs dans Apulée et Charisius. Sur le recul de l'accent, voy. plus haut.

(2) On trouve aussi *bélior*, qui est sans doute simplement le comparatif de *bellus*:

Si biaus estoit qu'en nule terre
Ne convenoit *belior* querre.
(Guy de Cambrai, Barlaam et Josaphat, v. 305.)

Pejor-pire, *pejorem-pejor*, *peieur*, *pieur*.
Pluriores-plusor, *plusieurs*.
Sur *ancianor*, voy. ci-dessus au substantif.

Neutres.

Melius-mieux.
Pejus-pis.
Minus-moins.
Noalz, *noals*, *noaus*. Ce comparatif, qui a le sens de *pis* (prov. *noalh*), vient, suivant M. Diez (Etym. Wörterb. s. v., Altrom. Sprachd., p. 69, Gramm., II, p. 70), de *nugalius*.

Bellatius-belais. — Diez, Altrom. Sprachd., p. 22.

Et del paraige del mieus et del *belais*. — Raoul de Cambrai, p. 96.

Sordidius-sordois.

Toutes lor vies lor essera *sordois*. — Raoul de Cambrai, p. 97.

II. SUPERLATIFS.

Sanctissimus-seintisme (1). — Alexis, str. 54; Rol., str. CLXX.

Altissimus-altisme. — Ps. Oxf., VII, 18; Benoît, v. 1597.

Proximus-presme, *pruesme*, *proisme*. — Ps. Oxf., XI, 2; XIV, 4; Rois, p. 57; S. Thomas, v. 1315, 1330.

Pessimus-pesme. — Ps. Oxf., XXXIII, 21.
Grandissimus-grandisme. — Benoît, v. 4028.
Carissimus-cherisme. — Benoît, v. 23405, 31609.
Sur ce modèle on fit *bonisme*. — Rois, p. 119.

(1) Les superlatifs en *issime*, qu'on a ajoutés à quelques adjectifs : *sérénissime*, *généralissime*, etc., sont modernes et violent la loi de l'accent.

III. ARTICLE ET PRONOM.

Les mots de cette classe sont généralement trop courts pour donner lieu à beaucoup d'observations sous le rapport de l'accent. Ils offrent cependant à la règle de la persistance quelques exceptions remarquables.

Les comiques latins comptent la première syllabe de *ille, illa, illum* comme une brève : ces mots peuvent même être regardés tout à fait comme des enclitiques, comme le montre la composition *ellum, ellam*, pour *en illum, en illam* (1). Si l'accent avait été marqué sur *ille,* jamais on n'aurait abrégé *il* ni supprimé cette syllabe en composition (2). Aussi ne faut-il pas s'étonner que, par une exception unique, les Romans aient gardé de ce mot la syllabe de désinence : *il-le, le ; il-la, la ; illi-lui ; illos-les*. Mais en même temps ils se sont servis de la syllabe *il* pour en former le pronom personnel de la 3e pers.: *il, elle ; ils, elles, eux. Leur* ou *lor* est le génitif plur. de *ille, illórum ;* aussi n'y mettait-on jamais d'*s* au moyen âge : *leurs biens* est une orthographe moderne et illogique. Cette distinction ingénieuse entre l'article et le pronom personnel a sans doute été faite déjà dans le latin rustique, car on la trouve dans toutes les langues romanes. C'est par un procédé analogue qu'on a formé du datif de plusieurs pronoms, *alteri, nulli, huic illi,* les mots *autrui, nullui, celui*, en l'accentuant *ad hoc* sur la dernière : on était obligé d'avoir recours à ce déplacement de l'accent pour obtenir une forme distincte de celle du nominatif.

(1) Voy. Corssen, II, p. 207; Weil et Benlœw, p. 202 et suiv.

(2) Le même fait avait lieu pour *iste*, *istic*, et on trouve même les formes *'ste, 'sta, 'sti, 'storum, 'stuc, 'stunc,* dans les meilleurs manuscrits de Plaute, Térence, Virgile, Cicéron et Gaius. Cf. l'ital. *stessi*, *stesso* (Corssen, II, p. 80 et suiv.).

Le pronom *cest*, formé de *hic iste*, offre une aphérèse bien remarquable, car elle porte sur une syllabe qui était originairement accentuée ; *icest*, qui coexiste à *cest*, est mieux formé. Il faut en dire autant de *cel* et *icel*, formés de *hic ille*. Le neutre de ce composé, *hoc illud*, a été pris comme adverbe affirmatif, *oïl*, *oui*.

M. Diez pense que *eo* (Serm. de 842), *jeo*, je, doivent être accentués *éo*, *jéo*. Je ne le crois pas ; il faut prononcer *eu*, *jeu*, et c'est ainsi que ces pronoms riment avec *bien* (voy. page 38, note 1).

Les pronoms possessifs *mea*, *tua*, *sua*, ont eu une double forme, suivant qu'on a conservé l'accentuation latine *méa*, *túa*, *súa* ou bien qu'on a traité les lettres *ea* comme *eo* dans *capreolus*, *linteolum* (voy. plus haut). Dans le premier cas on a dit *moie*, *tue* ou *toie*, *sue* ou *soie* (voy. Burguy, I, p. 39 sqq.) ; dans le second *ma*, *ta*, *sa*. La deuxième forme est seule restée. *Mon*, *ton*, *son* représentent *meum*, *tuum*, *suum* ; l'ancienne langue avait aussi la forme nominative *mis* ou *mes*, *tis* ou *tes*, *sis* ou *ses* (voy. Burguy, *l. c.*), *méus*, *túus*, *súus*. De *moie*, *toie*, *soie*, ou plutôt de *mie*, *tue*, *sue*, on forma, par l'adjonction du suffixe *en*, *mi-en*, *tu-en*, *su-en*, d'où *mien*, *tien*, *sien* (Diez, II, p. 100). Ces mots ont donc été originairement dissyllabiques et ont subi postérieurement une synérèse. On trouve, en effet, dans un très-ancien fragment d'Alexandre, *soyien* dissyllabe :

> Mels vay et cort de l'an primyer
> Que altre emfes del *soyien* tieyr. — Fr. d'Alex., v. 75 (1) ;

et *toen* dissyllabe dans Alexis :

> E d'icel bien ki *toen* doüst estra. — Alexis, str. 84.

(1) Publié dans Paul Heyse, *Romanische Inedita*, p. 2-6. L'éditeur lit, il est vrai, *del soyentreyr* ; mais je ne vois aucun sens à donner à ce mot.

Même vient de *metipsimus* pour *metipsissimus* (1); l'ancienne forme était *medesme, medisme*, d'où *meesme, mesme, même.*

Kar sue est la mer, e il *medesme* la fist. — Ps. Oxf., xciv, 5.
Ensorquetut et si veit Deu *medisme.* — Alexis, str. 123.

Il ne faut pas confondre *mesme* avec *maisme*, *máximus*, superlatif qui ne nous a pas été conservé, mais qui a subsisté dans l'ancien adverbe *maismement*, *massimamente.*

IV. NOMS DE NOMBRE ET ADJECTIFS NUMÉRAUX.

I. NOMBRES CARDINAUX.

Les dix premiers nombres n'offrent rien à remarquer; dans les nombres suivants : *onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize*, il est curieux de voir comment la position de l'accent a fait complétement disparaître le mot *decem*, qui donnait leur sens à *úndecim, duódecim, trédecim*, etc. *Vingt* a sans doute eu pour première forme *véint*, qui s'est contracté plus tard; de même *trente*, *quarante*, ont dû être précédés par *tréante, quaréante*, de *vigínti*, *trigínta*, *quadragínta* (2). *Mille* a donné *mil*, et *millia milie*, d'où *mille.*

Saül out ocis *mil*, et David dis *milie.* — Rois, p. 70.

(1) *Metipsissimus* a donné l'italien *medesissimo*. Voy. Diez, II, p. 121.

(2) On peut admettre cette opinion ou supposer que l'accent aura été reculé sur la troisième; cette hypothèse n'aurait même rien d'invraisemblable : car le second *i* de *viginti*, *triginta*, n'était certainement long que par position, et, l'une des deux consonnes étant une liquide, l'abréviation serait admissible, d'autant plus que l'ital. *venti*, *trenta*, *quaranta*, l'esp. *veinte, treinta, quarenta*, le port. *vinte*, *trinta*, *quarenta*, le prov. *vint*, *trenta*, *quaranta*, semblent déposer en sa faveur. Cependant la contraction est possible aussi, et elle m'a paru très-appuyée par l'emploi en ancien espagnol des formes *cinquaenta*, *sesaenta*, *setaenta*. Cf. Diez, II, 414.

Le mot *ambo*, qui a formé *ans, ambe*, et, combiné avec *duo*, *ambedui*, a donné naissance dans quelques anciens textes normands à la forme *ambure*, qui a souvent le sens adverbial d'*ensemble* :

> *Ambur* en terre et en mer. — Benet, Vie de S. Thomas, v. 827.
> *Ambur* comte et barons. — *Id.*, *ibid.*, v. 824.
> Chevaliers et serganz *ambore*. — Benoît, v. 5537.
> E si dient *ambure* e saver e folage. — Charlemagne, v. 656.
> Cum despent sun tresor, *ambure* or e argent. — Horn, v. 5043.
> *Ambure* ocit, ki que l'blasme ou qui l' lot. — Rol., str. CXVIII.
> *Ambure* ocist seinz nul recoevrement. — Rol., str. CXXIII.
> Qu'*ambur* cravente en la place avant sei
> E le dragun e l'enseigne le rei. — Rol., str. CCLIX.
> *Ambure* à l'arcevesque et à tut le covent. — S. Thom., p. 163 (éd. Bekker).

On a vu dans ce mot le génitif pluriel de *ambo*, *amborum*, comme *lor* de *illorum* (1). M. Diez n'est pas de cet avis. « Ce cas, dit-il, n'est justifié par rien ici. » Il propose d'expliquer *ambure* par un composé d'*ambo* et de *utrum* qu'on aurait substitué à *alterutrum*, qui se trouve avoir dans un passage de Columelle à peu près le sens d'*utrumque*. Mais cette opération complexe ne semble guère naturelle, et il répugne d'admettre que le français ait formé un composé de deux mots dont l'un *(uter)* lui est inconnu, quand ce composé n'existe pas en latin. D'ailleurs le sens se prête bien difficilement à la supposition de M. Diez, et j'aime mieux m'en tenir à l'opinion qui fait d'*ambure* le génitif pluriel d'*ambo*. L'anglais *both*, que M. Diez rapproche avec raison de notre expression, ou bien l'ancien haut-allem. *beide*, qui s'emploient tout à fait dans les mêmes circonstances, peuvent avoir déterminé l'emploi normand du mot *ambure*. Cf. Diez, II, p. 416.

(1) Sur l'*e* de *ambure*, cf. *teissures*, *pastures*, p. 51.

II. ADJECTIFS NUMÉRAUX OU NOMBRES ORDINAUX.

Les plus anciens textes nous présentent, pour les nombres ordinaux, un système différent du nôtre ; les premiers nombres : *prim* (dimin. *primier, premier, prumier, premerain), second, tierz, quart, quint, sixte,* sont calqués sur le latin. A partir de *setme, séptimus*, on systématise la formation des ordinaux par le suffixe *ĭmus* non accentué, ce qui ne produit en français que *me*, qu'on ajoute au nombre cardinal : *setme, uitme noefme, dixme; uitme* ou *oidme* et *noefme* sont assimilés à à *setme* et *dixme* (1) ; voy., pour les exemples, Rois, p. 266, 434 ; Phil. de Thaün, *Créat.*, v. 40, 47 ; Rol., str. CCXI, CCXX, CCXXII, CCXXIII ; Rou, v. 14348 ; Part. de Blois, v. 10455. Le mot *sezme* (2), qu'on trouve dans Benoît, prouve qu'on avait étendu ce système aux nombres suivants. Il ne fut pas de longue durée, et on substitua bientôt au suffixe *ĭmus* le suffixe *ésimus*, qui respectait davantage le nombre cardinal et le laissait mieux reconnaître. C'est de ce suffixe que sont formés nos adjectifs numéraux actuels.

V. VERBE.

La conjugaison est peut-être la partie de la langue latine que les langues romanes ont traitée avec le plus d'originalité, qu'elles ont le plus profondément renouvelée. Des voix se sont perdues ; des modes, des temps ont disparu, d'autres ont été créés que ne connaissait pas la langue mère ; les conjugaisons ont été mêlées l'une avec

(1) On trouve aussi pour *huitième, oitauve*, de *octávus* ; mais cette forme est très-rare.

(2) Voy. ce que j'ai dit sur l'accent reculé dans les mots de quatre syllabes au commencement de ce chapitre.

l'autre et classées d'après d'autres principes ; enfin, la décomposition a été complète, et c'est bien un édifice nouveau qui est sorti des débris de l'ancien. Là comme dans les autres parties de la langue, l'accent a joué un rôle considérable, un rôle double, analogue à celui qu'il joue dans la composition et la dérivation ; tantôt sa persistance a sauvegardé certaines formes, tantôt on l'a déplacé pour en obtenir de nouvelles. Il faut étudier dans la *Grammaire comparée des langues romanes* la transformation des conjugaisons latines. Obligé de me renfermer dans les strictes limites de mon sujet, je ne pourrai même passer en revue tous les détails qu'il comporte ; je m'efforcerai du moins d'en dire assez pour qu'on puisse expliquer ce dont je ne parlerai pas, à l'aide de ce que j'aurai dit.

J'adopte la division faite par M. Diez des formes latines et romanes en *fortes* et *faibles* (1) ; je ne prétends pas plus que lui assimiler chacune de ces deux classes aux classes correspondantes en sanscrit, en grec ou en allemand : j'adopte cette division parce qu'elle est commode et claire, et que, patronnée par le savant auteur de la *Grammaire*, elle sera sans doute universellement admise. Les formes fortes sont celles qui accentuent le radical, les formes faibles celles qui accentuent la terminaison : *créscere*, *dícitis*, *ténui*, sont des formes fortes ; *dormíre*, *debétis*, *amávi*, sont des formes faibles ; la même différence existe entre *croître*, *dites*, *tins*, et *dormir*, *devez*, *aimai*. « L'importance de l'accent, qui a une si grande part à la formation des langues filles du latin, se démontre donc encore ici (2). » Seulement il faut, je crois, restreindre ces

(1) Sur le système de verbes forts et de verbes faibles proposés par M. Burguy, voyez le chapitre V de ce travail.

(2) Diez, t. II, p. 122.

appellations de *fort* et de *faible* aux diverses formes des verbes, car nous n'avons pas de verbes qui soient complètement forts ou qui aient fortes toutes les formes sur lesquelles peut porter la différence.

Beaucoup de formes qui étaient fortes en latin sont devenues faibles en français; le contraire est bien plus rare, et cela s'explique facilement. Les langues romanes ont une tendance manifeste à allonger les mots, à leur donner plus de consistance, et à conserver autant que possible le radical sans altération dans les flexions ou les dérivés; or, dans la conjugaison comme dans la dérivation, elles mutilaient beaucoup les formes en accentuant le radical, elles les conservaient bien plus entières en accentuant la terminaison; de là ce grand nombre de verbes en *ĕre*, accentués par conséquent sur le radical, qui sont devenus des verbes en *ére* ou *íre* accentués sur la terminaison; de là le déplacement de l'accent à la 1re et à la 2e pers. du pluriel de la 3e conjugaison; de là ces participes faibles qu'on a donnés à presque tous les infinitifs forts (1).

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

1° Le passif a été supprimé et remplacé par la combinaison du participe passé avec le verbe *être*.

2° Les verbes déponents ont tous pris la forme active; leur accentuation est naturellement celle qu'ils auraient eue s'ils avaient été actifs : aussi *nascuntur, calumniantur* ne donnent pas *naissont*, *chalengeont*, mais bien *naissent*, *chalengent*, comme s'ils étaient *nascunt*, *calumniant*. Cette transformation était sans doute accom-

(1) C'est la même tendance qui a fait conserver la forme du cas-régime préférablement à celle du cas-sujet dans les substantifs de la 3e déclinaison.

5

plie dans le latin rustique quand les langues romanes s'en détachèrent; au reste, un grand nombre de verbes déponents se trouvent sous la forme active dans les anciens auteurs latins, et particulièrement dans les comiques.

3° Un grand nombre de verbes de la 2e, de la 3e et de la 4e conjugaison intercalent à certains temps (ind. présent, ind. imparfait, part. présent, impér., subj. présent) entre le radical et la terminaison la syllabe *iss* : *empl-issons*, *-issez*, *-issent*, *-issais*, etc.; *-issant*, *-issez*, *-issons*; *-isse*, *-isses*, etc.; cette syllabe intercalaire fait aussi la terminaison de ces verbes aux 3es pers. du singulier de l'ind. prés. et du sing. de l'impératif : *empl-is*, *-is*, *-it*; *empl-is*. Ces formes, comme l'a montré M. Diez, appartiennent aux inchoatifs *impl-escere*, *flor-escere*, *gem-iscere*, *fin-iscere*, dont on s'est servi pour renforcer dans les verbes des formes qu'on ne trouvait pas assez pleines. L'emploi de l'inchoatif est certain pour les temps indiqués ci-dessus; mais a-t-il part à l'infinitif qui dans tous ces verbes est en *ir* : *emplir* vient-il d'*implescere*? *Implescere* aurait donné *emploistre*, et non *emplir*. Il me semble qu'il faut admettre que les verbes qui ont aux temps cités les formes inchoatives ont pris l'infinitif de la 4e conjugaison en *ire*; un pareil mélange de formes n'a rien de surprenant dans la conjugaison romane.

Quelques verbes qui n'ont aujourd'hui que les formes inchoatives nous offrent dans l'ancienne langue des formes simples qu'ils ont perdues depuis. On trouve, par exemple, de :

Emplir.

Emple un corn de ulie, e viens. — Rois, p. 58 (1).

(1) De là le terme technique de *remplage*, tandis que *remplissage* vient de la forme inchoative.

Tu aovres la tue main, e *emples* chesquune beste de beneïçun. — Ps. Oxf., CXLIV, 17.
Feme prent tot à chois ou courtois ou vilain,
Bourgois ou chevalier, mais qu'il *emple* la main.— Ruteb., II, 486.

Geindre ou *gémir*.

Pleurent, *giesment* chacun en soi. — Piramus, v. 139.
As *gemmanz* e as dolenz. — Job, p. 465.

Enfoïr, *enfouir*.

Aliaume *enfuent* à l'entrant d'un mostier. — R. de Cambrai, p. 187.

Jouir. *Joient* (*gaudeant*). — Fabliaux, t. II, p. 188, 189.

Guerpir. *Gerpe*. — Diez.

Je n'essaierai pas de présenter après tant d'autres un système de classification des conjugaisons françaises ; je suivrai dans les remarques ci-dessous les conjugaisons latines : cet ordre est plus simple et convient très-bien à mon sujet.

I. INFINITIF.

La première conjugaison en latin, et en français, ne comprend que des infinitifs faibles (1) ; il en est de même de la quatrième : *amare*, *dormire*, *aimer*, *dormir*.

La deuxième conjugaison a l'infinitif faible en latin : *debere*, *tenere* ; mais plusieurs des verbes qu'elle comprend ont eu ou ont encore en français un infinitif fort. On a dit, par exemple, *taire*, *plaire*, *luire*, *nuire*, *rire*, *semondre*, *ardre*, *tondre*, *répondre*, *muevre*, *loire*,

(1) Je trouve un exemple unique d'un infinitif en *are* rendu fort en français :

A *emmerre* armes ne cheval,
Ne compaignon fors Governal. — Tristan, I, p. 14.

Cette forme singulière est sans doute le produit d'une erreur causée par le futur contracté *emmerrai* pour *emmènerai*.

maindre, de *tacére*, *placére*, *lucére*, *nocére*, *ridére*, *summonére*, *ardére*, *tondére*, *respondére*, *movére*, *licére*, *manére ;* mais beaucoup de ces infinitifs ont reçu aussi la forme faible : *taisir* (Ps. Oxf., xxvii), *plaisir* (Rois, p. 12), *nuisir* (Ps. Oxf., civ), *manoir*, *loisir*, *mouvoir*, *ardoir;* la langue moderne a adopté tantôt l'une, tantôt l'autre de ces formes. *Ridere* et *respóndere* sont communs à toutes les langues romanes ; *pendre* et *tondre* semblent venir d'une confusion entre *pendére*, *tondére*, et *péndere*, *túndere* (1).

Un grand nombre de verbes de la 3e conjugaison ont changé leur infinitif fort (*ĕre*) contre un infinitif faible, généralement en *ir : quǽrere*, *cúrrere*, ont fait *quérir*, *courir*. Faut-il pour cela admettre avec M. Baudry (2) qu'on a dit *quærire* et *currire ?* Je ne crois pas que cela soit nécessaire ; la terminaison *ir*, à laquelle l'oreille était très-accoutumée par l'usage de la donner aux verbes qu'on mélangeait de formes inchoatives, a pu être ajoutée aux radicaux *quer-*, *cour-*, *tol-*, à une époque où déjà l'on ne parlait plus latin ; la double forme, forte et faible, qu'offrent plusieurs de ces infinitifs, et qu'ils ont sans doute offerte tous à une certaine époque, me semble appuyer cette opinion. Quant aux verbes qui prennent des infinitifs faibles en *oir*, il est probable qu'ils ont simplement accentué faussement la terminaison, qu'ils ont été pris pour des verbes de la 2e conjugaison. Au reste, j'ai indiqué plus haut la cause de cet alourdissement des formes, de ce transport de l'accent sur la dernière : c'est le besoin d'avoir

(1) Quelques-unes de ces formes s'expliquent peut-être, comme *emmerre*, par le futur : c'est le système de M. Burguy, et M. Diez n'est pas éloigné d'y adhérer.

(2) *Revue de l'instruction publique*, 21 mai 1857.

des mots plus pleins, plus larges, et où le radical soit plus distinct de la terminaison. Ce phénomène est du reste à peu près aussi ancien que la langue, car la cantilène de sainte Eulalie en offre déjà un exemple remarquable :

Ad une spede li rov^ret *tolir* lo chief.

Voici quelques-uns des verbes qui ont affaibli leur infinitif :

Currere-courir. *Courre* s'est dit longtemps concurremment ; il est resté dans une location consacrée, *courre le cerf*, et Segrais disait encore au XVIIe siècle :

Cephale aimoit Procris ; l'Aurore matinale
Quittoit pourtant les cieux pour *courre* après Cephale.
— Eglogue II.

Quærere-quérir. *Querre, acquerre, requerre* et *conquerre* sont les formes fortes.

Tollere-tolir. Malgré l'ancienneté de la forme faible, on trouve aussi l'infinitif fort, *toldre, taure :*

Qu'il voloient sa tière *toldre*. — Phil. Mousk., v. 29936.

Fallere-faillir. *Falloir* est postérieur (Diez, II, 241).

Tremere-cremoir ; craindre est plus fréquent.

Fugere-fuïr. La forme actuelle pourrait faire croire que cet infinitif est fort, si on ne le trouvait disyllabique jusqu'au XVIIe siècle.

Souffrir et *offrir* viennent de *sufferere* et *offerere*, qu'on a formés de *sufferre* et *offerre*, comme *essere* de *esse*. Ces verbes ont généralement accentué la terminaison ; on trouve cependant quelquefois les formes fortes *soufferre*, *offerre* (Burguy, I, 409).

Recipere-recevoir ; decipere-décevoir ; percipere-percevoir ; concipere-concevoir ; on trouve souvent les formes fortes *reçoivre, déçoivre, perçoivre, conçoivre.*

Pluere-pleuvoir.

Je n'ai pas compris dans cette liste les verbes à formes inchoatives ; leur infinitif est aussi en *ir*, *frémir*, *gémir*, *vomir*, *fouïr*, et quelques-uns ont à côté de la forme inchoative la forme simple et forte : *freindre*, *geindre*.

Il y a du reste dans cette classe beaucoup de verbes qui ont gardé à l'infinitif l'accent sur le radical : *croistre*, *naître*, *lire*, *plaindre*, *joindre*, *croire*, etc.

II. INDICATIF PRÉSENT (1).

Dans la 1re, la 2e et la 3e conjugaison, ce temps n'offre rien de remarquable ; toutes les personnes se conforment à la règle de la persistance :

ámo-aime.	débeo-dois.	dórmio-dors.
ámas-aimes.	débes-dois.	dórmis-dors.
ámat-aime.	débet-doit.	dórmit-dort.
amámus-aimons.	debémus-devons.	dormímus-dormons.
amátis-aimez.	debétis-devez.	dormítis-dormez.
ámant-aiment.	débent-doivent.	dórmiunt-dorment.

La troisième conjugaison offre en latin cette particularité que seule elle a à ce temps la 1re et la 2e pers. du pluriel fortes : *crédimus*, *créditis*. Le français s'est écarté ici du latin ; il a affaibli ces deux personnes pour les rendre semblables aux autres ; il a dit : *croyons*, *croyez*, *lisons*, *lisez*. Les seules exceptions sont, dans la langue actuelle, les deux mots *dites* et *faites*, *dícitis*, *fácitis*, qui n'ont jamais été accentués sur la terminaison (2). L'ancienne

(1) M. Diez et, d'après lui, MM. Weil et Benlœw, disent qu'en français l'accent placé sur l'antépénultième à l'indicatif présent avance d'une syllabe ; ils citent des verbes comme *imagine*, *fabrique*, *récite*. Ces mots sont modernes, et l'ancienne langue ne déplaçait nullement l'accent dans ce cas ; elle disait *couche*, *comble*, *forge*, de *cólloco*, *cúmulo*, *fábrico*.

(2) Dans certains composés de *dire* on accentue la terminaison à cette personne : *vous prédisez*.

langue avait de plus les premières personnes de ces mêmes verbes, *dimes* et *faimes* :

.... Si 'n *dimes* Páter Nóster. Alexis, str. 125.
Alons au roi et si li *dimes*. — Tristan, I, p. 31.
Dient païen : *Desfaimes* la meslée. — Rol., str. XXXIII (1).
Kar pur estreit busuin e pur poür de mort le *faimes*.—Rois, p. 83.
Mais tut tens en genver *femes* l'an cumencer.—Phil. de Thaün, Creatur., v. 858. Adde Benoît, *passim*.

III. IMPARFAIT.

Il faut noter que dans les deux personnes du pluriel, *chantions, chantiez ; devions, deviez ; lisions, lisiez ; dormions, dormiez*, il s'est opéré une synérèse : tous ces mots étaient anciennement trisyllabiques, ce qui fait mieux saisir la persistance de l'accent latin.

IV. PARFAIT.

Dans le parfait des quatre conjugaisons, l'accent se déplace aux diverses personnes :

Cantávi	débui	légi	dormívi
Cantavísti	debuísti	legísti	dormivísti
Cantávit	débuit	légit	dormívit
Cantávimus	debúimus	légimus	dormívimus
Cantavístis	debuístis	legístis	dormivístis
Cantavérunt	debuérunt	legérunt	dormivérunt

Dans la 1re et la 4e conjugaison nous ne trouvons cependant pas de déplacement de l'accent dans la conjugaison française : *chantai, chantas, chanta, chantâmes, chantâtes, chantèrent ; dormis, dormis, dormit, dormîmes, dormîtes, dormirent*. Il y a là deux exceptions, l'une pour la 2e pers. du singulier et la 2e pers. du pluriel, l'autre pour la 3e pers. du pluriel. La première, comme l'a

(1) Ces trois formes prouvent bien que l'impér. n'est autre que l'ind. présent : car *dicamus, faciamus*, n'auraient pu donner *dimes, faimes*, pas plus que *dicatis, faciatis, dites, faites*.

déjà indiqué M. Diez, est le résultat d'une synérèse, ce fait si commun en français ; on a supprimé le *v* caractéristique du parfait de très-bonne heure, et on a eu *cantaisti, dormisti;* puis, en réunissant les deux voyelles ainsi rapprochées, *cantasti, dormiisti, chantas, dormis ;* de même *chantastes, dormistes* (1).

La synérèse peut suffire à expliquer aussi *chantèrent* et *dormirent;* mais elle n'expliquerait pas comment, dans les parfaits forts, on a dit *tinrent* de *tenuerunt, lurent* de *legerunt*, *voldrent* de *voluerunt* (2).

> *Voldrent* la veintre li Deo inimi,
> *Voldrent* la faire diaule servir. — Eulalie.
> Tant ont des autres con en *volrent* mener. — Ogier, v. 626.
> Adde Benoît, v. 2458 et *passim.*

Cette accentuation tient à un fait commun à toutes les langues romanes : l'abréviation de l'*e* dans la terminaison *érunt ;* on sait du reste que les poëtes latins abrégent toujours l'*e* à cette personne dans certains parfaits forts, et prennent avec les autres des licences qui prouvent que la quantité n'en était pas rigoureusement fixée.

Mais les parfaits forts ont conservé en français le déplacement de l'accent à la 2e personne du singulier et du pluriel : *fis, fesis, fit, fesistes, firent; pus, poüs, put, poüstes, purent.* Tel est le paradigme de ce temps dans les anciens textes, mais il est remarquable que la première personne du pluriel reçut la même accentuation que la seconde : *fesimes, poümes, deümes, venimes*, comme *fesistes, poüstes, deüstes, venistes*, de *fis, pus, dus,*

(1) *Cantâsti, cantâstis, dormîsti, dormîstis*, sont du reste des synérèses qui avaient déjà lieu en latin et étaient sans doute populaires. De même *cantârunt, dormîrunt.*

(2) Pour *tinrent, volrent* et les parfaits analogues, il faut de plus se souvenir que l'*u* se change en *v*. Voyez plus haut.

vins. Ce fait est-il le résultat de l'assimilation de la 1re personne à la 2e ou de l'intercalation d'une *s* à cette personne ? Je ne le décide pas, tout en penchant pour la première explication. Ce qui est certain, c'est que les formes faibles ne portent jamais sur les autres personnes ; on ne trouve nulle part *je fesis, il fesit, ils fesirent, je venis, je deüs, je poüs ;* il fautdonc sans aucun doute les attribuer à une différence d'accentuation. On trouvera dans la grammaire de M. Burguy une foule d'exemples de ces formes ; mais il les a trop souvent prises pour des parfaits distincts. Il admet, par exemple, des parfaits *teni, veni*, qui n'ont jamais existé. Par la suite des temps, la synérèse eut lieu à toutes ces personnes accentuées sur la dernière : *deüs, eüs, poüs, feïs* (pour *fesis* par la suppression de l'*s*), *meïs* (pour *mesis*), devinrent *dûs, eus, pûs, fis, mis ;* de même *dûmes, eûmes, pûmes, fûmes, mîmes*, et *dûtes, eûtes, pûtes, fîtes, mîtes*. Mais ces formes sont modernes et ne doivent pas empêcher de reconnaître ici la force originaire de l'accentuation.

Beaucoup de parfaits, de même que les infinitifs, ont eu la forme forte et la forme faible : ils ont généralement adopté définitivement la dernière. On a dit par exemple : *mors* et *mordis, tors* et *tordis, ceins* et *ceignis, fals* et *faillis, feins* et *feignis, freins* et *freignis, ·jons* et *joignis, plains* et *plaignis, sals* et *saillis*, etc. (1). Il ne faut pas confondre ces formes faibles avec les personnes accentuées faiblement dont j'ai parlé plus haut : la distinction en est souvent assez difficile ; le principe est que les parfaits faibles ont les consonnes caractéristiques de la

(1) Je renvoie pour les exemples au livre de M. Diez, et surtout à celui de M. Burguy, qui offre une si abondante réunion de toutes les formes grammaticales du vieux français.

1re pers. plur. de l'ind. présent ou du participe présent (*feignis-feignons*, *joignis-joignons*, *faillis-faillons*), tandis que les personnes faibles, comme *fesis*, *poüs*, ou n'intercalent pas de consonne entre le radical et la terminaison, ou y intercalent une *s*.

Il faut encore noter que quelques parfaits en *xi* se terminent en ancien français en *squi* accentué : *vesqui*, *resurresqui*, *benesqui* (1) ; mais beaucoup d'autres gardaient la forme forte : *dis*, *cois* (de *coxi*) :

Elle colpes non avret, por o no s' *coist*. — Eulalie.

La forme inchoative n'atteint pas le parfait, ni dans la langue actuelle, ni dans l'ancienne langue. M. Diez, t. II, p. 220, voit, il est vrai, dans les formes *hunesistes*, *choisisismes*, *gehesis*, *conquesis*, *guerpesis*, *nourresis*, un emploi exceptionnel des lettres inchoatives au parfait ; M. Burguy rapporte aussi ces formes, t. I, p. 320, comme preuve qu'on intercalait anciennement les lettres inchoatives (*iss*) sans aucune régularité. Il serait étonnant que ces lettres, qui sont partout ailleurs *iss*, se trouvassent être *es* ou *is* précisément dans les cas où on peut douter de leur présence. Ces exemples, on a pu le remarquer, ne comprennent que des personnes qu'on accentuait sur la dernière dans tous les parfaits forts : *conquesis*, par exemple, est la 2e personne très-régulière de *conquis ;* quelques-uns de ces exemples, *hunesistes*, *choisisismes*, *guaresis*, *guerpesis*, sont empruntés à des verbes d'origine germanique dont on avait conjugué le parfait sur le modèle des parfaits forts latins ; on avait de même assimilé à ce type les parfaits de *souffrir* et de *nourrir*.

(1) Ces parfaits sont généralement des mots liturgiques. Voyez au commencement de ce chapitre.

V. PLUS-QUE-PARFAIT.

Le plus-que-parfait actuel, étant un temps composé, ne rentre pas dans mon sujet; mais quelques très-anciens textes nous offrent la reproduction en français du plus-que-parfait latin, qui s'est perdu depuis : *avret* ou *auvret*, *voldret*, *firet*, *pouret*, *rovéret*, de *habuerat*, *fecerat*, *potuerat*, *rogaverat*, *voluerat* (1).

Ele colpes non *avret*, por o no s' coist. — Eulalie.
A ezo no s' *voldret* concreidre li rex pagiens,
Ad une spede li *rovéret* tolir lo chief. — Eulalie.
Por o s' *furet* morte à grand honestet. — Eulalie.
Ne vus sai dire cum il s'en *firet* liez. — Alexis, str. 25.
Primos didrai vos dels honors
Quie il *auvret* ab duos seniors. — S. Léger, str. 2.
Ciel eps num *avret* Evrui. — S. Léger, str. 10.

Il est bien certain qu'il faut lire *rovéret, rogaverat* n'admettant pas plus que *rogârat* une autre accentuation.

Le fragment de Gormond et Isambart contient encore un plus-que-parfait qui n'a été signalé par personne : c'est *dueret* (*debuerat*). Comme ces plus-que-parfaits en général, il n'a que le sens du parfait (v. 624; dans Phil. Mousket, t. II, p. 32).

VI. FUTUR ET CONDITIONNEL.

Ces deux temps sont fournis par l'adjonction de *ai*, *as*, *a*, (*av*) *-ais*, *-ais*, *-ait*, à l'infinitif du verbe, et ne rentrent par conséquent pas dans mon sujet.

VII. IMPÉRATIF.

La 2e personne sing. est formée sur l'impératif latin : *vade-va*, *ama-aime;* la 1re et la 2e pers. du pluriel sont le plus souvent les mêmes qu'à l'indicatif (cf. page 71,

(1) Dans *voldret*, *avret*, *pouret*, il faut se souvenir encore que l'*u* devant l'*e* se change en *v*, comme dans *voldrent*, *pourent*, *tinrent*. Voyez plus haut.

note 1) ; quelquefois elles sont empruntées au subjonctif : *soyons, soyez ; ayons, sachons, veuillons.*

VIII. SUBJONCTIF PRÉSENT.

La 1re et la 2e pers. du pluriel sont généralement semblables dans la langue actuelle à celle de l'imparfait : *chantions, chantiez ; lisions, lisiez ; dormions, dormiez ;* elles en différaient dans l'ancienne langue en ce que pour l'imparfait, la synérèse n'étant pas encore faite, *chantions chantiez, lisions lisiez*, etc., étaient trisyllabes à l'imparfait et disyllabes au subjonctif.

Dans les verbes *avoir, savoir, pouvoir* et *vouloir*, le subjonctif a ces deux personnes distinctes de l'imparfait : *ayons, sachions, puissions.*

IX. SUBJONCTIF IMPARFAIT.

Ce temps latin n'a pas été reproduit en français ; car l'accent, aussi bien que l'analogie, s'oppose complétement à ce qu'on fasse venir, comme M. de Chevallet, *aimerais* de *amarem* (1). Sa place a été prise par le plus-que-parfait.

X. SUBJONCTIF PARFAIT.

Ce temps a tout à fait disparu du français, où il est rendu par une combinaison de l'auxiliaire avec le participe passé.

XI. SUBJONCTIF PLUS-QUE-PARFAIT.

Ce temps est employé en français au sens de l'imparfait du subjonctif ; il se forme, comme en latin, du parfait de l'indicatif, mais il faut bien se souvenir que c'est de la

(1) Voy. l'art. de M. Baudry dans la *Rev. de l'instruction publique*, 7 janv. 1858.

2e personne ; les formes *presisse, mesisse, deüsse* viennent de *presis, fesis, deüs*, deuxièmes personnes de *pris, mis, dui* (voy. plus haut), et ne doivent pas par conséquent faire conclure à des parfaits faibles. Elles ont subi la synérèse, comme les formes qui les avaient engendrées, et sont devenues *prîsse, fîsse, dûsse.*

Toutes les langues romanes déplacent, dans ce temps, l'accent latin à la 1re et à la 2e pers. du pluriel ; la langue française est la seule qui fasse exception ; *chantâssions, vînssions, dormîssions*, représentent l'accentuation exacte de *cantâssémus, venissémus, dormissémus.*

XII. PARTICIPE PRÉSENT.

Le français n'a adopté ici que la forme du cas-régime, en *ant* ou *ent.*

XIII. PARTICIPE PASSÉ.

Le part. fém. de la 1re conjugaison se trouve souvent sous la forme *íe*, qu'il ne faut pas écrire *ié* comme on l'a fait souvent ; c'est l'*i* qui a l'accent et qui compte à la rime.

Les participes passés qui étaient forts en latin ont conservé la forme forte dans les premiers temps de la langue ; plus tard, la forme *u*, venue probablement, comme le pense M. Diez, de participes comme *imbutus, indutus*, etc., s'est appliquée à ces participes, et presque tous ceux de la 2e et de la 3e conjugaison l'ont reçue. Mais la faculté qu'ont les langues romanes de former des substantifs avec les participes passés, surtout avec le féminin (1), faculté dont le français a usé de très-bonne heure, nous a conservé sous cette forme beaucoup d'anciens participes forts,

(1) Cette faculté s'exerce aussi bien sur les participes faibles que sur les forts ; par exemple : *chevauchée, déconvenue, vue*, etc.

dont les uns sont depuis longtemps hors d'usage, et dont les autres ne nous sont parvenus dans aucun texte. Voici une liste de ces substantifs, intéressants pour l'histoire de l'accent, dont ils démontrent la puissance au temps de la formation de la langue ; elle est sans doute loin d'être complète, mais elle comprend tous ceux que j'ai pu réunir.

Première conjugaison : *Exploit*, *emplette*, de *explicitum*, *implicita*. Ces deux participes ont péri par la suite et ont été remplacés par *esployé*, *employé*.

Deuxième conjugaison : *Dette*, *tonte*, *meute émeute*, *semonse* ou *semonce* (1), *mors* (2), *réponse*.

Troisième conjugaison : *Recette*, *quête conquête requête enquête*, *fonte refonte*, *ponte*, *chute*, *perte*, *vente*, *pente soupente*, *rente*, *tente attente détente entente* (3), *fente*, *défense offense*, *route déroute* (4), *soute* (5), *voûte* (6), *faute*, *maltôte*, *source* (7) *ressource*, *trait retrait portrait traite*, *boite* ou *bette* (8), *entorse*, *course*, *secousse* (9) *rescousse*, *pointe*.

(1) *Semons* n'est pas rare au moyen âge, surtout dans les ouvrages de droit.

(2) *Mors* participe, encore dans Marot :

Adonc respondi l'espousée :
Je ne vous ai pas *mors* aussi.

(3) *Tente* voulait dire aussi action de tendre, avec le sens abstrait qu'ont très-souvent ces substantifs (voy. Tristan, I, p. 137). Une autre forme du même mot est *toise*.

(4) *Rout*, *ruptus*, se trouve souvent dans les chansons de geste.

(5) *Sous*, Tristan, I, p. 16. Remarquez que ce part. du verbe *saure*, *solvere*, n'est pas fort en latin.

(6) Du mot *voldre* ou *voudre*, *volvere* (Rois, p. 54, 187). *Arc vols* se trouve souvent.

(7) *Sorse* comme participe, Tristan, I, p. 54.

(8) On dit que le vin est dans sa *boite* ou dans sa *bette* quand il est à point pour être bu. Cf. Rabelais, l. 1, c. 5 : « Par ma foy, commère, je ne puis entrer en *bette*. »

(9) *Escorre* et *rescorre* se trouvent souvent ; *escous*, part. de *escorre*, se trouve au XV[e] siècle (Diez, II, 227).

Quatrième conjugaison : *Honte*, *dessert desserte* (1), *couvert découverte*.

VERBES IRRÉGULIERS.

1. *Esse*. Cet infinitif, qui ne pouvait donner sous cette forme un verbe français, a été changé par les Romans en *éssere*, d'où l'on a fait *estre*. Mais on ne s'en est pas tenu là : on a fait à ce nouveau verbe *estre* des temps qu'on a formés de son infinitif. On a eu d'abord, à la 1re pers. du pluriel de l'indicatif présent, *esmes*, formé par analogie avec *estes* (cf. Diez, t. II, p. 211). L'imparfait, *estois*, a longtemps été regardé comme emprunté à *stare*. M. Littré a remarqué le premier qu'il ne pouvait en être ainsi, puisque le dialecte normand, qui forme toujours en *oue* ou *oe* les imparfaits en *abam*, et en *eie* ceux en *ebam* ou *ibam*, dit sans exception *esteie*, *esteis*, *esteit*, et non *estoue* (*estoe*), *estoues*, *estout* (2). Le dialecte bourguignon confirme cette preuve par une preuve semblable ; il forme les imparfaits de la 1re conjugaison en *eve*, *eves*, *evet :* si l'imparfait du verbe *être* était *stabam*, il donnerait *esteve*, tandis qu'il fait toujours *estoie* ou *astoie*, comme les verbes en *ebam*. Mais ce qui démontre surtout la vérité de l'opinion de M. Littré, c'est qu'à côté de l'imparfait du verbe *estre* on trouve souvent l'imparfait du verbe *ester*, qui a la forme régulière *estoe* dans le dialecte normand :

> A plusors gens se deportoent,
> E si cum il iloc *s'estoent*,
> Virent un chevalier sus Seigne. — Benoît, v. 7689.
> Autre merveille regardout
> Tandis cum en cel pui *s'estout*. — Benoît, v. 1400.

(1) *Honte* et *desserte* ne sont pas en réalité des part. forts : ces mots sont faits par analogie.
(2) *Journal des Savants*.

Je n'en ai pas d'exemple en bourguignon ; mais il est bien certain que *stabam* dans ce dialecte n'a pu donner qu'*esteve* ou *asteve*.

Ce fait une fois acquis, il est bien vraisemblable que le futur *estrai* (cf. Burguy, I, p. 272-273), qu'on trouve aussi sous la forme *esserai*, est encore une formation analogue, et il n'y a pas de raison pour ne pas faire venir le part. *estant* directement d'*estre* au lieu d'*ester*, qui se trouve aussi n'avoir fourni au verbe substantif que son participe passé. L'imparfait *esteie* et le futur *estrai* ont coexisté avec l'imparfait *ere* et le futur *ere*, calqués sur les temps latins ; à l'imparfait, c'est le temps de *estre* qui l'a emporté ; au futur, les deux formes ont été supplantées par une troisième, formée d'un infinitif *ser* dont on ne retrouve pas trace (1). Le futur *ere* ou *iere* offrait cette particularité qu'il accentuait le radical de la 1re pers. du pluriel, *ermes* ou *iermes :*

A grant dulor *ermes* hui deseverez. — Rol., CXLV (2).
Je et Sadonie, et il doi, s'*iermes* quatre. — Og., v. 1637.

Ainsi, l'ancienne langue avait cinq premières personnes du pluriel fortes : *dimes*, *faimes*, *esmes*, *ermes* et *sommes*. Nous n'avons plus que la dernière.

Le subjonctif *soie* semble venir de la forme archaïque *siem :* les formes faibles *soyons*, *soyez*, s'expliquent tout naturellement par *siamus*, *siatis*.

2. *Velle*. Les Romans ont fait de ce verbe *volére*, *vouloir*. Il a aujourd'hui faibles plusieurs formes qu'il a eues fortes ; on a dit par exemple *vout* et *volrent*, où nous disons *voulut*, *voulurent*.

(1) Il existe en espagnol. *Ser*.
(2) M. Burguy voit dans *ermes* une autre forme de *aimes*, qu'on a dit quelquefois pour *esmes* à l'indicatif présent. Il est bien plus probable que c'est le futur.

3. *Posse.* On en a fait *potere*, *pouvoir* (*podir* dans les Serm. de 842). On a refait toute la conjugaison de ce verbe sur le type des verbes en *ére*, comme *monére*, *movére*. Le subjonctif seul paraît avoir gardé l'ancienne forme : *possim-puisse;* mais il a affaibli les deux personnes du pluriel : *póssimus-puissions*, *póssitis-puissiez*.

VI. ADVERBES.

On sait que les suffixes qui servaient à la langue latine pour la formation de ses adverbes, comme *é*, *iter*, *icé*, n'ont pas été adoptés par les langues romanes. Cela tient à ce qu'ils n'étaient pas accentués (voy. le chap. VI). Elles les ont remplacés par le mot *mente* qu'elles ajoutent au féminin de l'adjectif, et qui est naturellement accentué.

Pour les comparatifs des adverbes, voy. les comparatifs neutres des adjectifs.

VII. PRÉPOSITIONS, CONJONCTIONS, INTERJECTIONS.

Ces mots n'offrent rien de remarquable pour l'étude de l'accent Les prépositions ou conjonctions composées suivent les règles ordinaires de la composition (voy. chap. III).

CHAPITRE TROISIÈME.

DU RÔLE DE L'ACCENT DANS LA COMPOSITION.

Dans toutes les langues, l'accent joue nécessairement un grand rôle dans les phénomènes de composition des mots ; il sert souvent à déterminer l'importance relative des deux mots qui se réunissent pour former un tout. Il a rempli, pour la composition des mots dans les langues romanes, un office tout particulier. Il faut examiner successivement ce qu'est devenu l'accent dans les mots latins composés que le français a accueillis, et sa position dans les mots que cette langue a composés elle-même, soit d'après des types latins, soit par des procédés originaux.

I. MOTS LATINS COMPOSÉS QUI ONT PASSÉ EN FRANÇAIS.

Dans la plupart des mots composés que le français a empruntés au latin, la composition primitive ne se faisait plus sentir, et le français les a traités comme des mots simples : il en est résulté que, l'accent portant souvent sur la particule déterminante, le mot déterminé qui la suivait a été anéanti ou contracté de façon à être complétement mé-

connaissable, et la particule a perdu elle-même son sens originaire :

Sarcóphagus-sarqueu, d'où plus tard *cercueil.*
Trifolium-trèfle (1).
Cólloco-couche.
Cólligo-cueille.
Cónsuo-couds.
Intérrogo-enterve.
Dérogo-derve (2).
Ímpleo-emple.
Súspico-susche (Ps. Oxf., LXVII).

Mais dans certains autres mots le français a voulu faire sentir la force de la particule déterminante et le sens du mot déterminé. Pour y parvenir, dans le cas où, par suite de l'accentuation de la particule, le mot aurait été défiguré comme ceux qui sont donnés ci-dessus en exemples, il avança l'accent d'une syllabe et accentua le mot déterminé de la même manière que s'il n'eût pas été composé. Exemples :

É-levo-élève (Ps. Oxf., XXVII ; Job, p. 477 ; Rois, p. 7).
Ré-nego-renie (Eulalie).
Cón-sequor-consuis.
Éx-plico-esploie.
Cóm-pater-compère.
Dé-super-desure.

(1) Sur l'accentuation de *trèfle*, voy. chap. II.

(2) Telle me semble être la véritable étymologie de *derver*. *Dissipare*, proposé par M. Diez, a été rejeté avec raison par M. Gachet; mais l'étymologie de *teufel* qu'il propose est encore bien moins admissible. *Derogare* veut dire sortir des idées reçues, sortir du chemin battu, d'où le sens de *derver*, qui est devenu plus tard *desver*. *Enterve* de *interrogo* et *corvée* de *corrogata* confirment cette étymologie.

Ce déplacement de l'accent dû à la force du sens se fit sans doute dans la romane rustique antérieurement à la constitution du français : c'était un procédé excellent pour faire ressortir la force des simples, qui s'était à peu près perdue dans les composés, et dont les mots régulièrement accentués ne conservèrent pas la trace.

II. MOTS COMPOSÉS DE PREMIÈRE MAIN PAR LE FRANÇAIS.

On n'appliqua naturellement à ces mots que la seconde méthode d'accentuation, et on ne songea pas à faire reculer sur la particule déterminante l'accent du mot déterminé dans le cas où il aurait été reculé en latin si les mêmes mots s'étaient agglomérés. On forma donc des mots composés soit en unissant les particules de composition latines à des mots auxquels elles n'avaient pas été jointes en latin, soit en préposant à des mots latins ou romans des particules latines ou romanes qui n'avaient pas été employées en composition par le latin. Exemples :

Archi-duc.
Visquens, vicomte (vice-comes).
En (de *inde*) *-lève, en-ame, em-mène, en-fuis, en-voie*, etc.
Sous (de *subtus*) *-lève, sous-trais,* etc.
A-pleut (ad-pluit).
Mar-voie, mar-vie (male-vio).
Des-voie (de-ex-vio).

On ne peut donc admettre certaines étymologies qui reportent l'accent sur la particule déterminante d'un composé roman ou français, comme celle de *desve,* qu'on a tiré de *de-ex-vio,* qui n'a donné et n'a pu donner que *desvoie.*

Composés formés de substantifs accouplés.

Quand les deux mots sont tellement fondus qu'aucun d'eux n'a plus d'existence distincte, le composé suit l'accentuation ordinaire : *champart*, *tréfonds*, *autruche*, *cerfeuil*.

Quand chacun des substantifs qui forment le mot a encore sa vie propre et son sens bien net, l'accent principal est sur la dernière syllabe sonore du dernier substantif; mais il y a sur la dernière syllabe du premier un demi-accent très-prononcé : *chevau-légers*, *porte-fenêtre*, *sapeur-pompier*.

Composés formés de phrases.

Dans les composés formés de phrases, l'accent est sur la dernière syllabe; il y a quelquefois un demi-accent, mais rarement très-prononcé : *vaurien*, *fainéant*, *couvre-chef*, *va-et-vient*, *porte-plume*, *las-d'aller*.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DU RÔLE DE L'ACCENT DANS LA DÉRIVATION.

M. Diez a consacré aux lois de la dérivation dans les langues romanes une partie du second volume de sa Grammaire : les observations profondes et neuves qu'il y a semées, les lois qu'il a découvertes, les principes qu'il a posés dans cette matière, intacte jusqu'à lui, font de ce travail un des morceaux les plus remarquables de son ouvrage. Il y a établi entre autres un principe qui jette une lumière très-vive sur la dérivation romane, et que je ne puis mieux rapporter que dans les termes mêmes de l'illustre philologue. Après avoir remarqué que beaucoup de suffixes latins ont perdu en roman leur puissance dérivatrice, et ne sont plus dans les mots où ils figurent que des syllabes auxquelles on n'attache pas de sens, M. Diez ajoute : « Tout suffixe roman, y compris les voyelles de formation *(Abilis, Ebilis, Ibilis)*, doit réunir deux conditions pour se faire sentir comme tel et être employé par les langues romanes : il faut qu'il soit syllabique et qu'il ait l'accent. Si donc ces langues veulent faire usage d'un suffixe originairement dépourvu d'accent, elles ne craignent pas de l'accentuer, et l'italien même, qui dans les flexions ose à peine recourir au déplacement de l'accent, suit ici les autres dialectes sans hésitation. De *ĭa*, par exemple, les langues romanes font *ia (cortesia)*, de *ĭnus ino (cristállinus*,

ital. *cristallino)*, de *ĭcus* souvent *ic (clĕricus*, valaque *cleric)*, de *iolus iólo (filiolus*, ital. *figliuolo)*; cependant, dans les mots transmis par le latin l'accent conserve souvent sa place : on n'a pas prononcé *angustia* de *angústia* (1). »

Ce principe, je viens de le dire, éclaire tout le système de la dérivation romane ; cependant il doit recevoir, si je ne me trompe, une assez importante modification. M. Diez remarque que souvent les mots transmis par le latin n'accentuent pas le suffixe inaccentué, qui reçoit l'accent dans les mots romans. Cette observation doit être généralisée et posée en principe pour tous les suffixes latins non accentués qui ont été accentués par les Romans (2). Les Romans n'accentuent pas les suffixes sans accent dans les mots où le latin avait déjà employé ces suffixes ; ils ne leur donnent l'accent vital que dans les mots qu'ils ont eux-mêmes créés par l'addition de ces suffixes à des mots nouveaux ou à des mots qui ne les avaient pas en latin. Ainsi modifié et complété, le principe posé ci-dessus est la base de l'étude de la dérivation romane, et il me servira de fondement pour l'examiner spécialement au point de vue de l'accent. Avant d'entrer dans le détail, et de parcourir à ce point de vue la liste, déjà passée en revue par MM. Diez et de Chevallet, des suffixes de notre langue, je dois rappeler l'attention sur un point un peu négligé peut-être ici par l'auteur de la

(1) Diez, t. II, p. 257. MM. Weil et Benlœw ont reproduit ce passage, p. 279.

(2) Les exemples donnés par M. Diez ne prouvent rien contre ce principe : *cleric*, il est vrai, déplace l'accent ; mais le valaque accentue souvent la finale, par exemple dans les déclinaisons, et s'écarte là-dessus des autres langues romanes ; *figliuolo* rentre dans une règle générale, la diphthongaison des lettres *ĭo* et *ĭe*, indépendante des lois de dérivation ; *cristallino* vient plutôt de *cristallo* et du suffixe *īnus* que de *crystallinus* (voy. là-dessus plus bas).

Grammaire des langues romanes, bien qu'il l'ait appliqué plus d'une fois ailleurs : c'est la sévérité avec laquelle il faut rejeter tout mot introduit dans la langue postérieurement à son époque de formation. J'ai insisté dans le chapitre premier de cette étude sur l'importance de cette distinction pour quiconque veut se rendre compte du rôle de l'accent ; la théorie de la dérivation est un des points où elle est le plus essentielle ; et M. de Chevallet, pour l'avoir méconnue, a enlevé toute valeur scientifique à son travail consciencieux et détaillé sur la composition et la dérivation dans la langue française.

Je distinguerai les suffixes en *nominaux* (adjectifs et substantifs) et *verbaux*. Dans chacune de ces catégories j'examinerai d'abord ceux qui, ayant l'accent en latin, l'ont naturellement conservé en français (1) ; puis, ceux qui, n'ayant pas l'accent, ou bien ont perdu leur forme et le sceau de leur force primitive, ou bien ont été accentués, contrairement à l'usage latin, pour acquérir une force qu'ils n'avaient plus.

I. SUFFIXES NOMINAUX.

I. SUFFIXES ACCENTUÉS EN LATIN.

Alis : el. Mortalis, mortel ; natur-alis, naturel.
Ce suffixe donne quelquefois *iel : pluralis-pluriel, regalis-regiel* (Eulalie).

Amen : ain, en ; imen : in, ime; umen : un, on : æramen-airain; ligamen-lien; crimen-crime; bitumen-béton; legumen-légume.

(1) Je ne donnerai que les principaux, surtout ceux qui ont été productifs en français. On peut consulter avec fruit, pour les détails, le livre de M. de Chevallet, en se méfiant beaucoup des mots modernes qu'il y a compris.

Antis : ant ; entis : ent. Sur *infans, infes,* voy. chap. II, § I.

Anus : ain, ien, en : humanus-humain, paganus-pagien (Eulalie), *payen.*

La forme *an* est postérieure ou d'origine étrangère : *gallican, ortolan,* etc.

Aris, arius : aire, ier. Vulgaris-vulgaire ; singularis-sanglier ; contrarius-contraire ; adversarius-aversier.

Dans ces deux suffixes, les formes *aire* et *ier,* toutes deux conformes à l'accentuation, sont en lutte : *ier* est la plus générale dans les anciens textes ; *aire* est la forme qu'ont adoptée plus tard les savants. Il résulte de cette duplicité une collection de ces mots qu'un ancien grammairien a ingénieusement nommés des *doublets : vicaire* et *viguier, apothicaire* et *boutiquier,* etc. C'est par une singulière erreur que M. Chabaille, dans son *Glossaire du livre de Jostice et de Plet,* dit que les mots comme *donataire, légataire,* sont des restes de l'ancien nominatif en *aire*, comme *emperaire*, et que M. Ampère (*Formation de la langue française,* p. 60, note 1) voit dans les adjectifs *droiturier, justicier,* le même nominatif sous la forme *ier,* comme dans *emperier* (ou mieux *emperiere*). Tous ces mots sont des mots en *arius* (1).

Aster : âtre. Alabaster-albâtre.

Ce suffixe, qui s'emploie adjectivement et substantivement, est un de ceux que les Romans ont fécondés et qui avaient peu d'importance en latin (cf. Diez) : *blanchâtre, bleuâtre, marâtre,* etc.

(1) Sur la diérèse qui a eu lieu dans beaucoup de mots en *ier,* voy. chap. I.

Acem (de *ax*) : *ai*. *Veracem-verai*, *vrai* (1).

Ace dans les mots savants : *tenace*, *vivace*, etc. Peut-être ce suffixe se retrouve-t-il dans *niais*, de *nidus*, et le suffixe *ax* : l'italien *nidace* ou *nidiace* semble le prouver et exclure le suffixe *ăcus* proposé par M. Diez, et que l'accent fait déjà repousser. On peut du reste admettre aussi *nidasius*, dont du Cange donne un exemple : le mot italien *nidasj*, donné par du Cange, confirmerait cette étymologie ; mais il ne paraît pas exister.

Ellus : el, *eau*. *Vitellus-véel*, *veau ; novellus-novel*, *nouveau*, etc.

C'est un des suffixes les plus employés en français : *taureau*, *troupeau*, etc.

Ensis, *ois*, *ais*, *is*.

Le français n'a employé ce suffixe que dans des mots de formation nouvelle : *courtois*, *bourgeois*, *français*, *anglais*, *marquis*, *pays*, etc. (Diez). *Iensis* a donné *ien* dans quelques noms de peuples : *Atheniensis-Athénien*.

Ecem (de *ex*) ; *icem* (de *ix*) : *is*. *Berbecem-brebis*, *perdicem-perdrix*, *radicem* v. fr. *raïs*.

Etum : oie, *eie*, *oy*, *ay*. *Carpinetum-charmoie*, *salicetum-saussaie*, *rosetum-rosoy*.

Icus : i. *Amicus-ami*, *urtica-ortie*, *mendicus-mendis* (v. fr.).

Voilà encore un suffixe qu'il faut bien se garder de confondre avec le suffixe en *ĭcus* bref, qui a péri en français comme non accentué.

(1) M. Guessard croit que *verai* vient plutôt de *ver-aceus*. En effet, la présence, dès les plus anciens temps, du fém. *veraie*, semble confirmer cette étymologie.

Ilis : il. Subtilis-soutil ; gentilis-gentil.

Il ne faut pas confondre *ĭlis* avec le suffixe *ĭlis* non accentué, qui s'est éteint ; *ĭlis* ne se joignait en latin qu'aux verbes, *ilis* aux substantifs ou aux adverbes *(gens, puer, subter).*

Inus : in. Vicinus-voisin, peregrinus-pèlerin.

Le français n'ayant emprunté au latin que des mots en *inus* et aucun en *ĭnus*, il appliqua ce suffixe à d'autres formations : *marbrin, fresnin, cristallin*, etc. C'est certainement le suffixe *inus*, et non *ĭnus*, qu'il a employé à cet usage; l'italien *cristallino* doit par analogie s'expliquer de même. C'est un cas fréquent dans les langues romanes que l'addition à un radical d'un suffixe autre que celui qui lui avait été appliqué en latin.

Ivus : if. Vivus-vif.

C'est encore un des suffixes que le français a le plus employés, bien qu'il ait pris très-peu de mots latins où il se trouvât : *pensif, poussif, rétif*, etc.

Mentum : ment. Precamentum-preiement (Eul.), *paramentum-parement*, etc.

Ligament est un mot moderne qui ne vient pas, comme le dit M. Ampère, de *ligamen*, mais bien de *ligamentum.*

Osus : eux. Otiosus-oiseux.

Et non *u*, comme le dit M. de Chevallet, qui dérive *ventru, charnu, chevelu*, etc., de *ventrosus, carnosus, capillosus.* Ces mots sont des formations romanes sur le modèle des suffixes latins en *utus.*

Unus : un. Jejunus-jeün, jeun.

Utus : u. Cornutus-cornu.

Sur ce suffixe se sont formés nos adjectifs en *u.*

Les suffixes *alis* et *atus* nous offrent chacun un mot qui fait exception à la règle de l'accentuation d'une manière remarquable, en reculant l'accent d'une syllabe : c'est *secále*, qui a donné *seigle*, et *ficátum*, qui a donné *foie*. Cette accentuation est certainement celle du latin rustique, car le déplacement de l'accent se trouve dans toutes les langues romanes (1) : it. *ségola*, *ségale*, catal. *ségol*, prov. *séguel*, fr. *seigle*; it. *fégato*, esp. *hígado*, port. *fígado*, prov. *fétge*, fr. *foie* (Diez, s. v.). De semblables exceptions confirment la règle.

II. SUFFIXES NON ACCENTUÉS EN LATIN.

Tous ces suffixes s'éteignent en français, et sont par conséquent hors d'état de servir à former de nouveaux dérivés ; ils n'en ont repris la force que quand on eut tout à fait perdu de vue le génie de la langue française, et qu'on ne connut plus la règle de l'accent. On dit alors *agile, rigide, numérique*, et on créa des dérivés comme *machiavél-ique*, *romant-ique*, etc. Il ne faut donc encore ici considérer que les anciens mots.

Acus. *Verai-vrai* ne vient pas de ce suffixe, mais de *verácem*. Voy. plus haut.

Eus, *ius*. Ces suffixes disparaissent, mais souvent en affectant d'un son mouillé la consonne qui les précède : si c'est un *n (aneus, ineus)*, il devient *ng (lange* de *laneus*, *linge* de *lineus)*; si c'est un *r* précédé d'une voyelle *(arius, orius)*, il intercale un *i* entre lui et

(1) Excepté en valaque : *sécáre*, *fegát*. Peut-être cela prouve-t-il que la fausse accentuation de ces mots dans le latin rustique est postérieure au IIe siècle.

la voyelle qui le précède *(aire, oire)* (1) ; devant les autres consonnes, ces suffixes ne laissent pas de traces autres qu'un *e* muet : *nescius-nicè, ebrius-ivre,* etc.

Ea substantif. Ce suffixe, en disparaissant, affecte l'*n* qui le précède d'un son mouillé qui se traduit par *gn : linea-ligne, vinea-vigne.* Une violation apparente de l'accent se trouve dans le mot *araignée;* mais ce mot ne vient pas d'*arânea ;* c'est un dérivé d'*arânea,* formé par le suffixe *ata*, et qui signifiait originairement toile d'araignée (2) :

Li nostre an sicume *irainede* serunt purpensed.
Ps. Oxf., LXXXIX.
Et defirre fesis sicume *iraignée* l'aneme de lui.
Ps. Ox., XXXVIII.
Parmi une *iregnie* bouta sa lance. — Audigier, str. 3.

Ia substantif. Ce suffixe s'efface dans les mots tirés du latin : *historia-histoire*, *victoria-victoire*, *angustia-angoisse*, etc.

Ce suffixe, qui s'éteint par suite de sa privation d'accent, est un de ceux que la langue française, ainsi du reste que toutes les langues romanes, a accentués pour en former des mots nouveaux, mais en observant la règle posée au début de ce chapitre. L'accentuation de *ĭa* a sans doute été déterminée par les mots grecs comme φιλοσοφία, ἀστρολογία, σοφία (*sophīa* dans Prudence) ; ces mots durent frapper les Romans, qui prononçaient à peine l'*i* de leurs terminaisons en *ĭa*, et ils

(1) Écrits naturellement souvent *arie*, *orie*, dans les anciens textes (voy. ch. I). De même *aureus* avait donné *órie* (et non *orié* comme on a lu) :

Ad ancensers, ad *óries* candelabres. — Alexis, str. 117.
En sun puign destre par l'*órie* punt la tint. — Rol., str. XXXIV.

(2) M. Littré a déjà donné cette étymologie dans le *Journal de Savants*, août 1861.

purent voir dans l'adoption de ce suffixe accentué un mode de dérivation qui leur manquait. Quoi qu'il en soit, ce suffixe paraît s'être introduit assez tard dans le latin rustique, car il n'est appliqué en français qu'à des mots qui sont eux-mêmes de formation romane ou qui avaient été détournés de leur sens latin par les Romans : on a formé par exemple *baronnie*, *félonie*, *compagnie*, *bourgeoisie*, *flatterie*, *ladrerie*, *seigneurie*, *maisnie*, et une masse d'autres mots de ce genre. On ne trouve jamais, je le répète, *ie* accentué dans des mots en *ĭa* latin, excepté, bien entendu, des mots savants comme *calomnie* (*chalenge* en v. fr.), *industrie*, *curie*, etc.

Noms propres de cette catégorie.

Les anciens font tout à fait disparaître la terminaison *ia* (ou *ius*), qui ne laisse de trace qu'un *e* muet, des noms propres latins qu'ils adoptent : *Lucia-Luce*, *Cornelius-Corneille*, *Marius-Maire* (sur *Maria-Marie* voy. chap. I), tandis que les modernes accentuent ce suffixe : *Lucie*, *Cornélie*, *Lélie*.

Pour les noms géographiques, il y a quelques observations assez délicates à faire. Les noms de lieux en *ĭa* qui existaient en latin suivent généralement la règle ordinaire et suppriment le suffixe : *Persia-Perse*; *Græcia-Grèce*; *Francia-France*. Vers le VII[e] siècle paraît s'introduire aussi dans les noms de lieux le suffixe *ia* accentué, venu sans doute du grec ία; et les noms géographiques en *ĭa* qui se sont formés ou ont été connus depuis cette époque se divisent en deux classes : les uns ont le suffixe *ĭa* et l'éteignent en français (*Bourgogne*, *Sassoigne*, *Lorraine*,

Suède, etc.), les autres ont le suffixe *ía* et le rendent en français par *ie* accentué (*Lombardie*, *Normandie*, *Picardie*, *Hongrie*, *Russie*, etc.). Quelques noms de lieux antérieurs à l'époque de l'introduction de l'accentuation *ía* subirent son influence rétroactive; on dit par exemple *Syría*, *Asía*, *Italía*, et on en fit *Syrie*, *Asie*, *Italie*, tandis que de *Sýria*, *Ásia*, *Itália*, on avait fait *Sire* ou *Sirie*, *Aise* et *Itale* ou *Itaire* :

Einz que jo vienge as maistres porz de *Sirie*.—Rol., str. CCVII.
Que partout jusqu'en la grant *Aise*
Furent li traïtour moult aise.— Renart, t. IV, p. 106.
Itaire estoit donc appelée
La tere ù Rome fut fondée.— Brut, v. 25.

Les noms de villes grecques en ία ou εία, lat. *ia*, sont aussi sujets à une hésitation dans l'accentuation : ainsi on a dit *Alexandre*, *Nicomède*, *Antioche*, et *Alexandrie*, *Nicomédie*, *Antiochie*. La langue moderne a pris au hasard dans les deux systèmes; elle dit *Alexandrie* et *Nicomédie*, mais *Antioche*.

Icem (de *ex* ou de *ix*) n'est représenté que par *ce*, *se* ou *ge* : *herpicem-herse*, *pulicem-puce*, *judicem-juge* (1).

Saule semble venir du nominatif *sálix* ; s'il venait des cas obliques, il aurait sans doute donné *saulce* (2).

Calice de *cálicem* est un mot liturgique : voy. chap. II.

Souris de *sóricem* est une faute d'accentuation qui vient sans doute d'une idée d'assimilation à *brebis*

(1) Je ne sais pourquoi M. Diez tire *juge* de *juger*, ce qui fait, de son aveu, un exemple unique : *Judex*, dit-il, ne peut donner *juge*; c'est vrai, mais *juge* vient de *judicem*, comme *sauvage* de *sylvaticus* (Diez, Etym. Wört., s. v., et Introduction, p. XXIII).

(2) M. Diez tire *saule* du v. haut-all. *salaha*, et il est fort possible qu'il ait raison. Voy. *Etym. Wört.*, s. v.

de *berbécem;* le provençal fait la même faute *(soritz);* mais l'italien *(sórcio)*, l'espagnol *(sórce)* et le valaque *(soárece)* ont conservé l'accentuation latine.

Ĭcus, ĭca, ĭcum. Ce suffixe n'est représenté que par un *e* muet, et quelquefois par le son mouillé dont il affecte la consonne qui le précède : *domesticus-domesche, dominicus-deménie domenge, apostolicus-apostólie apostoile apostole; Belgica-Beauce; porticus-porche.* Le suffixe composé *át-icus*, *át-icum*, est, comme on sait, extrêmement fécond dans les langues romanes et donne des substantifs et des adjectifs en *age : sylvaticus-sauvage, ramaticus-ramage; missaticum-message, formaticum-formage fromage.*

Fisique se trouve dans les anciens textes; ce mot vient du grec φυσίκη et a gardé son accent. Voy. chap. II et plus haut sur le suffixe *ia.*

Catholique. C'est un mot liturgique. Voy. chap. II.

Idus. Calidus-chaud, nitidus-net; rigidus-raide, tepidus-tiède; pallidus-pâle. Ce suffixe, qui disparaît dans tous ces mots, n'est accentué que dans des mots savants, comme *humide, rigide, sordide,* etc.

Ilis. Ce suffixe est, avec *icus,* le plus employé par la formation savante, qui l'a fait revivre dans plusieurs mots où la formation spontanée l'avait éteint. — Ce suffixe s'ajoutant souvent à des thèmes très-brefs, comme dans *fac-ilis, ag-ilis, ut-ilis, hab-ilis,* laissait par son extinction si peu de largeur au mot, que le français a abandonné beaucoup des mots de cette catégorie. On voit même qu'il en avait formé quelques-uns qu'il a laissés tomber par la suite, comme *hable* de *habilis*

(on n'en a des traces que dans l'anglais *able*). On trouve encore :

Utle de *utilis*. Utile est un mot moderne.

Tuit declinerent; ensembledement nient *ùteles* sunt fait. — Ps. Oxf., XIII.
Bien le sai que tu es prudum, e *utle* e profitables. Rois, p. 113.

Doille de *ductilis*. De là *douillet; inductilis* a donné *andouille*.

Endieble de *debilis*. *Débile* est moderne.

Jonathas le fiz Saül out un fiz ki fud endieble des piez. — Rois, p. 135, 249 (1).

Faible vient de *flebilis* et se disait d'abord *floible :*

Quant il si forte beste verront, cui il si *floible* aront vencue. — Job, 491.

On trouve souvent dans les chansons de geste le mot *nobile* dans le sens à peu près de noble : les *nobiles barons*. M. Littré pense que c'est un déplacement irrégulier de l'accent ; j'ai bien de la peine à admettre cette opinion. L'accent ne se déplace jamais sur des suffixes comme *ĭcus*, *ĭlis*, *ŭlus*, à moins qu'il n'y ait quelque cause particulière. D'ailleurs la forme ordinaire de *nobilis* est *noble*. Je crois plutôt que *nobile* est à *noble* dans le même rapport qu'*apostole* de *apostólicus* est à *apostle apôtre* de *apostólus ;* c'en est un dérivé, formé par le suffixe *icus* ou *ius*. On ne peut expliquer autrement la forme *nobilie* qui se trouve deux fois dans la chanson de Roland :

Là veit gesir le *nobilie* barun. — Rol., str. CLXIII *b*.
Sempres fust mort li *nobilies* vassal. — Rol., str. CCL.

(1) M. Guessard pense qu'il faut plutôt lire *endieblé*, de *indebilitatus*. La présence de la particule *en*, qui semble avoir pu difficilement s'adjoindre à *debilis*, rend cette opinion très-vraisemblable.

Les formes *ílie*, *álie*, supposent toujours, comme *árie*, *órie*, un *i* supprimé à la pénultième du mot latin.

Le pluriel de *ilis*, *ilia*, a formé quelques mots où se conserve l'accent de ce pluriel, et par conséquent le suffixe : *mirabilia-merveille; volatilia-volatile:*

Je conui tute la *volatilie* del ciel. — Ps. Oxf., XLIX.

Inus, *ina*, *inum*. *Asinus-âne*, *dominus-don*, *pagina-page*.

Búccina et *pátina* ont été accentués à faux dans toutes les langues romanes : ital. *buccina*, esp. *bocína*, prov. *bozína*, val. *bocín*, fr. *buisine*; it. *paténa*, esp. *padéna*, fr. *paténa* (Diez, s. v.). Ainsi la faute d'accentuation avait lieu dans le latin rustique. Elle avait sans doute été déterminée par l'accent des mots grecs βυκάνη, πατάνη, d'où sont tirés les deux mots latins en question.

Machine, de *machina*, est un mot moderne.

Olus. *Apostolus-apostle*, *diabolus-diable*, *Villa-Mummoli-Villemomble*.

Sur *iolus*, *eolus*, et leur accentuation, voyez ce que j'ai dit au chapitre I.

Ulus, *ula*, *ulum*. *Ac-ulus (ail)*, *ic-ulus (il)*, *uc-ulus (ouil)*, sont de fréquents composés de ce suffixe. Je remarque en ancien français quelques mots formés de vocables latins en *ulus*, *ula*, *ulum*, qui sont perdus : *Romulus-Romble* (voc. hag.), *singulus-sengle*.

Deuz, dreiz jugerre, forz e suffranz, dum ne se curuce il par *sengles* jurz? — Ps. Oxf., VII.

Cellula-ciaule. *Cellule* est un mot savant.

Desouz la *ciaule* où cil manoit,
Une eve et un molin avoit. — De l'ermite qui s'enyvra, v. 117.

M. Burguy dit qu'en berrichon *caille* signifie *caillou;* ce dernier n'est alors qu'un diminutif du premier, qui représente seul *calculus.*

Chasuble ne vient pas de *casula*, il est à peine nécessaire de le dire, mais de *casibula* (voy. Du Cange).

II. SUFFIXES VERBAUX.

I. SUFFIXES ACCENTUÉS EN LATIN.

Anto, ento : ante, ente. Canto-chante; augmento-augmente.

Asco : ais; ascere, aistre, estre. Nascere-naistre, pascere-paistre, irascere-irestre.

Ne te dois pas vers lui *irestre.* — Brut, v. 2835.
Com pucele se doit *irestre.* — Piramus, v. 697.

Esco, isco : is; escere, iscere; oître, aître, être.

Sur le mélange des formes inchoatives en *esco*, *isco*, avec les formes simples, et sur l'infinitif en *ir*, voy. chap. II.

Crescere-croistre, parescere-paraistre.

Uco. Manduco-mange.

C'est une faute d'accentuation qui a été peut-être déterminée par l'analogie des verbes en *ico*, comme *júdico-juge, rúmico-ronge*, etc. L'italien, le portugais et le provençal commettent la même faute (voy. Diez, Etym. Wört., s. v.). Au reste, il n'est pas rare dans les textes très-anciens de trouver des formes régulièrement accentuées : *manjuce*, *manjue :*

Que il *manjucent* les meies carns. — Ps. Oxf., XXVI, 3.
E li juste *manjucent* e esledecent en l'esguardement de Deu. — Ps. Oxf., LXVII, 3.

Purquei ne *manjues?* — Rois, p. 3.
Tis peres ad defendu que nuls ne *majuce* devant le vespre. — Rois, p. 49.
Manjue le, si feras bien. — Adam, p. 16.
Si tu le *manguës*, que fras? — Adam, p. 23.

Illo-èle, et non *ille,* comme le dit M. de Chevallet. De là *ventèle*, et non pas de *ventilo*, qui n'aurait pu donner que *ventle.*

II. SUFFIXES NON ACCENTUÉS EN LATIN.

Ico. Fabrico-forge, judico-juge, suspico-susche (Ps. Oxf., LVII, 16).

La forme *oie (oyer),* comme *blanchoie, nettoie, tournoie*, etc., n'est autre que ce suffixe auquel on a donné l'accent *ad hoc* (Diez). Il faut encore appliquer ici la règle formulée plus haut : les verbes en *oie* ne sont jamais des verbes latins en *ico,* mais bien des verbes formés par la langue romane; la seule exception paraît être *verdoie,* mais le *viridicans* de Tertullien sur lequel ce mot s'appuie appartient déjà à la langue populaire.

On trouve dans le *Livre des Rois* deux mots qui violent la loi de l'accent sur cette terminaison :

Li Sires *mortifie* et *vivifie.* — Rois, p. 7.

Il n'est guère possible de les expliquer par la prononciation mouillée de *ie* avec l'accent sur l'antépénultième; ce sont déjà deux mots savants introduits par le traducteur pour rendre les mots latins de son texte, qu'il ne savait comment mettre en français *(Dominus mortificat et vivificat).*

Io. Despolio-dépouille; calumnio-chalenge.

Ulo. *Cumulo-comble*, *tremulo-tremble*, *perustulo-brusle* (Diez).

De *ac-ulo*, *ic-ulo*, *uc-ulo*, suffixes composés, viennent les formes *aille (tiraille)*, *ille (fourmille)* et *ouille (barbouille)*.

Il faut noter que certains verbes qui paraissent violer la loi de l'accent dans les suffixes, comme *eploye* de *éxplico*, *envoie* de *ínvio*, doivent être examinés comme composés d'après les règles données au chapitre précédent.

CHAPITRE CINQUIÈME.

DE L'INFLUENCE DE L'ACCENT SUR LA NATURE DES VOYELLES.

Jusqu'ici je n'ai étudié que la place de l'accent, sans m'occuper de l'influence qu'il pouvait exercer sur les lettres qui composent le mot; pour se rendre compte de cette influence, il faut examiner successivement ce que deviennent les voyelles : 1° avant la syllabe accentuée, 2° après cette syllabe, 3° quand elles sont elles-mêmes marquées de l'accent.

1. Les voyelles qui précèdent la syllabe accentuée persistent ou se changent en *e* muet; il faut seulement admettre quelques modifications à cette formule : *o* ne reste que très-rarement *o*, il donne régulièrement *ou; u* donne aussi *ou* assez souvent; *a* donne souvent *ai; i* et *e* deviennent fréquemment *oi*. Avec ces restrictions, la règle s'applique en moyenne quatre-vingt-dix fois sur cent. Exemples : *amorem-amour, amare-aimer, caballus-cheval; denarius-denier, regalis-royal; linteolum-linceul, circare-chercher, viaticum-voyage; probare-prouver, sororem-sereur; judæus-juïf,* puis *juif; cubitus-coude, summonere-semondre.*

2. Les voyelles placées après la syllabe accentuée du mot latin disparaissent en français ou se changent en *e* muet; ainsi les mots paroxytons perdent la dernière, les mots

proparoxytons la pénultième et la dernière. Exemples : *fortis-fort, Paulus-Paul, corona-couronne; fragilis-frêle, oculus-œil.*

3. Sur les voyelles accentuées, voyez le travail très-développé de M. Diez, t. I, p. 133-160.

En règle générale, les voyelles accentuées brèves ont une tendance sensible à se changer ou à se diphthonguer : *a* devient *ai; e* devient *ie; i* devient *oi; o* et *u* bref deviennent *ue*, *oe* ou *eu; u* bref devient souvent *ui.* Exemples : *amat-aime, faber-fèvre, fragilis-frêle; brevis-brief, tenet-tient, tepidus-tiède; bibere-boire, via-voie; doleo-deul, soror-sœur; fugio-fuis, super-seure* (v. fr.).

Cette tendance est très-loin d'être générale et se remarque d'ailleurs aussi dans d'autres cas : *a* long, par exemple, est traité comme *a* bref : *mater-mère, major-maire; u* long comme *u* bref : *butyrum-beurre;* mais cependant elle régit un grand nombre de mots. Les voyelles longues ont plus de persistance et restent très-souvent en français les mêmes qu'en latin : *cathedra-chaëre, plenus-plein, tempus-temps; spica-épi, crimen-crime, maritus-mari; dono-donne, corona-couronne; natura-nature, luna-lune.*

Je renvoie au livre de M. Diez pour tous les détails; on y trouvera l'explication de la plupart des cas spéciaux. Peut-être faut-il seulement admettre plus d'exceptions qu'il ne l'a fait, et pour certaines voyelles convenir que le hasard ou plutôt des habitudes de prononciation que nous ne connaissons pas ont déterminé leurs modifications, sans que nous puissions les expliquer. M. Diez a statué en tout cas sur le *plerumque fit*, comme on dit dans le langage juridique.

M. Burguy a construit sur le principe de la diphthongaison des brèves accentuées, principe qui est appliqué beaucoup plus constamment dans la langue du moyen âge que dans le français actuel, un système de classification des verbes. Il rejette la division, que j'ai adoptée avec M. Diez, des formes en *fortes* et *faibles*, suivant qu'elles ont l'accent sur le radical ou la terminaison ; et il en propose une autre d'après laquelle les verbes forts sont ceux qui renforcent la voyelle radicale. Ainsi *amer* (v. fr.), *trouver*, sont des verbes forts parce qu'ils disent à l'indic. présent *aime*, *trueve* (v. fr.). Je ne puis admettre ce système, car il est contraire aux lois de la formation, et il suppose aux Romans, en formant les temps de leurs verbes, des idées grammaticales qu'ils n'avaient certainement pas. Si on a dit *amer* et *aime*, *trouver* et *trueve*, c'est parce que l'*a* de *ámat* et l'*o* de *tróvat* (b.-lat.) étaient accentués, tandis que l'*a* et l'*o* d'*amáre*, *trováre*, ne l'étaient pas ; la même observation s'applique à tous les verbes cités par M. Burguy. M. Burguy voit dans ce renforcement de la voyelle radicale l'analogue parfait de ce qui a lieu en sanscrit, en grec et en allemand, où les verbes forts marquent en effet leurs différents temps par la voyelle radicale : λείπω, ἔλιπον, λέλοιπα ; *sterbe*, *starb*, *gestorben;* mais la différence est évidente. Dans les verbes grecs et allemands il y a une intention grammaticale; dans les verbes français il y a une modification de prononciation résultant de la forme du mot latin. Ce qui le prouve bien, c'est que ce renforcement du radical a lieu précisément à l'indicatif présent, temps qui dans toutes les langues est semblable à l'infinitif dans sa voyelle radicale, et n'a pas lieu au parfait, temps où s'opère essentiellement le changement de voyelle qui constitue les verbes forts dans les langues

citées par M. Burguy. D'ailleurs, M. Burguy avoue lui-même « qu'on trouvera quelques verbes dérivés parmi ceux de la conjugaison forte », qui ne doit certainement contenir et ne contient dans les autres langues que des primitifs. A vrai dire, la conjugaison forte de M. Burguy ne comprend que des verbes faibles en latin ; les verbes forts de la langue latine, ceux de la 3ᵉ conjugaison, n'en font pas partie. Enfin, c'est une étrange classification que celle qui ne repose absolument que sur les trois personnes du singulier et la 3ᵉ personne du pluriel de l'indicatif présent. La théorie de M. Burguy n'a du reste été encore adoptée par personne, au moins que je sache ; elle ne sortira sans doute pas du livre où elle a été formulée (1).

(1) Voy. Burguy, t. I, p. 198 et suiv., et *passim*.

CHAPITRE SIXIÈME.

DU RÔLE DE L'ACCENT DANS LA VERSIFICATION FRANÇAISE.

La prosodie basée sur la quantité fut à Rome une importation grecque qui ne pénétra pas dans le peuple (1). Les quelques vers populaires qui nous restent en sont la preuve ; ils reposent évidemment sur un autre principe : ce principe est celui de l'accent. Ce n'est pas ici le lieu de développer ce point, déjà plusieurs fois traité, et qui paraît hors de doute (2) ; il est incontestable qu'à l'époque où les langues nouvelles se créèrent et produisirent leurs premiers vers, la quantité n'était plus connue que de quelques savants, au moins dans la plupart des mots, et les chantres populaires étaient tout à fait incapables de construire des vers d'après le système classique. Ce fut donc l'accent qui domina la versification romane, comme il avait dominé la langue ; ce fut l'accent qui devint le principe de tous les systèmes prosodiques de l'Europe latine.

La vérité de cette assertion a été longtemps obscurcie en France ; le rôle de l'accent dans notre prosodie a été aussi inconnu que son rôle dans la formation de notre

(1) Voy. le chapitre I.

(2) Voy. notamment E. du Méril, *Essai philos. sur le principe et les formes de la versification*, p. 58, note 1 ; id., *Mélanges archéologiques*, p. 342 et suiv.; *Poésies populaires latines antérieures au XII*[e] *siècle*, p. 46; Weil et Benlœw, p. 260 et suiv.

langue : Scoppa fut le premier qui, en 1807, dans son *Traité de la poésie italienne rapportée à la poésie française*, appliquant à notre versification les lois de la sienne, déclara qu'elle était fondée sur l'accent. Plus tard, M. L. Quicherat reprit cette thèse, abandonnée depuis son premier auteur, et en démontra la vérité dans son excellent *Traité de versification française* (1). On peut donc regarder ce point comme acquis désormais à la science ; je ne m'appliquerai à en étudier que ce qui regarde les origines de notre versification.

On conçoit deux systèmes de versification prenant l'accent pour base : 1° le vers est un assemblage de syllabes plus ou moins nombreuses groupées sous un nombre fixe d'accents; 2° le vers est un assemblage d'un nombre fixe de syllabes dont certaines doivent être accentuées. Ni l'un ni l'autre de ces systèmes ne suffisait à produire une versification assez marquée et assez mélodique : on les compléta en y ajoutant la *rime*, la rime, dont l'origine tant discutée est certainement dans la poésie populaire latine, et qui repose elle-même sur l'accentuation. Qu'est-ce en effet que la rime, au moins dans la poésie romane? C'est l'homophonie de deux syllabes accentuées; si la syllabe n'est pas accentuée, il n'y a pas de rime. Dans les langues où l'accent peut porter sur l'antépénultième, si on faisait rimer une syllabe accentuée avec une inaccentuée, on n'aurait pas de rime; *góla*, par exemple, et *pérgola*, en italien, ne riment pas.

Ce premier progrès ne suffit pas encore dans une langue où l'accentuation n'était pas entièrement marquée et où l'invariabilité de sa position dans le mot rendait moins sen-

(1) Note 20, p. 385 et suiv.

sible sa valeur rhythmique; on fixa à l'accent, outre sa place à la dernière syllabe, une autre place dans l'intérieur des vers, et on obtint ainsi une cadence bien plus marquée, mais en même temps plus monotone. Cet accent, qui forme ce qu'on appelle la *césure* (1), doit être non-seulement tonique, mais oratoire : les différentes places qu'il occupa déterminèrent les diverses formes du même vers.

Dans le premier des systèmes que j'ai définis plus haut, la place de la césure ne se calcula que sur le nombre des accents, puisque le vers n'était pas *syllabique* (2); dans le second, elle se fixa naturellement d'après le nombre de syllabes.

Le premier système de versification put donc être ainsi déterminé : Le vers est un assemblage de syllabes plus ou moins nombreuses groupées sous un nombre fixe d'accents; l'une des syllabes accentuées dans le corps du vers et la dernière syllabe accentuée doivent de plus avoir l'accent oratoire, et la dernière syllabe doit rimer avec celle d'un ou de plusieurs autres vers. C'est dans ce système qu'ont été faits presque tous les vers allemands du moyen âge. Je ne sais cependant s'il est d'origine germanique (3); je crois plutôt que c'est là le rhythme latin, et je le retrouve dans le plus ancien monument connu de la versification française, la Cantilène de sainte Eulalie (4).

Quoi qu'il en soit, le système syllabique fut beaucoup plus généralement suivi, on peut même dire seul suivi par

(1) Bien que cette expression soit impropre et qu'elle désigne en latin quelque chose de très-différent, je la conserve, parce qu'elle est reçue dans le langage technique.

(2) Ce mot est employé ici, comme *syllabisch* en allemand, pour exprimer un vers qui a un nombre fixe de syllabes.

(3) Voy. cependant Simrock, *Ueber die Nibelungenstrophe.*

(4) Voy. l'Appendice à ce chapitre.

la poésie française, et nos différents vers se classent d'après le nombre de syllabes dont ils se composent.

1. Le plus ancien vers fait d'après ce système paraît avoir été le vers de dix syllabes, qui se trouve à l'origine de la versification dans toutes les langues romanes ; mais la loi de la fixité de la césure est propre au français et au provençal, langues qui ont toutes deux la même uniformité d'accentuation. L'italien ne connaît pas cette loi, et la place indifféremment à diverses places ; mais il en a d'autres en revanche qui sont inconnues à notre versification (1). Les deux plus anciens monuments des vers de dix pieds sont, pour le provençal, le poëme de Boèce ; pour le français, la chanson de saint Alexis. Ces deux antiques ouvrages nous offrent le *décasyllabe* (2) sous sa forme primitive, avec la césure à la quatrième syllabe. Voici le début de saint Alexis, qui nous intéresse seul ici :

Bons fut li secles | al tens ancienur;
Quer feit i ert | e justise et amur,
Si ert creance | , dunt or n'i a nul prut,
Tut est muez | , perdut ad sa colur ;
Jamais n'iret tel | cum fut as anceisurs.

Les particularités les plus remarquables que nous offre cette strophe sont les suivantes : 1° la rime ne porte pas sur la syllabe entière, mais seulement sur la voyelle accentuée ; 2° l'hiatus est toléré ; 3° une syllabe muette après la césure, suivie d'une consonne, ne compte pas (3).

(1) On ne peut, par exemple, faire suivre la césure par une syllabe accentnée.

(2) Les Italiens, qui ne peuvent terminer ce vers que par des paroxytons, le nomment hendécasyllabe, et lui donnent en effet onze syllabes. Chez nous il en a dix ou onze, souvent douze chez les anciens poëtes ; mais elles ne comptent jamais que pour *dix*.

(3) M. Simrock, *Ueber die Nibelungenstrophe*, p. 93 et suiv., dit que les vers de saint Alexis ne sont pas rigoureusement syllabiques, et qu'ils admetteut encore une syllabe de plus dans la *thesis*. C'est une

La rime qui ne porte que sur la voyelle a reçu de M. Raynouard le nom d'*assonance;* c'est la plus ancienne manière de rimer; toutes les poésies des premiers temps la connaissent seule, et ce n'est qu'au XIII[e] siècle que la rime syllabique, qui existe dès le XII[e], est exigée.

L'hiatus a été permis dans la versification française jusqu'à Malherbe, qui l'en a définitivement banni; les poëtes du XVI[e] siècle l'évitaient en général, mais ne le proscrivaient pas tout à fait (voy. Quicherat, note 4, p. 329). La syllabe muette qui suit la césure a été regardée comme ne comptant pas durant tout le moyen âge, et Marot en offre encore des exemples (voy. Quicherat, note 2, p. 312). Cette loi paraît avoir été détruite par les poëtes flamands de la fin du XV[e] siècle; Jehan Marot et Bourdigné évitent déjà de la suivre. Elle était cependant fondée sur une connaissance très-juste de la nature de la langue française, et elle avait le mérite, tout en laissant subsister la cadence, d'introduire quelque variété dans la monotonie de nos vers, qu'on accuse à l'étranger de ressembler à une psalmodie.

Le vers de dix syllabes à césure sur la quatrième s'est conservé, sauf ces modifications, depuis le XI[e] siècle jusqu'au XIX[e], avec la forme qu'il a dans ce monument. Mais il a subi dans certains ouvrages du moyen âge un changement important.

erreur. L'exemple qu'il donne est ce vers de la 2[e] strophe : *Tant bons fut li secles, jamais n'ert si vailant.* Mais ce vers est mal donné par l'édition qu'il a suivie ; elle porte :

> Al tens Noe et al tens Abraham,
> Et al David qui Deus par amat,
> Tant bons fut li secles, jamais n'ert si vailant,

tandis qu'il faut lire :

> E al David qui Deus par amat tant,
> Bons fut li secles, etc.

Les poëtes lyriques du XIIIe et même déjà du XIIe siècle, ceux qui transplantèrent dans le nord de la France l'art poétique des troubadours, admettent pour ce vers une coupe qui leur est particulière et qui semble en détruire l'essence. Chez eux, la césure peut porter sur la quatrième syllabe, même si elle est muette :

La Roïne | ne fit pas que courtoise. — Rom. Fr., p. 83.
De la bele | qui si le contraloie. — Rom. Fr., p. 29.

Cette forme est, comme la poésie même de ces trouvères, imitée des Provençaux :

Quan la fuélha | sobre l'arbre s'espan.

M. Diez voit dans ce changement une innovation des troubadours dans le vers populaire de dix syllabes, innovation heureuse en ce sens qu'elle donnait au vers plus de variété et de souplesse, et qu'elle constituait une forme spécialement lyrique (1). Il est certain qu'elle ne s'explique qu'à l'aide de la musique, qui arrivait sans doute à effacer la disparate causée par ces vers accentués sur la troisième syllabe au milieu de vers accentués sur la quatrième. Elle ne se trouve jamais dans une chanson de geste ou dans un poëme narratif; les romances épiques qui l'offrent doivent être regardées comme postérieures à celles où on ne la rencontre pas (2). Cette coupe fut prodiguée au XIVe siècle par Eustache Deschamps dans ses nombreuses ballades, qui faisaient suite aux *chansons* de l'âge précédent; au XVe siècle, Villon et Charles d'Orléans l'offrent fréquemment, mais seulement dans des ballades, où elle s'autorisait encore de l'exemple des auteurs précédents, bien

(1) *Altrom. Sprachdenkmale*, p. 93.
(2) Les romances d'Audefroy le Bastard, par exemple, sont ainsi désignées comme plus modernes que celles de *Bele Doette* ou des *Francs de France* (Rom. Fr.).

qu'elles ne fussent sans doute pas chantées ; mais Bourdigné, l'auteur de la légende de Pierre Faifeu, l'emploie même dans le récit :

> Archevesques | , cardinaux pleines arches. — P. 18.
> Que des libvres | il s'estoit fait acroire. — P. 25.

De Croy et Molinet en font aussi cet usage tout à fait vicieux, et qui détruit complètement le rhythme du vers (1). Jehan Marot n'en offre qu'un très-petit nombre, et Clément Marot les bannit définitivement de la poésie française. Il faut noter du reste qu'à l'exception de quelques romances épiques, la *césure lyrique*, comme l'appelle M. Diez, exclut ce qu'on pourrait appeler la *césure épique*, celle qui ne compte pas la syllabe muette qui suit la quatrième accentuée. Les poëtes lyriques, pour cette syllabe, suivent exactement la règle qui est acceptée aujourd'hui ; ils ne l'admettent que quand elle s'élide sur une voyelle commençant l'hémistiche suivant (2).

Le vers de dix pieds a été coupé autrement qu'à la quatrième syllabe. On a fait porter la césure sur la sixième ; nous possédons dans cette coupe le poëme de *Girart de Roussillon* (provençal), une partie du roman d'*Aiol*, la parodie burlesque d'*Audigier*, et quelques couplets de chansons. Elle n'a pas été reproduite dans la versification moderne (3) :

> Karles garda vas cel | per Dieu preiar :
> « Senher, quar me donat | hui be venjar !
> Di, quans an chevalers | , sabs los numnar ? » — G. de Ross., v. 6111 et suiv.

(1) Voy. Quicherat, p. 315.

(2) Il y a cependant quelques exceptions ; mais elles sont très-rares, et doivent être attribuées à l'impéritie isolée d'un versificateur.

(3) M. Quicherat, p. 177, cite des vers de Voltaire dans *Nanine*, et en assez grand nombre, qui offrent une césure à la sixième syllabe, comme celui-ci :

> Eh bien ! qu'est-ce, cousine ? — Ah ! ma cousine !

Tornebeut l'apeloient | en son païs,
Onques plus hideux hon | nus hons ne vit. — Aiol (1).
Il entesa la flesche | jusqu'au penon;
A cel cop perça l'ele | d'un papeillon,
Que il trova séant | lez un buisson,
Qui puis ne pot voler | se petit non. — Audigier, v. 41 et suiv.
Siet soi biele Euriaus |, seule est enclose,
Ne boit ne ne manguë |, ne ne repose;
Souvent se claimme lasse |, souvent se cose
C'à son ami Renaut | parler n'en ose. — Violette, p. 114.

Une troisième coupe, beaucoup plus rare, consiste à frapper de la césure la cinquième syllabe, ce qui partage le vers en deux moitiés égales :

Aras est escole | de tout bien entendre;
Se l'on veut d'Arras | le plus caitif prendre,
En autre païs | se puet pour boin vendre;
Je vi l'autre jour | le ciel là sus fendre,
Dieu voloit d'Arras | les motés apprendre. — Chanson sur Arras.
Apris ai d'amors | trestout mon aage,
Or en sui plus fous | qu'au commencement;
Mais je me pourpens | qu'il n'en est nul sage,
Jà tant n'en aura | apris longuement. — Laborde, t. II, p. 183.

Cette coupe, qui est très-rhythmique, mais facilement monotone, a été quelquefois imitée dans des temps plus voisins de nous :

Que l'homme est, Timandre |, une faible chose!
Il s'aime pourtant |, s'applaudit, s'impose. — Regnier-Desmarets.
L'amour est un Dieu | que la terre adore;
Il fait nos tourments |, il sait les guérir;
Dans un doux repos | heureux qui l'ignore!
Plus heureux cent fois | qui peut le servir! — Voltaire (2).

2. La forme qui se rapproche le plus du vers de dix syllabes, et qui n'en est même, à vrai dire, qu'une extension, c'est le vers de douze syllabes. Le plus ancien monu-

(1) Dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXI.
(2) Les poëtes de nos jours ont fait assez souvent usage de ce rhythme.

ment qu'on en possède paraît être le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem;* les vers de Philippe de Thaün, qu'on avait d'abord regardés comme des alexandrins, sont plutôt des vers de six syllabes.

Le *Voyage de Charlemagne*, malgré la singulière défectuosité du manuscrit unique qui nous l'a conservé, présente ce vers tel qu'on l'a fait jusqu'au XVIe siècle : il ne compte pas plus que le décasyllabe épique la syllabe muette après la césure. C'est aussi la forme qu'il a dans le roman d'Alexandre, qui lui donna son nom et une popularité qu'il n'avait pas eue jusque-là ; elle finit au bout de quatre siècles par lui assurer le rang de vers héroïque et sérieux occupé jusque-là par le décasyllabe.

3. Le vers de huit syllabes n'est sans doute guère moins ancien que le précédent ; c'est le mètre d'un des plus vieux monuments épiques qui nous soient parvenus, le début du poëme d'Alexandre ; c'est aussi le mètre des deux poëmes extrêmement anciens de S. Léger et de la Passion. C'est encore celui du fragment de Gormond et Isembart, qui paraît remonter très-haut, sinon dans sa forme conservée, au moins dans celle qui lui a servi de modèle (1).

4. Les vers de moins de huit syllabes sont assez rares dans l'ancienne poésie française; ils n'offrent d'ailleurs rien de remarquable sous le rapport de l'accent.

La rime (et je comprends sous ce nom l'assonance aussi bien que la rime parfaite) peut s'appliquer de deux manières : elle peut avoir lieu 1° d'un hémistiche à l'autre, 2° d'un vers à l'autre.

Le premier système est celui dans lequel sont écrits

(1) Publié par M. de Reiffemberg dans le second volume de Philippe Mouskez.

les vers latins, si communs au moyen âge, connus sous le nom de vers *léonins* (1) ; il est très-difficile de décider si ce système a été appliqué en français, parce qu'on peut toujours compter pour deux vers les vers où il se trouverait. On l'a reconnu dans les vers de Philippe de Thaün :

Uns colums est, ceo dit Ysidre en sun escrit,
Ki à sun columber altres fait repairer;
E quant sunt asemblez tut unt lur volentez;
De plusurs colurs sunt li columb ki là vunt.
(Bestiaire, v. 1172 et suiv.)

Il n'est pas aisé de décider si le poëte a voulu faire des vers de douze syllabes à hémistiches rimant entre eux ou des vers de six syllabes. Les manuscrits ne peuvent nous aider à le déterminer : l'un présente les vers écrits comme de la prose ; l'autre les dispose comme des alexandrins ; dans le troisième les vers sont tantôt de six syllabes, tantôt de douze, et dans ce dernier cas ils sont séparés à l'hémistiche :

Phelipes de Thaün .... a fait une raisun
Pur pruveires garnir .... de la lei meintenir (2).

Vers la fin de son Bestiaire, Philippe de Thaün dit :

Or voil (jeo) mun metre muer, pur ma raisum melz ordener.
V. 1419.

Et à partir de là il continue en effet dans le même rhythme :

Et ceo dit Phisiologus, que adamas ad vertut plus;
E si est un munt en orient, ù truvé est de mainte gent;

(1) La rime à l'hémistiche était déjà recherchée des poëtes latins dans les pentamètres; on en trouve la preuve et une foule d'exemples dans Fuchs, *Die romanischen Sprachen*, p. 280 et suiv. — C'est aussi dans ce mètre qu'a écrit Otfrid, le premier poëte allemand qui ait employé la rime (IXe siècle), et que paraît composé le chant germanique sur la bataille de Saucourt.

(2) Voy. *Popular Treatises on Science*, p. XI, XII.



E par nuit gete grant luur, e nent n'apert contre le jur ;
Pur le soleil e pur le jur ne s'aparist sa resplendur.
V. 1432 et suiv.

Or il est bien difficile d'admettre qu'il ait voulu faire des vers de seize syllabes : ce sont donc là des vers de huit syllabes, et ce fait doit amener à regarder aussi les premiers comme des vers de six syllabes.

Quoi qu'il en soit, notre versification n'a adopté que la rime d'un vers à l'autre (1) ; mais cette rime elle-même peut s'appliquer de deux manières différentes : 1° on peut faire rimer ensemble un nombre indéterminé de vers ; 2° on peut fixer le nombre des vers qui auront la même rime.

Le premier système est celui de la poésie épique populaire au moyen âge : les poëmes sur Boèce et sur Alexandre et la chanson de Roland nous en offrent les plus anciens exemples. On a émis l'opinion que les poëmes primitifs, beaucoup plus courts que ceux qui nous ont été conservés, n'avaient qu'une rime pour toute leur étendue : on ne peut guère citer à l'appui le traité didactique de Pierre de Corbiac, qui n'a rien de populaire ; mais le poëme de *Garin le Loherain* semble en offrir des traces ; les vers en *i* sont de beaucoup les plus nombreux ; eux seuls forment les longues tirades, et celles qui riment autrement paraissent avoir été ajoutées après coup pour introduire quelque variété dans cette monotonie devenue très-sensible dans un ouvrage aussi long.

Il est plus certain que l'assonance masculine prédomina dans les premiers temps de cette versification ; à l'exception des deux premiers vers et du demi-vers de la fin, la

(1) Je ne parle pas ici des misérables jeux de rimes des versificateurs du XVe siècle, rime couronnée, rime batelée, etc.

Cantilène de sainte Eulalie n'en offre pas d'autre ; le fragment sur Alexandre est tout entier en rimes masculines ; les plus vieilles romances épiques offrent la même particularité (1) ; et Garin le Loherain est dans le même cas : sur les dix mille vers dont il se compose, il n'y en a que quarante-sept qui aient des assonances féminines, et les cinq petites tirades qu'ils forment portent le caractère d'interpolations évidentes (2). Mais de très-bonne heure on mélangea au hasard les deux espèces de rimes : la chanson de saint Alexis et la chanson de Roland offrent déjà ce mélange. On sait qu'au XIIIe siècle Adenès le Roi essaya de faire alterner les tirades masculines et les tirades féminines ; Audefroy le Bastard n'a employé dans quelques romances que la rime féminine ; mais ces exercices de versification furent sans résultat. La tirade monorime prit fin au XVe siècle, où elle fut définitivement remplacée d'un côté par la rime plate, de l'autre par les couplets.

La rime plate est aussi ancienne que la tirade monorime ; c'est même la plus ancienne qui se présente à nous, puisque c'est celle de la Cantilène de sainte Eulalie ; elle ne doit cependant pas être populaire. Les plus anciens monuments qui nous l'offrent sont des ouvrages à moitié savants. Dans saint Alexis, la rime porte sur cinq vers consécutifs, et le sens s'arrête toujours au bout des cinq vers : ce sont donc des strophes monorimes. Cette forme est aussi celle de l'Épître farcie pour le jour de saint Étienne (3), et plus tard de la Vie de saint Thomas de

(1) Bele Yolans, Oriolans, les Francs de France.

(2) Voy. Garin, t. I, p. 90, 93, 96, 176 ; t. II, p. 186. Dans la *Mort de Garin*, sur 5000 vers il n'y en a que 60 qui aient une assonance féminine, divisée en deux couplets, p. 52 et 98.

(3) Voy. le *Jahrbuch für romanische Literatur* de M. Ebert, 1862.

Canterbury, par Garnier de Pont Sainte-Maxence, et de beaucoup de romances épiques. La rime double ou plate a été employée par Philippe de Thaün. Le drame d'Adam, qui est sans doute du commencement du XIIe siècle, emploie la même rime pour quatre vers de suite, mais avec enjambement du sens, ce qui fait que ce ne sont pas des quatrains; cette forme se retrouve fréquemment dans les plus anciennes productions dramatiques qui nous restent. La véritable strophe monorime de quatre vers est d'ailleurs ancienne : on la rencontre dans plusieurs romances épiques; elle fut très-employée au XIIIe et surtout au XIVe siècle.

La rime plate ne se rencontre, sauf dans la Cantilène de sainte Eulalie, que dans de petits vers, jusqu'au XIVe siècle. Le poëme de Girart de Roussillon, qui paraît avoir été composé vers 1315, est le premier qui l'appliqua aux alexandrins; elle n'arriva à être reconnue comme forme héroïque que vers la fin du XVIe siècle, et c'est à peu près à la même époque qu'elle fut soumise à la règle de l'alternative des rimes féminines et masculines.

La rime peut ne pas affecter les vers qui se suivent immédiatement, mais en franchir un ou plusieurs ; dans ce cas elle est susceptible de deux applications : son retour est périodique, ou il ne l'est pas. Le premier système conduit à former des couplets ou strophes, c'est-à-dire des combinaisons de diverses rimes placées dans un ordre déterminé. Le moyen âge eut des couplets sans doute de très-bonne heure : car les premiers qu'on rencontre, ceux du troubadour le plus ancien, Guilhem IX, comte de Poitiers, offrent une forme qui correspond parfaitement à celle de plusieurs couplets conservés de chansons populaires; ce couplet était donc populaire au XIe siècle, et Guilhem de

Poitiers l'employa sans l'inventer (1). Le couplet fut très-perfectionné par les chansonniers du XIII[e] siècle, imitateurs des troubadours qui lui avaient donné une infinité de formes. L'étude de la métrique de nos trouvères et des divers rhythmes qu'ils employèrent, ainsi que de ceux des chansons populaires, serait intéressante et curieuse ; mais elle demande beaucoup trop de développements pour que je puisse même l'effleurer ici. Au XIV[e] siècle, le couplet se présente sous les deux formes de la ballade et du rondeau (ou plutôt triolet), qui dominent aussi au XV[e] et dans la première moitié du XVI[e] siècle ; il subit une transformation complète et reçoit des formes toutes nouvelles dans l'école de Ronsard.

Les vers faits dans le second système sont désignés sous le nom de *vers libres ;* tels sont ceux de La Fontaine : il n'y en a pas d'exemple au moyen âge.

Les proclitiques en *e* muet et les enclitiques ont été traitées dans la versification française assez diversement aux diverses époques.

La chanson de saint Alexis élide au besoin les monosyllabes *me*, *te*, *le*, *se*, *de*, même devant une consonne ; elle les écrit dans ce cas *m*, *t*, *l*, *s*, *d*.

Pur que *m'* vedeies desirrer à murir. — Str. 83.
Ains que *t'* vedisse si 'n fui mult desirruse ;
Quand jo *t'* vid ned si 'n fui ledc e goiuse. — Str. 92.
E pur l'onor dont ne *s'* volt ancumbrer. — Str. 77.
Tu *d'* tun seinur, e jo *l'* frai pur mun filz. — Str. 31.

Je n'est jamais susceptible de cette perte de l'accent ; au contraire, le sien est souvent assez renforcé pour lui permettre d'être à la césure ou à la fin du vers :

Ço ne sai *jo* cum longes i converset. — Str. 17.

(1) Voy. Diez, *Altrom. Sprachdenkmale*, p. 121 et suiv.

Les plus anciennes chansons de geste, entre autres la chanson de Roland, traitent ces proclitiques exactement de même; mais, au XIII[e] siècle au plus tard, ces élisions ne furent plus permises.

La chanson de saint Alexis fond ensemble certains monosyllabes, qui prennent alors un seul accent pour eux deux; elle dit par exemple *nes* pour *ne les*, *des* pour *de les*, *na* pour *ne la*, *luin* pour *lui en*, *sin* pour *si en*, *sist* pour *si est*. *Nes* est resté employé dans beaucoup de vers du moyen âge, ainsi que *jes* et *ses* pour *je les*, *se les*, *ques* pour *que les*; *des* est resté dans la langue, ainsi que *du*, *au*, *aux*, pour *de le*, *à le*, *à les*, tandis que *nou* (*ne le*), *jou* (*je le*), *ou* (*en le*) et autres, ont disparu.

> Tent une cartre, mais *na* li puis tolir. — Alexis, str. 71.
> Se *lui'n* remaint, si l'rent as poverins. — Str. 20.
> Ains que t'vedisse *si 'n* fui mult desirruse. — Str. 92.
> Ta lasse medre si la reconfortasses,
> Ki *si'st* dolente; cher filz, bor i alasses. — Str. 90.

C'est par un usage analogue que *où il*, *où elle*, sont souvent comptés pour monosyllabes dans les très-anciens poëtes :

> Vint à sun filz *où il* gist suz le degret. — Alexis, str. 69.

Dans les phrases interrogatives à la première personne, comme *crois-je*, *vois-je*, *je* est aujourd'hui toujours enclitique. Aussi, quand il s'unit à des verbes qui se terminent par un *e* muet, on est obligé d'accentuer anormalement cet *é*, car sans cela on aurait un mot proparoxyton, ce que n'admet pas la prononciation française : *aimé-je*, *fissé-je*. Dans le même cas les anciens poëtes paraissent avoir accentué le *je* :

> Et quant j'ai béu et mangié,
> Sire quens, qu'en féisse *gié*
> Se son buffet ne li rendisse? — Dit du Buffet, v. 203.

Dans le cas plus fréquent d'un verbe à terminaison masculine, comme dans *crois-je*, *sais-je*, les poëtes avaient la faculté d'accentuer le verbe ou le pronom *je*, qui du reste en général était, au moyen âge, plus fortement accentué qu'aujourd'hui, à en juger par l'orthographe fréquente *jo*, *jeo*, *giè*. Cependant ils pouvaient, ce qui n'est plus permis aujourd'hui, élider ce même pronom, dans une phrase non interrogative, devant une voyelle :

Il me dist que de ci l'ostasse,
Et que *je à* Joseph le donasse. — S. Graal, v. 538.

Ce, écrit aussi *ço*, *çou ceo*, était traité à peu près comme *je* quand il suivait le mot, comme dans *en ce*, *pour ce*, *crois ce*. On l'accentuait le plus souvent, mais on pouvait cependant aussi accentuer le mot précédent :

Li qués hons *est ce* qu'en celle bière gist ? — Garin le Loherain, t. II, p. 253.

Gautier de Coinsy, au XIII[e] siècle, suit pour ces mots une règle toute particulière et assez bizarre : il fait rimer *orge* avec *dors-je*, par exemple, ou bien *puissance* avec *en ce*, mais il donne au vers où se trouve l'enclitique une syllabe de moins qu'à celui avec lequel il rime ; il le traite comme un vers masculin :

Ses sens à lui jor et nuit *tence*
Et nequedent ne fait *en ce*.
Jà pour toute leur *nigromance*
Ne l'aront, mais bien leur *mant ce*. — P. 100, v. 1056,
Present m'ont fait de leur pain *d'orge ;*
Certes pour mon pesant *d'or je*
Ne lerroie que ne leur face
Honte moult grant ou nes defface. — P. 402, v. 64.

Je ne crois pas qu'on eût toléré au moyen âge des rimes comme celles de Bourdigné ou de Saint-Gelais, où l'enclitique est tout à fait muette :

Mais augmenter de toute ma *puissance*,
Aidant mon Dieu, car rien je ne *puis sans ce*. — Faifeu, p. 11.

Non point pourtant qu'il fût hardi, mais *pour ce*
Que le pauvre homme avait perdu sa *bourse*. — O. de Saint-Gelais (Resp. au Cartel).

De nos jours, de pareilles rimes ne seraient plus admises que comme plaisanterie ; on donne généralement l'accent à *ce*, et on n'oserait pas l'élider devant un *e* muet, comme faisait encore Ronsard :

Pour ce aimez-moi, cependant qu'estes belle.

Mais on éviterait de le mettre à la césure, à plus forte raison à la fin du vers. Dans les phrases interrogatives avec *je*, on accentue le verbe, comme je l'ai dit plus haut ; mais on éviterait de mettre un de ces mots à la fin du vers, et de faire rimer par exemple *vins-je* avec *linge*.

Le monosyllabe *le* accolé à un verbe offre des difficultés semblables. Au XVe siècle, on le mettait sans hésitation à la rime, en accentuant le verbe ; on faisait rimer *voile* avec *vois-le ;* Rabelais a dit :

Duquel quand fut la grant mer arrousée,
Cria tout haut : Hers, par grace, *peschez-le*,
Car sa barbe est presque toute embousée,
Ou pour le moins tenez-luy une *eschelle*.— Liv. I, c. 2.

Au XVIe siècle on supprime cette rime, qui répugne à l'accentuation ; mais on continue à élider *le* dans ce cas devant une voyelle :

Condamnez-le à l'amende, et, s'il le casse, au fouet.— Racine, les Plaideurs.

Laisse-moi lui couper le nez ! — *Laissez-le* aller :
Que feriez-vous, Monsieur, du nez d'un marguillier ?
Regnard, les Ménechmes.

On ne tolérerait plus maintenant cette élision ; mais on s'abstiendrait aussi de mettre *le* accentué à la césure

Ces détails ne sauraient paraître étrangers à mon sujet, puisque la versification française a l'accent pour base ; je

regrette seulement d'être obligé de les restreindre autant que je l'ai fait, car il y aurait encore beaucoup à dire sur l'histoire de la versification française, principalement au moyen âge. Il serait temps, au reste, de renoncer à l'opinion accréditée depuis trop longtemps que nos anciens poëtes prenaient avec la langue d'énormes licences, et se permettaient notamment de changer la forme des mots pour les accommoder aux besoins de leurs vers, soit comme rime, soit comme nombre de syllabes. Tous les exemples qu'on a donnés de cette prétendue liberté reposent sur des erreurs ou ne sont que des fautes de lecture ; et il ne saurait en être autrement : le bon sens indique que le poëte, composant ses vers pour être compris, ne peut y employer d'autres mots que ceux que lui fournit la langue dont il se sert, et cela est encore plus vrai pour la poésie du moyen âge, qui s'adressait à des illettrés, que pour celle de nos jours. Le préjugé que je combats émane de Barbazan, autorité bien suspecte, dont un passage a fourni les deux principaux exemples qu'on cite sans cesse à l'appui. « Les poëtes, dit Barbazan, se donnaient la licence de faire tout rimer, en corrompant, suivant le besoin, la terminaison des mots. Ils faisaient rimer *Pierre* avec *pardon,* en disant *Pierron, Charles* avec *repos* en corrompant ce premier mot et le prononçant *Challos* ou *Charlot,* comme dans le fabliau de *Charlot le Juif...* Jehan de Meun, dans son Roman de la Rose, a fait rimer *aime* avec *vilain,* en changeant ce premier mot en *ain :*

Gentillesce est noble, et si l'*ain*
Qu'el n'entre mie en cuer *vilain* (1). »

Ces trois exemples, il est facile de le voir, ne prouvent que le peu de science de celui qui les donne : *Pierron* et

(1) *Fabliaux et Contes*, t. I, p. xij.

Charlot sont des formes diminutives qui se trouvent en prose comme en vers; l'*s* de *Challos* est la marque du nominatif; quant à *ain*, c'est la forme la plus ancienne et la meilleure de *amo* (cf. Burguy, t. I).

M. Génin, dans ses Variations du langage français (pages 237 et s.), cite une collection de mots ainsi *corrompus* par les poëtes en preuve de la licence qu'ils se donnaient; puis il ajoute (page 243) : « Toutes ces contradictions se retrouvent dans saint Bernard, dans les commentaires sur Job, et dans la version du Livre des Rois, et par conséquent ne doivent pas être considérées comme des licences poétiques. » Alors pourquoi les énumérer comme telles? Ce qui est vrai, c'est que certaines formes qui existaient dans la langue et qui se prêtaient mieux au vers que d'autres coexistantes furent favorisées par les poëtes, et devinrent, grâce à eux, plus vulgaires (voy. au chap. II sur les accus. en *on* et *ain*); que les poëtes ont souvent mélangé dans leurs écrits des formes qui appartenaient à différents dialectes, comme ont fait aussi les *jongleurs* grecs qui ont composé l'Iliade et l'Odyssée; qu'ils ont souvent employé des formes archaïques qu'ils trouvaient dans leurs prédécesseurs concurremment avec les formes en usage de leur temps; mais jamais ils n'ont corrompu les mots pour les faire rimer (1).

On a encore accusé les poëtes du moyen âge de se permettre des aphérèses ou apocopes, des synérèses ou diérèses arbitraires, pour avoir une syllabe de plus ou de moins. Les aphérèses ou apocopes qu'on a signalées (comme *vesque* pour *evesque*, *a'vous* pour *avez-vous*)

(1) Au XIVe siècle on a peut-être ajouté, pour le besoin de la rime, des suffixes, surtout en *ier*, à des mots qui n'en avaient pas. Voy., par exemple, Bauduin de Sebourc.

étaient d'usage commun et se trouvent dans des écrits en prose. Quant aux formes *péeur*, *reïne*, *raençon*, qu'on les accuse d'avoir créées, ce sont au contraire les plus anciennes (voy. chapitre I) ; à une certaine époque la synérèse qui est maintenant établie dans ces mots n'était pas encore tout à fait triomphante, la langue hésitait pour ainsi dire entre les deux formes, et les poëtes profitèrent naturellement de cette incertitude et employèrent les deux formes suivant le besoin de leurs vers ; mais ils ne créèrent ni l'une ni l'autre (1).

Enfin on a prétendu que souvent les poëtes du moyen âge ne comptaient pas une syllabe dans certains mots pour arriver à faire leur vers : les exemples qu'on a donnés sont tirés de textes corrompus ou de poëmes faits en Angleterre par des gens qui ne connaissaient bien notre versification ni notre langue, ou bien ce sont des mots accentués sur l'antépénultième dans lesquels on a cru que la pénultième comptait, comme *ángele*, *vírgene*, *órdene*, dont j'ai parlé au chapitre I.

En somme, les licences que prenait la poésie du moyen âge étaient sans doute beaucoup plus grandes que celles qui sont tolérées aujourd'hui ; mais ces licences n'étaient que dans la manière de compter les syllabes et ne pouvaient jamais affecter les mots eux-mêmes ; elles consistaient le plus souvent dans l'emploi de deux formes du

(1) On trouve dans le Châtelain de Coucy : *Nenil voir ; il n'en puet estre ainsi* (chans. IX, str. 4); on y a vu une diérèse de *voir* en *voïr* tout à fait inadmissible; il faut lire : *Nenil voire*, avec la césure lyrique.— On a cité dans un vers *maise* pour *mauvaise* comme exemple de contraction arbitraire. Qui peut croire qu'un poëte ait jamais pris telle liberté, et qui l'aurait compris parmi ses auditeurs? Il aurait pu dire alors aussi *mon* pour *maison*, *cois* pour *courtois*, etc. *Mais* pour *mauvais* est un mot qui n'est pas rare en prose et en vers.

même mot, dont l'une a seule triomphé. Elles doivent en général être regardées comme moins nombreuses et moins fortes que celles de la poésie homérique.

Au reste, il est permis de regretter que la versification actuelle admette si peu de licences : plus les poëtes ont de liberté dans le maniement des mots et des tournures, plus la poésie prend un essor indépendant et original. Les vers français ressemblent trop à la prose ; ils ne se permettent rien de ce qui est admis dans les vers grecs, allemands, italiens ou anglais ; il en résulte que pour créer une langue poétique on a été obligé d'inventer la distinction des mots qui sont admis en vers et de ceux qui en sont exclus ; en sorte que les vers où l'on traite des sujets familiers et simples ne sont que de la prose mesurée, ou sont obligés de s'ennoblir à l'aide de la périphrase et de l'emploi du mot *noble* en place du mot propre.

APPENDICE AU DERNIER CHAPITRE.

SUR LE MÈTRE DE LA CANTILÈNE DE SAINTE EULALIE.

M. Littré a essayé dans le *Journal des Savants* (1858, 1859) de ramener tous les vers de la Cantilène de sainte Eulalie à des vers de dix syllabes à césure mobile. M. Paul Meyer a, je crois, suffisamment démontré (*Bibl. de l'École des Chartes*, 5e série, t. II) que le résultat de ce travail, fort intéressant du reste sous plusieurs rapports, n'était pas admissible ; il a proposé une autre explication dont j'adopte la plus grande partie. Il est certain, comme l'a dit M. Meyer, que ce petit poëme est écrit en strophes de deux vers, et que ces deux vers se correspondent parfaitement comme coupe ; seulement, je ne crois pas que ces vers soient syllabiques, et M. Meyer est obligé, pour prouver l'égalité syllabique des deux vers de chaque strophe, de recourir à des moyens ingénieux, mais aussi peu sûrs que ceux qu'avait employés M. Littré pour réduire tous les vers à dix syllabes. Str. 5, il suppose gratuitement qu'on prononçait *mestier* pour *menestier* : *menestier* est la forme primitive qui est devenue *meestier*, puis, la synérèse s'étant opérée, *mestier* (voy. chap. I). Ce travail n'était pas encore fait au IXe siècle. Str. 7 et 8, il compte les syllabes finales de *enortet*, *firet*, *sostendreiet*, placées à l'hémistiche, ce qui est contraire à toutes les lois de la versification. Il élide à la onzième strophe la finale de *celle*,

contrairement aussi à toutes les règles connues (1); il traite *domnizelle* comme *menestier*, admettant la prononciation *donzelle*, qui est plus qu'improbable au IX[e] siècle; il propose la prononciation tout à fait inadmissible de *séule* pour *seule*. A la douzième strophe, il élide l'*e* de *figure*, aussi irrégulièrement que celui de *celle*. « Le second des vers de ce couplet, dit-il, ne peut avoir que dix pieds, le premier ne *doit* donc point en avoir davantage. » C'est la méthode qu'il combat chez M. Littré. Enfin M. Meyer admet des formes de vers tout à fait inconnues au français, et qui même lui répugnent particulièrement : des vers de onze syllabes avec coupe à la sixième (str. 3) ou à la septième (str. 7), et de neuf syllabes (str. 2).

M. Simrock (*Ueber die Nibelungenstrophe*, p. 86 et suiv.) a essayé de montrer que la Cantilène n'était pas en vers syllabiques, mais bien en vers fondés sur l'accent; mais il a assez malheureusement appliqué un bon principe, et sa manière de scander les vers en question n'est pas soutenable.

Je crois que la Cantilène de sainte Eulalie est divisée en douze strophes de deux vers, plus un demi-vers qui ne compte pas. Dans chaque strophe, les vers se correspondent, en ce sens qu'ils ont le même nombre d'*arsis* (2) et

(1) Les vers cités par M. Meyer, comme *Davan la porta de la ciptat*, ne prouvent rien; il y a là, bien que ce soit un vers de huit syllabes, une espèce de césure, comme l'offrent aussi des vers du Saint Léger et de l'Alexandre. Il faudrait trouver des vers où un mot placé comme *celle* élidât son *e* muet devant une consonne.

(2) Sans entrer dans les discussions auxquelles a donné lieu le sens des mots *arsis* et *thesis*, je les emploie dans le sens qu'ont les mots *Hebung* et *Senkung* dans la versification allemande du moyen âge. La syllabe accentuée constitue l'*arsis* de chaque pied; les syllabes non accentuées en forment la *thesis*. Un pied peut se composer uniquement de l'*arsis*.

une césure pareille; ils ne comptent pas les *thesis*. En prononçant ces vers d'après ce système, on sent très-bien le rhythme qui les anime, et il n'est pas besoin de changer rien au texte que nous possédons, et qui, remontant si haut et étant unique, doit être considéré comme sacré.

Il serait trop long de discuter chaque strophe en détail : un examen minutieux m'a confirmé dans l'opinion émise ci-dessus. Voici au reste comment je scande ce petit poëme (je marque par un tiret la place de la césure) :

Buóna | pulcélla | — fút | Eulália;
Bel ávret | córps | — bellezóur | ánima.
Vóldrent | la veíntre | — li Déo | inimi,
Vóldrent | la faíre | — diaúle | servir.
Élle | non eskóltet | — les máls | conseillérs,
Qu'élle | Déo raneíet | — chi maént | sus en ciel.
Ne por ór, | ned argént, | — né | paraménz,
Por manátce | regiél | — né | preiemént,
Níule | cóse | non la poúret | — ómqe | pleíer
La pólle | sémpre | non amást | — lo Déo | menestíer.
E poró | fút | presentéde | — Maxí | miíen,
Chi réx | éret | a cels dis | — sóvre | pagiéns:
Íl | li enórtet, | — dont leí | nonque chiélt,
Quéd | elle fuíet | — lo nóm | christiién.
Éll' | ent adúnet | — lo suón | elemént:
Mélz | sostendreíet | — los ém | pedeméntz
Qu'élle | perdésse | — sa vir | ginitét;
Porós | furet mórte | — a gránt | honestét.
Enz enl foú | la gettérent | — com árde | tóst;

Elle cólpes | non ávret : | — poró | no s'coíst.
A ezó | no s'vóldret | concreídre | — li réx | pagíens ;
Ad úne | spéde | li rovéret | — tollr | lo chiéf.
La domnizélle | celle kóse | — nón | contredist ;
Volt lo séule | lasziér, | — si rúovet | Krist.
In figúre | de colómb | — volát | a ciél.
Tuit orém | que por nós | — dégnet | preiér,
Qued avúisset | de nós | — Christs | mercit
Post la mórt, | et a lúi | — nos láist | venir
Par soúve cleméntia.

Remarquez : 1º que l'*e* muet ne s'élide devant une consonne qu'après une *arsis;* 2º que les grands mots comme *Maximiien*, *virginitet*, *empedemenz*, ont reçu deux accents, ce qui était indispensable pour faire des vers d'après ce système ; 3º que les syllabes de la *thesis* qui précèdent l'*arsis* ne peuvent être plus de trois ; 4º que les pieds qui se correspondent dans chaque vers de la même strophe ont *généralement* le même mouvement et le même nombre de syllabes.

Ce poëme est-il le seul monument de ce genre de versification? On n'en a pas trouvé d'autres jusqu'ici; mais c'est aussi le seul poëme qui nous reste de cette époque reculée. Plus tard, le système syllabique prit le dessus, et il ne faut sans doute voir que des vers de huit syllabes mal faits ou mal copiés dans ces vers des *Enseignements d'Aristote*, qu'on pourrait assez facilement scander d'après les *thesis*, sans tenir compte des *arsis*, et qui seraient alors avec les poëmes allemands en rimes plates (*kurze Reimpaaren*) écrits aux XIIe et XIIIe siècles dans le

même rapport où les vers de la Cantilène sont avec ceux des *Niebelungen :*

Primes saciez ke icest trettez
Est le secré de secrez numez,
Ke Aristotle, le philosophe ydoine,
Le fiz Nicomache de Macedoine,
A sun deciple Alisandre en bone fei,
Le grant, le fiz Phelippe le rei,
Le fist en sa graunt vielesce,
Quant de cors esteit en fieblesce,
Pus qu'il ne pout pas travailler,
Ne al rei Alisandre repeirer,
Pur reale bosoine atreiter
De son deciple k'aveit mult cher. — Ms. de la B. I., fonds Nᵉ-Dame, 277, fᵒ 173 *verso.*

Mes ore priez pur Deu amur
En ceste fin pur le translatur
De cest livre, ke Piere ad nun,
K'estreit est de ces de Abernum,
Ke de bien fere li doint sa grace,
E à vus tuz issi le face,
Ke le regne pussum mérir
Ke done à suens à sun pleisir. Amen. — *Id.,* fᵒ 196 *recto.*

ADDITION A LA PAGE 80.

J'ai trouvé depuis un exemple frappant des deux formes bourguignonnes, *estoie* (*eram*) et *esteve* (*stabam*). C'est un passage d'une traduction fort ancienne en dialecte lorrain de l'Évangile selon saint Marc (il se trouve dans un mémoire de l'abbé Lebeuf et dans l'introduction de M. Fr. Michel au Psautier d'Oxford, p. 8; mais on y dit à tort que c'est l'Évangile selon saint Mathieu). La traduction est absolument littérale, et dans ce court passage nous trouvons deux fois *estoie* et une fois *esteive;* voici comment ces deux formes sont employées : « *Et quant Pierre* ESTOIT *en la cort de lez* (*et cum* ESSET *Petrus in atrio deorsum*)..... *Et tu* ESTOIES *avec Jehu de Galileie* (*et tu cum Jesu Nazareno* ERAS)..... *Si dist a ceos ki lai encore* ESTEIVENT (*cœpit dicere circum* STANTIBUS). » On le voit : *estoies* traduit *eras*, *esteivent* traduit *stabant*. Au reste, le même fragment donne bien l'imparfait de la première conjugaison : « se chafievet », et celui des autres : « batoient ».

FIN.

Poitiers. — Typographie de A. DUPRÉ.

3

Poitiers. — Typ. A. Dupré, rue de la Préfecture.



